

**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de
Master**

Spécialité : Audit et contrôle de gestion

THEME :

**L'impact de l'audit et de l'assainissement
comptable sur la fiabilité de l'information
financière**

**CAS : d'une EURL non soumise à l'obligation
de certification des comptes.**

Présenté par :

Mlle Sara HANICHE

Encadré par :

Mr Farid MOKRANE

Maître Assistant Classe A

Année universitaire

2024-2025

**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de
Master**

Spécialité : Audit et contrôle de gestion

THEME :

**L'impact de l'audit et de l'assainissement
comptable sur la fiabilité de l'information
financière**

**CAS : d'une EURL non soumise à l'obligation
de certification des comptes.**

Présenté par :

Mlle Sara HANICHE

Encadré par :

Mr Farid MOKRANE

Maître Assistant Classe A

Année universitaire

2024-2025

Sommaire :

<i>Introduction Générale</i>	1
Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable	6
Section 1 : L'audit comptable	8
Section 2 : l'assainissement comptable	35
Section 3 : l'information financière au sein de l'entité	49
Chapitre 02 : Étude de cas réalisée au sein du cabinet d'audit DJEKHRAB Zakaria	56
Section 01 : La présentation de l'organisme d'accueil et de l'entreprise objet d'étude	58
Section 2 : L'audit contractuel comptable réalisé au sein de l'entreprise ALEXA et son impact sur la qualité de l'information financière	66
Section 3 : l'assainissement comptable réalisé au sein de l'entreprise ALEXA et son impact sur la qualité de l'information financière	77
<i>Conclusion Générale</i>	97
Bibliographie	101
<i>Les annexes</i>	106

Dédicace

Je dédie ce mémoire à toutes les personnes qui ont marché à mes côtés, de près ou de loin, tout au long de ces cinq années de défis, d'apprentissage et de croissance. À celles et ceux qui m'ont tendu la main dans les tempêtes, offert un mot, un sourire ou une prière lorsque le doute s'installait. À ceux qui ont célébré mes petites réussites comme de grandes victoires. Ce travail est bien plus qu'un accomplissement personnel : il est le reflet de chaque regard rassurant, de chaque geste d'encouragement, de chaque présence silencieuse mais précieuse. À vous tous, merci d'avoir laissé une empreinte sur mon chemin.

A ma chère maman,

Je tiens à te remercier du fond du cœur, maman, pour tout ce que tu as fait pour moi. Ton amour inconditionnel et ton soutien constant ont été mes plus grandes forces. Tu as toujours su m'encourager à poursuivre mes rêves et m'insuffler la confiance nécessaire pour surmonter tous les obstacles.

Je suis infiniment reconnaissante de t'avoir à mes côtés à chaque étape de ma vie.

A mon cher papa,

Papa, je tiens à te remercier du fond du cœur pour ton soutien indéfectible et pour tous les sacrifices que tu as faits afin que je puisse atteindre mes objectifs. Je ne pourrai jamais exprimer pleinement ma gratitude pour tout ce que tu as donné pour mon bien-être et ma réussite.

Chacun de vous, à sa manière, m'a offert une vision différente mais complémentaire du monde, et c'est grâce à vous deux que j'ai pu grandir, apprendre et m'épanouir. Vous avez toujours su être là pour me guider, me soutenir et m'encourager, et je suis honorée de vous avoir comme parents.

Votre dévouement, vos sacrifices et vos prières ont été la clé de ma réussite. Merci pour tout l'amour et la confiance que vous m'avez donnés.

Je demande à Dieu de vous protéger comme vous m'avez toujours protégé, Je Lui demande de vous offrir la santé, la paix et le bonheur, et de vous entourer de bienveillance.

A ma chère grand-mère Ouiza,

Many, ta douceur, ta gentillesse et ton amour infini ont été des sources de réconfort et de force dans ma vie. Tu m'as toujours entouré de ton affection, et tes prières m'ont accompagné à chaque étape de mon parcours. Je suis tellement reconnaissante d'avoir une grand-mère aussi aimante que toi.

Que Dieu te protège, Tu occupes une place précieuse dans mon cœur, et tu y resteras à jamais.

A ma chère sœur Amina,

Tu es bien plus qu'une sœur pour moi, tu es ma meilleure amie, mon épaule solide, Depuis toujours, tu es la première personne vers qui je me tourne lors de mes moments difficiles ou de doute, et tes conseils sont toujours une source de réconfort.

Je suis tellement reconnaissante de t'avoir dans ma vie, d'avoir quelqu'un sur qui compter.

Je te souhaite à toi et à ton mari Walid, une vie pleine de bonheur, d'amour et de complicité, Vous méritez une vie pleine de douceur et de réussite, et je vous souhaite de vivre chaque instant avec passion et épanouissement.

Remerciements

Tout d'abord, je remercie ALLAH le Tout puissant de m'avoir donné la santé, la volonté, le courage et la patience pour mener à terme ma formation et pourvoir réaliser cet humble travail.

Après cinq années d'apprentissage à l'ESGEN, cette étape symbolise l'aboutissement d'un parcours enrichissant, jalonné de défis, d'efforts et de belles réussites. Entre moments de doute et instants de fierté, chaque expérience m'a permis de grandir. Aujourd'hui, je ressens une profonde satisfaction et une gratitude sincère pour ce chemin accompli avec persévérance.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à mon encadrant, Mr MOKRANE, pour sa patience, son accompagnement tout au long de ce travail, Merci pour vos conseils précieux et votre encadrement bienveillant.

Je tiens également à adresser mes sincères remerciements à l'ensemble du personnel administratif et aux professeurs de l'ESGEN, pour leur engagement, leur bienveillance et la qualité de leur accompagnement tout au long de mon parcours.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à notre chef de département Mr BOUATELLI, pour son soutien précieux lors de la procédure du changement de thème. Je le remercie chaleureusement pour sa disponibilité et l'écoute constante qu'il porte aux besoins des étudiants.

Je tiens à remercier chaleureusement mon maître de stage, Monsieur DJEKHRAB Zakaria le Commissaire aux Comptes, pour son accueil au sein de son cabinet, sa confiance et son soutien constant tout au long de cette expérience. Son encadrement attentif, ses conseils pertinents et ses encouragements m'ont permis d'évoluer aussi bien sur le plan professionnel que personnel. Je lui suis reconnaissante pour l'opportunité qu'il m'a offerte et pour la qualité de son accompagnement durant toute la durée de mon stage.

Je tiens à remercier chaleureusement toute l'équipe du cabinet pour son écoute, sa disponibilité et le temps accordé à répondre à chacune de mes questions avec bienveillance.

Je leur suis également reconnaissante pour le partage généreux de leur expérience, qui a grandement enrichi mon apprentissage.

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à toutes les personnes qui, par leurs écrits, leurs paroles, leurs conseils avisés et leurs critiques constructives, ont éclairé ma réflexion et généreusement partagé leurs expériences.

Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude à toutes les personnes qui prendront le temps de lire ce travail. J'espère que ce document saura être à la fois instructif et inspirant, et qu'il apportera des perspectives nouvelles et enrichissantes pour ceux qui y plongeront.

Liste des schémas

Schéma 1: La typologie de l'audit.....	12
Schéma 2: la démarche d'audit contractuel comptable	34
Schéma 3: le processus d'assainissement comptable.....	48
Schéma 4: Processus de fiabilisation de l'information financière.....	54
Schéma 5: Le processus de fiabilisation de l'information financière de l'EURL ALEXA.....	63

Liste des figures

Figure 1: les types de l'audit contractuel	24
Figure 2: Lien entre risques d'audit.	28
Figure 3: les étapes d'une mission d'audit comptable et financier.....	29
Figure 4: Organigramme du cabinet.	59
Figure 5: L'organigramme de l'entité objet d'étude.	62
Figure 6: Le processus d'assainissement.	77
Figure 7: l'analyse de compte personnel de l'entreprise ALEXA.....	79
Figure 8: Comparaison graphique de l'actif avant et après assainissement	89
Figure 9: Présentation comparative du passif avant et après assainissement sous forme d'histogramme.	89
Figure 10: Présentation comparative du total bilan avant et après assainissement sous forme d'histogramme.....	90

Liste des tableaux

Tableau 1: les Normes Algériennes d'Audit.....	19
Tableau 2: tableau comparatif entre l'audit contractuel et les autres types d'audit.....	23
Tableau 3: Le modèle de gestion du risque d'audit.	29
Tableau 4: tableau comparatif entre les soldes clôture (exercice 2022) et les soldes d'ouverture (exercice 2023).....	69
Tableau 5: Les constats des taux d'amortissement de l'EURL ALEXA	70
Tableau 6: Tableau de synthèse des constats d'audit.....	75
Tableau 7 : L'actif du bilan de l'EURL ALEXA avant assainissement	83
Tableau 8: Le passif du bilan de l'EURL ALEXA avant assainissement.....	83
Tableau 9: L'actif du bilan de l'EURL ALEXA après assainissement	87
Tableau 10: Le passif du bilan de l'EURL ALEXA après assainissement.....	88
Tableau 11: Analyse comparative du bilan avant et après assainissement	91
Tableau 12: Le calcul des ratios avant et après l'assainissement	92

Liste des abréviations

EURL : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

ISO : International Organization for Standardization

IFACI : Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes.

IFAC : International Federation of Accountants

IIA : Institute of Internal Auditors

CAC : Commissaire Aux Comptes

ATH : Association Technique d'Harmonisation

AGEX : Assemblée Générale Extraordinaire

AGO : Assemblée Générale Ordinaire

AGC : Assemblée Générale Constitutive

ISA : International Standards on Auditing

CNCC : Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes

NAA : Normes Algériennes d'Audit

SPA : Société Par Action

SARL : Société A Responsabilité Limitée

CA : Conseil d'Administration

IFRS : International Financial Reporting Standards

CEAVOP : Completeness, Existence and reality, Accuracy, Valuation, Obligations & Rights, Presentation & disclosure

VNC : Valeur Nette Comptable

IASB : International Accounting Standards Board

IAASB : International Auditing and Assurance Standards Board

FIFO : First In, First Out

LIFO : Last In, First Out

AMF : Autorité des Marchés Financiers

IAS : International Accounting Standard(s)

CNAS : Caisse Nationale des Assurances Sociales des Travailleurs Salariés

CASNOS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non-Salariés

TTC : Toute Taxe Comprise

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

IRG : Impôt sur le Revenu Global

TAP : Taxe sur l'Activité Professionnelle

ROA : Return On Assets

ROE : Return On Equity

SCF : Système Comptable Financier

NIF : Numéro d'Identification Fiscale

NIS : Numéro d'Identification Statistique

AI : Article d'Imposition

Résumé

Dans un environnement économique où la fiabilité de l'information financière constitue un levier crucial de transparence et de bonne gouvernance, les structures non soumises à l'obligation de certification légale demeurent exposées à des risques accrus d'irrégularités comptables. Ce mémoire s'inscrit dans cette problématique en analysant l'impact combiné de l'audit contractuel comptable et de l'assainissement comptable sur la qualité de l'information financière produite par une EURL.

L'audit contractuel comptable menée au sein de cette entité a permis, dans un premier temps, d'identifier plusieurs anomalies affectant la sincérité des comptes. Sur cette base, une opération d'assainissement comptable a été engagée afin de régulariser les écritures et de redonner aux états financiers leur pleine fiabilité.

Les résultats de cette opération confirment l'importance de l'audit volontaire comme outil de diagnostic, et de l'assainissement comptable comme levier de redressement. Ensemble, ils contribuent à renforcer la transparence financière, à fiabiliser les décisions de gestion, et à prévenir les risques d'irrégularités dans les structures non assujetties à la certification des comptes.

Mots clés : audit contractuel comptable, assainissement comptable, fiabilité de l'information financière, EURL, obligation de certification des comptes.

Abstract:

In an economic environment where the reliability of financial information serves as a crucial lever for transparency and sound governance, entities not subject to mandatory statutory audit remain particularly exposed to increased risks of accounting irregularities. This thesis addresses this issue by analyzing the combined impact of contractual accounting audit and accounting clean-up on the quality of financial information produced by a limited liability sole proprietorship (EURL).

The contractual accounting audit carried out within this entity initially made it possible to identify several anomalies affecting the reliability of the accounts. On this basis, an accounting clean-up operation was undertaken to regularize the entries and restore full reliability to the financial statements.

The results of this process confirm the importance of voluntary audit as a diagnostic tool and accounting clean-up as a lever for financial rectification. Together, they contribute to strengthening financial transparency, enhancing the reliability of management decisions, and preventing the risk of irregularities in entities not subject to statutory audit requirements.

Keywords: contractual accounting audit, accounting clean-up, reliability of financial information, EURL, statutory audit requirement.

Introduction Générale

Introduction générale

L'information financière est le langage à travers lequel une entreprise communique sa santé économique et sa performance. Elle constitue un repère fondamental pour les parties prenantes, internes comme externes, dans l'évaluation de la situation de l'entité. Sa fiabilité représente ainsi un enjeu de gouvernance majeur puisqu'elle conditionne la qualité des décisions prises par les dirigeants, la confiance des partenaires économiques et la conformité aux exigences réglementaires et fiscales. Lorsqu'elle est altérée par des erreurs, des omissions ou une tenue comptable défailante, c'est l'ensemble du pilotage de l'entreprise qui s'en trouve fragilisé.

Pour garantir cette fiabilité, de nombreuses entreprises sont soumises à un audit légal, c'est-à-dire une vérification obligatoire de leurs comptes annuels par un commissaire aux comptes indépendant. Ce dispositif permet de s'assurer que les états financiers donnent une image fidèle de la situation de l'entreprise et qu'ils respectent les normes comptables en vigueur. Il constitue ainsi un gage de transparence et de crédibilité à l'égard des parties prenantes.

Toutefois, certaines structures, comme les Entreprises Unipersonnelles à Responsabilité Limitée (EURL), ne sont pas soumises légalement à l'obligation de faire certifier leurs comptes. Cette exclusion prévue par la loi algérienne ne signifie pourtant pas qu'elles sont à l'abri d'erreurs comptables, d'irrégularités ou de dysfonctionnements dans la tenue de leur comptabilité.

En l'absence d'audit légal, une alternative pertinente se présente : l'audit contractuel comptable. Il s'agit d'un audit demandé volontairement par l'entreprise, afin d'identifier d'éventuelles irrégularités, incohérences ou pratiques comptables inadaptées. Cet audit permet de dresser un diagnostic clair de la situation financière et comptable de l'entité.

Mais détecter les anomalies n'est qu'une première étape. Encore faut-il les corriger. C'est ici qu'intervient l'assainissement comptable, une démarche qui consiste à nettoyer, régulariser et réorganiser les comptes pour les rendre conformes aux normes comptables en vigueur.

L'assainissement comptable permet ainsi de redonner du sens et de la crédibilité à l'information financière produite par l'entreprise.

Ainsi, l'audit contractuel et l'assainissement comptable apparaissent comme deux leviers essentiels pour renforcer la qualité de l'information financière, notamment dans les structures non soumises à l'obligation de certification légale. Leur mise en œuvre prend tout son sens dans

Introduction générale

des entreprises souvent peu encadrées, mais pourtant exposées à des risques comptables non négligeables.

Le choix d'étudier l'impact de l'audit et de l'assainissement comptable sur la fiabilité de l'information financière dans une EURL non soumise à l'obligation de certification des comptes est motivé par plusieurs raisons, à la fois subjectives et objectives.

D'un point de vue subjectif, ce thème a particulièrement retenu mon attention car il touche à un enjeu central de la gestion financière : la fiabilité de l'information comptable. En tant qu'étudiante en audit et en contrôle de gestion, j'ai été constamment sensibilisée, tout au long de ma formation, à l'importance des mécanismes de contrôle pour garantir la régularité et la sincérité des états financiers. Or, l'observation du terrain met en lumière un écart significatif entre les normes enseignées et les pratiques réellement observées, notamment dans les EURL non soumises à l'obligation de certification des comptes. Cette situation m'a poussée à explorer comment l'articulation entre audit contractuel et assainissement comptable peut renforcer la qualité de l'information financière.

Ce sujet est aussi crucial pour les petites et moyennes entreprises qui, en l'absence d'audit légal, cherchent à fiabiliser leurs comptes. Mon étude ambitionne aussi de proposer des recommandations pratiques tout en apportant une contribution à la recherche académique, en mettant en lumière une dimension encore peu explorée l'assainissement comptable.

La problématique centrale de ce travail de recherche porte sur l'analyse de l'apport combiné de l'audit contractuel et de l'assainissement comptable à la fiabilité de l'information financière, notamment dans les structures non soumises à des obligations légales de certification des comptes. Cette interrogation peut être formulée de la manière suivante : **« Dans quelle mesure l'audit et l'assainissement comptable peuvent-ils renforcer la qualité de l'information financière d'une EURL non soumise à l'obligation de certification des comptes ? »**

Afin de répondre à cette problématique générale, plusieurs questions secondaires peuvent être soulevées :

- Quels sont les apports de l'audit contractuel pour les structures non soumises à l'obligation légale de certification des comptes ?

Introduction générale

- En quoi l'assainissement comptable contribue-t-il à la régularisation des comptes d'une entité ?
- Comment l'association de l'audit contractuel et de l'assainissement comptable améliore-t-elle la qualité de l'information financière ?

Pour explorer ces questions, des hypothèses de recherche ont été formulées :

Hypothèse 01 : L'audit contractuel permet d'identifier les anomalies comptables et de renforcer les mécanismes de contrôle interne dans les structures non soumises à l'obligation de certification légale.

Hypothèse 02 : L'assainissement comptable contribue à la régularisation des comptes et à la production d'une information financière plus fidèle et sincère.

Hypothèse 03 : La combinaison de l'audit contractuel et de l'assainissement comptable améliore significativement la qualité et la fiabilité de l'information financière produite.

Dans le cadre de ce travail, nous avons opté pour une méthodologie mixte, combinant une approche théorique et une analyse empirique approfondie, afin de répondre à notre problématique de manière rigoureuse et contextualisée :

- ✓ **Une recherche documentaire** a été menée dans un premier temps, afin de mobiliser les fondements théoriques relatifs à l'audit externe, à l'assainissement comptable et à la fiabilité de l'information financière. Cette étape s'est appuyée sur une variété de sources : ouvrages, articles scientifiques, thèses de doctorat, textes réglementaires, normes comptables, et publications professionnelles. Elle a permis de construire un cadre conceptuel solide et d'identifier les pratiques actuelles ;
- ✓ **Une approche analytique par étude de cas** a ensuite été adoptée. Nous avons choisi une EURL non soumise à l'obligation de certification des comptes comme terrain d'investigation. L'objectif est d'examiner les anomalies constatées dans les états financiers et d'évaluer le rôle de l'audit contractuel dans leur détection ;
- ✓ **Une analyse comparative des états financiers avant et après assainissement comptable** a été réalisée. Cette démarche vise à mesurer concrètement l'effet de l'assainissement comptable sur la qualité de l'information produite. Elle permet

Introduction générale

d'apprécier les écarts, les ajustements apportés et leur impact sur la régularité et la sincérité des comptes.

Par cette double approche, théorique et empirique, notre recherche ambitionne de démontrer, preuves à l'appui, comment l'association entre audit contractuel comptable et assainissement comptable peut constituer un levier d'amélioration de la fiabilité de l'information financière dans les entreprises non soumises à l'obligation légale de certification des comptes.

Le mémoire est structuré autour de deux (02) chapitres :

Outre l'introduction générale, le premier chapitre intitulé « **Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable** » présentera les concepts fondamentaux liés à l'audit et à l'assainissement comptable, ainsi que leur rôle dans l'amélioration de la qualité des états financiers.

Le deuxième chapitre sera consacré à l'analyse d'un cas concret portant sur une entreprise cliente du cabinet d'audit DJEKHRAB Zakaria, et à la discussion des résultats issus de cette étude.

Enfin, une conclusion générale viendra synthétiser les principaux résultats et formulera des recommandations pour renforcer la fiabilité de l'information financière dans les entreprises non assujetties à l'obligation de certification des comptes.

**Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de
l'information financière à travers l'audit et l'assainissement
comptable**

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

Introduction :

Dans un contexte économique marqué par des exigences accrues en matière de transparence, de performance et de gouvernance, la qualité de l'information financière devient un enjeu central pour toutes les parties prenantes de l'entreprise. Qu'il s'agisse des dirigeants, des investisseurs, des partenaires commerciaux ou des institutions financières, chacun fonde ses décisions sur des données comptables fiables, compréhensibles et vérifiables. Dans cette optique, l'information financière se doit de refléter fidèlement la réalité économique de l'entreprise et de garantir une base solide à toute prise de décision.

Pour garantir la fiabilité et la qualité de l'information financière, deux axes d'intervention s'avèrent particulièrement déterminants : l'audit externe et l'assainissement comptable. L'audit externe, en tant que démarche indépendante et structurée, consiste à examiner de manière critique les états financiers afin de formuler une opinion sur leur régularité, leur sincérité et leur capacité à refléter fidèlement la situation de l'entreprise. Il joue un rôle central dans la construction de la confiance, en apportant une assurance raisonnable aux utilisateurs de l'information financière, tout en contribuant à la détection des risques et à l'amélioration des dispositifs de contrôle interne. L'assainissement comptable, pour sa part, intervient dans une dynamique de fiabilisation en amont, en corrigeant les anomalies comptables, en apurant les soldes obsolètes ou injustifiés et en alignant les enregistrements comptables sur les normes en vigueur. Ce processus permet d'assurer l'exactitude des données comptables, condition essentielle à l'élaboration d'états financiers transparents et conformes à la réalité économique de l'entreprise.

Ce chapitre théorique est structuré en trois sections complémentaires.

- ✓ La première section est consacrée à l'audit comptable.
- ✓ La deuxième section s'intéresse à l'assainissement comptable.
- ✓ La troisième section établit une analyse croisée du rôle combiné de l'audit et de l'assainissement comptable dans le renforcement de la fiabilité de l'information financière.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

Section 1 : L'audit comptable

Cette section est consacrée à l'étude des principes fondateurs de l'audit, en tant que mécanisme clé de contrôle, d'évaluation et de vérification des opérations et de l'organisation comptable de l'entreprise. Elle est structurée en trois sous-sections complémentaires. La première sous-section aborde les concepts de base de l'audit, en s'intéressant à ses définitions et à ses différentes typologies selon différents critères. La deuxième sous-section s'attache à l'audit externe, en examinant son cadre d'intervention, les professionnels qui en assurent l'exercice, les normes qui le régissent, ainsi que ses différentes formes. Enfin, la troisième sous-section est consacrée à l'audit contractuel. Elle explore ses objectifs, ses types, les étapes de la mission d'audit, tout en mettant l'accent sur l'audit comptable et les risques qui peuvent survenir lors de son déroulement. À travers cette structuration, cette section vise à fournir une compréhension approfondie des différentes dimensions de l'audit dans le contexte de l'entreprise.

Sous-section 1 : Cadre théorique de l'audit

1. Définition de l'audit :

Plusieurs organismes internationaux ont formulé des définitions précises de la notion d'audit, parmi lesquels on peut citer :

Selon la norme ISO 9001 : l'audit est défini comme suit : « *Processus méthodique, indépendant et documenté permettant d'obtenir des preuves et de les évaluer de manière objective, pour déterminer dans quelle mesure les critères d'audit sont satisfaits* ».¹

Selon l'IFACI, l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne : l'audit est défini comme suit : « *L'audit est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, contribue à créer de la valeur ajoutée* ».²

« *L'audit consiste en une observation, examen, analyse de faits, situations et informations par rapport à des référentiels internes (la politique de l'entreprise) ou externes (la réglementation) de manière à mettre en évidence des écarts ou dysfonctionnements, en*

¹ IGALENS Jacques, PERETTI Jean-Marie (2016), *Audit social*, ressources humaines, Edition Eyrolles, Paris, P.14.

² BERTIN Elisabeth (2007), *Audit interne*, collection Finance, Edition d'organisation, Paris, P.20.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

rechercher les causes et les conséquences en termes de risques et de coûts, permettant ainsi à l'auditeur de présenter dans un rapport des avis et recommandations ».¹

À la lumière des définitions précédentes, l'audit peut être défini comme : L'audit est un examen approfondi réalisé de manière objective, visant à analyser et à contrôler les informations, les processus et les activités d'une entité afin d'en assurer la fiabilité et la conformité à la réglementation.

2. Typologie de l'audit :

Initialement, l'audit était centré sur le domaine comptable et financier avant de s'étendre progressivement à d'autres secteurs d'activité. Cette évolution a entraîné une diversification des pratiques et des approches, rendant nécessaire une classification des différents types d'audit. Afin de mieux appréhender les multiples facettes de cette discipline, il est pertinent d'examiner sa typologie selon plusieurs critères, notamment :

- Selon l'objectif de la mission ;
- Selon la nature de l'audit ;

2.1. Selon l'objectif de la mission :

Cette classification distingue deux grandes catégories d'audit : financier et opérationnel. L'audit financier concerne l'examen des états financiers d'une entreprise, tandis que l'audit opérationnel évalue l'efficacité et l'efficience des processus et activités internes.

2.1.1. Audit financier :

L'audit financier est une analyse critique et rigoureuse menée par un professionnel indépendant, visant à émettre une opinion motivée aux parties prenantes de l'entreprise sur la conformité et la fiabilité des états financiers. L'objectif est d'attester que les informations présentées reflètent fidèlement le patrimoine, les performances et la situation financière de l'entité.

Selon l'International Federation of Accountants (IFAC), l'audit financier est défini comme suit : « *L'audit a pour but d'augmenter le niveau de confiance que les états financiers inspirent*

¹ *Idem*

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

aux utilisateurs visés. Pour que ce but soit atteint, l'auditeur exprime une opinion indiquant si les états financiers ont été préparés, dans leurs aspects significatifs, conformément au référentiel d'information financière applicable. Dans le contexte de la plupart des référentiels à usage général, cette opinion consiste à indiquer si les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle conformément au référentiel ».¹

2.1.2. Audit opérationnel :

Un audit opérationnel est une évaluation approfondie et méthodique des activités d'une entité, visant à améliorer son efficacité et son efficience. Il est réalisé par un professionnel compétent, et ses conclusions sont présentées à la direction afin d'orienter les décisions stratégiques. L'audit peut couvrir l'ensemble de l'organisation ou se concentrer sur un secteur spécifique, un département ou une problématique particulière.²

L'objectif principal de l'audit opérationnel est d'évaluer dans quelle mesure l'organisation atteint ses objectifs tout en optimisant l'utilisation de ses ressources. Cette optimisation repose sur trois critères fondamentaux, appelés les « 3E » : l'économie, l'efficience et l'efficacité.

- ❖ **Économie** : Les ressources humaines, matérielles et financières sont acquises de manière appropriée en termes de quantité et de qualité, tout en étant optimisées sur le plan des coûts.
- ❖ **Efficience** : La production ou les résultats sont maximisés pour un niveau donné de ressources, ou bien les moyens employés sont minimisés pour atteindre un objectif fixé.
- ❖ **Efficacité** : Il s'agit d'évaluer dans quelle mesure un programme ou une action atteint les objectifs définis et produit les effets attendus.

Ainsi, l'audit opérationnel permet d'identifier les leviers d'amélioration et de garantir une gestion optimale des ressources, contribuant ainsi à la performance globale de l'entité.³

¹ [https://www.ifac.org/International Federation of Accountants \(IFAC\)](https://www.ifac.org/International Federation of Accountants (IFAC)), (Consulté le 25/02/2025 à 17 :01)

² Ali Nouna Selma, Khelifati Rania (2023), *Transformation de la profession d'auditeur externe à travers l'impact du digital CAS : PwC Algérie*, Mémoire de master, ESGEN Koléa, P.12.

³ LAOUAR Yousra, (2023), *L'audit interne des coûts pétroliers. Cas : La Direction Générale SONATRACH*, Mémoire de master, ESGEN Koléa, P.9.

Différence :

« Si l'audit financier est plus orienté vers une mission de contrôle, l'audit opérationnel est plus orienté vers une mission de conseil, le but de l'audit opérationnel étant d'améliorer les systèmes et non simplement de voir s'ils fonctionnent correctement »¹.

2.2. Selon la nature de l'audit :

L'auditeur peut être interne ou externe à l'entreprise :

2.2.1. L'audit interne :

L'IIA (Institute of Internal Auditors) définit la fonction d'audit interne comme : *« L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernance, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité »².*

L'audit interne est mené par un employé de l'entité auditée afin d'évaluer son activité opérationnelle ou stratégique. Il vise à fournir des analyses, des évaluations, des recommandations et des conseils, permettant aux dirigeants de l'organisation de prendre des décisions éclairées et d'exercer efficacement leurs responsabilités.

2.2.2. L'audit externe :

L'audit externe est une mission réalisée par un professionnel indépendant de l'entreprise, tel qu'un commissaire aux comptes ou un expert-comptable, dont l'objectif principal est de certifier l'exactitude des comptes, des résultats et des états financiers.

Plus précisément, selon la définition des commissaires aux comptes, il s'agit d'attester de la régularité, de la sincérité et de l'image fidèle des comptes et des états financiers.³

¹ Robert OBERT, Marie-Pierre MAIRESSE (2009), *Comptabilité et audit*, Comptabilité- Audit, Edition DUNOD, Paris, P. 402.

² IFACI, CRIPP : *les dispositions obligatoires et lignes directrices de mise en œuvre*, (2017), Paris, P.7.

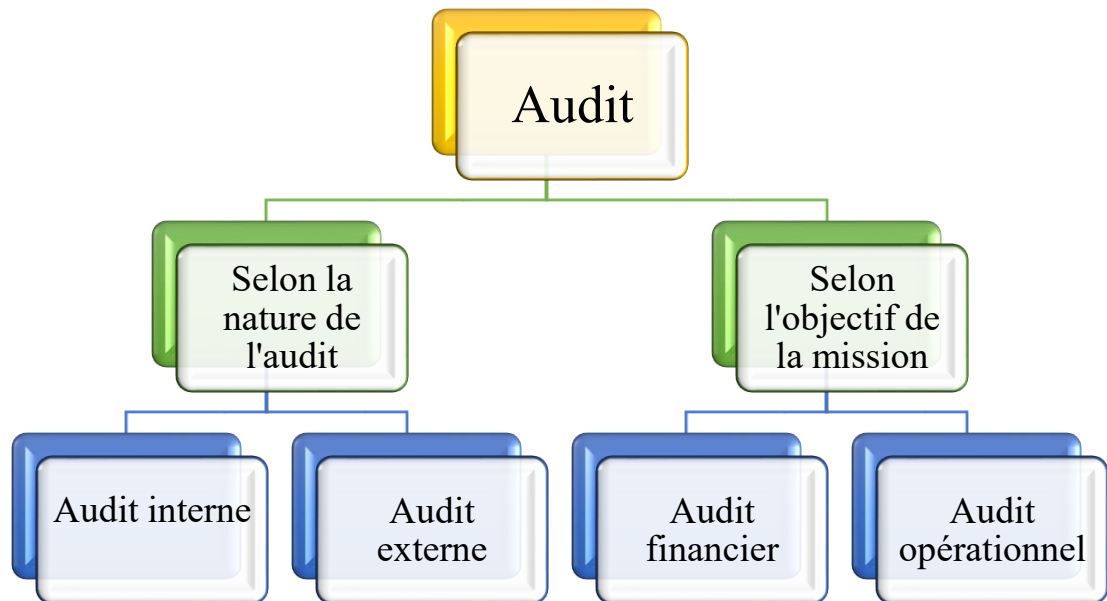
³ Jacques RENARD (2010), *Théorie et pratique de l'audit interne*, Edition d'organisation, Paris, P.79.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

Au-delà de cette mission de certification, l'audit externe joue également un rôle clé dans l'identification des risques financiers et l'optimisation des processus internes de gestion, contribuant ainsi à renforcer la transparence et la fiabilité de l'information financière.

Afin de synthétiser les différentes formes d'audit abordées précédemment, le schéma suivant présente une vue d'ensemble de la typologie de l'audit.

Schéma 1: La typologie de l'audit



Source : Réalisé par l'étudiante.

Sous-section 2 : l'audit externe

1. Définition de l'audit externe :

L'audit externe est un processus d'évaluation des états financiers et des pratiques de gestion d'une entreprise, réalisé par un auditeur indépendant afin d'en certifier la fiabilité et la conformité aux normes en vigueur.

Selon le groupement ATH : « *L'audit financier et comptable est l'examen auquel procède un professionnel compétent et indépendant en vue d'exprimer une opinion motivée sur la fidélité avec laquelle les comptes annuels d'une entité traduisant sa situation à la date de clôture et ses résultats pour l'exercice considéré, en tenant compte du droit et des usages du pays ou l'entreprise a son siège* ¹ ».

¹ VIDAL Dominique (1985), *le commissaire aux comptes dans les sociétés anonymes*, L.G.D.J, Paris, page 56.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

2. Les professionnels de l'audit externe :

L'audit externe est réalisé par deux catégories de professionnels indépendants relevant du statut de profession libérale.

- ✓ Les experts comptables ;
- ✓ Les commissaires aux comptes ;

Les experts-comptables peuvent aussi exercer en tant que commissaires aux comptes, tandis que l'inverse n'est pas possible.

Les professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes en Algérie sont régies par la loi n° 10-01 du 29 juin 2010, ainsi que par l'arrêté du 24 juin 2013, qui définit les modalités de transmission des rapports, et le décret exécutif n° 11-202 du 26 mai 2011, établissant les normes applicables aux rapports.

2.1. Les experts comptables :¹

Conformément à la législation en vigueur, une personne est reconnue comme expert-comptable lorsqu'elle exerce, sous sa propre responsabilité, des missions d'organisation, de vérification, d'analyse et de redressement des comptabilités et des états financiers pour divers types d'entreprises et d'organismes, à leur demande et dans le cadre de prestations d'expertise comptable, en respect des dispositions légales applicables.

L'expert-comptable est également autorisé à exercer les fonctions de commissaire aux comptes, sous réserve des réglementations en place. En outre, il assure des activités liées à la tenue, la centralisation, l'ouverture, l'arrêt, la surveillance et la consolidation des comptabilités des entreprises et organismes avec lesquels il n'a pas de lien contractuel en tant que salarié.

Seul professionnel habilité à réaliser l'audit financier et comptable des entreprises et organismes, il joue également un rôle de conseiller en matière financière, sociale et économique. Son intervention est généralement ponctuelle ou temporaire, en fonction des missions qui lui sont confiées.

¹ La loi 10-01 du 29 juin 2010 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et du comptable agréé, JO n°42 du 11 juillet 2010, chapitre 4.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

2.2. Les commissaires aux comptes :

L'article n°22 de la loi n°10-01 prévoit que : « *est commissaire aux comptes, au sens de la présente loi, toute personne qui, en son nom propre et sous sa propre responsabilité, a pour mission habituelle de certifier la sincérité, la régularité et l'image fidèle des comptes des sociétés et des organismes, en vertu des dispositions de la législation en vigueur* ». ¹

2. 2..1. Les missions du commissaire aux comptes :

Les principales missions du commissaire aux comptes se déclinent en deux catégories :

2. 2.1.1. Missions permanentes :

Le commissaire aux comptes est chargé de :

- ❖ Certifier la régularité et la sincérité des comptes annuels, garantissant ainsi qu'ils reflètent fidèlement les résultats de l'exercice ainsi que la situation financière et patrimoniale de l'entité concernée ;
- ❖ Vérifier l'exactitude et la concordance des informations figurant dans le rapport de gestion établi par les dirigeants à destination des actionnaires, associés ou porteurs de parts ;
- ❖ Émettre un avis sous forme de rapport spécial sur les procédures de contrôle interne mises en place par les organes de direction ;
- ❖ Examiner les conditions de conclusion des conventions entre l'entreprise contrôlée et les entités affiliées, ainsi qu'avec les entreprises où les dirigeants et administrateurs détiennent un intérêt direct ou indirect ;
- ❖ Alerter les dirigeants et l'assemblée générale, ou l'organe délibérant compétent, sur toute insuffisance susceptible de compromettre la continuité d'exploitation ;²

La mission de commissaire aux comptes aboutit à l'établissement :

¹ La loi 10-01 du 29 juin 2010 relative aux professions d'experts comptables, de commissaire aux comptes et de comptable agréé, JO n°42 du 11 juillet 2010, Art 22.

² La loi 10-01 du 29 juin 2010 relative aux professions d'experts comptables, de commissaire aux comptes et de comptable agréé, JO n°42 du 11 juillet 2010, Art 61.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

- D'un rapport de certification avec ou sans réserve de la régularité, de la sincérité et de l'image fidèle des documents annuels, ou éventuellement au refus de certification dûment motivé ;
- D'un rapport de certification des comptes consolidés ou des comptes combinés ;
- D'un rapport spécial sur les conventions réglementées ;
- D'un rapport spécial sur le détail des cinq rémunérations les plus élevées ;
- D'un rapport spécial sur les avantages particuliers accordés au personnel ;
- D'un rapport spécial sur l'évolution du résultat des cinq derniers exercices et du résultat par action ou part sociale ;
- D'un rapport spécial sur les procédures de contrôle interne ;
- D'un rapport spécial lorsqu'il constate une menace sur la continuité d'exploitation.¹

2.2.1.2. Les missions spécifiques :

La législation prévoit l'intervention du commissaire aux comptes de manière ciblée et occasionnelle lors de certaines opérations spécifiques de l'entreprise. Ces interventions surviennent généralement à la suite d'un événement exceptionnel, tel qu'une décision adoptée lors d'une assemblée générale extraordinaire impliquant des modifications statutaires de la société.

- ❖ Modification du capital social : augmentation ou réduction du capital ;
- ❖ Modification de la nature juridique de la société (transformation du statut juridique de la société) ex : transformation d'une société par actions à une société anonyme ou bien à une SARL ou autre ;²
- ❖ Emission de valeurs mobilières ;

¹ La loi 10-01 du 29 juin 2010 relative aux professions d'experts comptables, de commissaire aux comptes et de comptable agréé, JO n°42 du 11 juillet 2010, Art 25.

² AYACHI Fela, (2018), *commissariat aux comptes et gouvernance d'entreprise une analyse à partir du contexte de l'audit légal dans les entreprises en Algérie*, thèse de doctorat, université d'Oran 2, P.55.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

- ❖ Distribution d'acomptes sur dividendes ;¹
- ❖ La désignation du commissaire aux comptes en tant que commissaire aux apports (article 13 de la loi 10-01) ;
- ❖ La nomination du commissaire aux comptes en qualité de commissaire à la fusion (articles 750 et 751 du Code de commerce) ;
- ❖ La vérification par le commissaire aux comptes que 20 % du capital social d'une SPA est détenu par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance (articles 621 et 659 du Code de commerce) ;²
- ❖ L'intervention du commissaire aux comptes dans la certification des comptes d'une banque, avec obligation d'informer le gouverneur de la Banque d'Algérie en cas d'infraction constatée (ordonnance 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit) ;

3. La normalisation de la profession d'audit externe :

Ces dernières années, le monde des affaires a été secoué par de nombreux scandales financiers, dont celui d'Enron, qui a révélé des lacunes majeures tant dans la fiabilité de l'information financière que dans la qualité des audits réalisés. Face à ces dérives, des réformes ont été mises en place afin de renforcer la transparence et la crédibilité des processus d'audit, dans le but de restaurer la confiance des investisseurs et des parties prenantes.

Avant d'aborder la normalisation de la fonction d'audit, il est essentiel de souligner que l'audit repose sur un cadre structuré garantissant la crédibilité et la qualité des missions réalisées. Ce cadre repose à la fois sur des principes déontologiques régissant la conduite de l'auditeur, appelés normes personnelles, et sur des référentiels techniques qui encadrent l'exécution des missions d'audit. Ces référentiels incluent des normes internationales, telles que les Normes Internationales d'Audit (ISA) émises par l'IFAC, ainsi que des normes nationales spécifiques, comme les Normes Algériennes d'Audit (NAA). Leur harmonisation vise à assurer une pratique cohérente et rigoureuse de l'audit, renforçant ainsi la transparence et la fiabilité de l'information financière.

¹ ZAAFRANE Mansouria, (2018), *La qualité de l'audit externe outil de performance des entreprises*, Thèse de doctorat, Université Abd Elhamid Ibn Badis MOSTAGANEM, P.87.

² YASMINE oudjedi damerdji, (2018), *La pratique de l'audit au sein des sociétés Algériennes Etude de cas : SITEL*, ISSN, N° 2, (de P.218 à P.234) ;

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

3.1. Les normes personnelles : ¹

Les normes personnelles d'un auditeur, également appelées normes générales ou normes de comportement, définissent les exigences fondamentales en matière de compétences, d'éthique et de professionnalisme auxquelles un auditeur doit se conformer dans l'exercice de ses missions. Elles garantissent que l'audit est mené avec rigueur, objectivité et indépendance.

- **L'intégrité** : Dans l'exercice de ses missions, le commissaire aux comptes adopte en toutes circonstances une posture impartiale. Il fonde ses conclusions et jugements sur une analyse objective et rigoureuse de l'ensemble des informations à sa disposition, sans préjugés ni partis pris. Il veille également à éviter toute situation pouvant l'exposer à des influences susceptibles de compromettre son indépendance et son objectivité ;
- **L'impartialité** : Le commissaire aux comptes maintient en toutes circonstances une attitude impartiale dans l'exercice de sa mission. Il base ses conclusions et jugements sur une analyse objective de l'ensemble des informations à sa disposition, sans préjugés ni parti pris ;
- **L'indépendance** : Le commissaire aux comptes doit garantir son indépendance vis-à-vis de la personne ou de l'entité qu'il est chargé d'auditer. Cette indépendance se manifeste tant en substance qu'en apparence, à travers l'exercice libre et sans contrainte des pouvoirs et compétences qui lui sont conférés par la loi ;
- **Prévention des conflits d'intérêts** : Le commissaire aux comptes doit veiller à préserver son impartialité en évitant toute situation susceptible de compromettre son objectivité. Il lui incombe de s'abstenir de tout engagement ou relation pouvant générer un conflit d'intérêts dans l'exercice de sa mission au sein de l'entité auditée ;
- **Les compétences** : Le commissaire aux comptes a l'obligation de maintenir un niveau élevé de compétence en actualisant en permanence ses connaissances. Pour cela, il doit participer régulièrement à des formations, des séminaires et des sessions de perfectionnement afin de s'adapter aux évolutions des normes et des référentiels en matière d'audit ;

¹ZAAFRANE Mansouria, (2018), *La qualité de l'audit externe outil de performance des entreprises*, Thèse de doctorat, Université Abd Elhamid Ibn Badis MOSTAGANEM, P.144.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

- **La confraternité** : Les commissaires aux comptes sont encouragés à privilégier le dialogue et la concertation pour résoudre les divergences professionnelles. En cas de désaccord persistant, ils peuvent solliciter l'intervention de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) afin de rechercher une issue amiable et préserver l'éthique de la profession ;
- **Confidentialité** : Le commissaire aux comptes est soumis à une obligation stricte de secret professionnel. Il doit faire preuve de vigilance et de discernement dans la gestion des informations sensibles auxquelles il a accès dans le cadre de sa mission. Toute divulgation est strictement limitée aux personnes légalement habilitées et doit se conformer aux exigences légales et réglementaires en vigueur.

3.2. Les Normes Algérienne d'Audit :

Le cadre d'audit défini par les NAA constitue un outil essentiel pour appréhender l'approche internationale de l'audit et garantir l'exécution de missions de haute qualité. Ces normes ont émergé dans un contexte économique mondialisé, où la fiabilité de l'information financière publiée par les entreprises revêt une importance cruciale.

Les NAA ont pour objectif de structurer la démarche de l'auditeur, d'une part, et d'organiser ses travaux, d'autre part. Elles visent à renforcer la confiance dans les états financiers et à aligner les pratiques locales sur les standards internationaux.¹

Sept (07) décisions officielles ont consacré ce dispositif normatif, en précisant les principales NAA applicable :

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des principales Normes Algériennes d'Audit :

¹ *Ibid* P.137

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

Tableau 1: les Normes Algériennes d'Audit

Décision	Norme	Intitulé de la norme
La décision N° 249 du 20 décembre 2024	NAA 240	Les responsabilités de l'auditeur concernant les fraudes lors d'un audit d'états financiers
	NAA 320	Caractère significatif en matière de planification et de réalisation d'un audit
	NAA 450	Evaluation des anomalies relevées lors de l'audit
La décision N° 212 du 18 novembre 2024	NAA 701	Communication des questions clés de l'audit dans le rapport de l'auditeur indépendant
	NAA 705	Expression d'une opinion modifiée dans le rapport de l'auditeur indépendant
	NAA 706	Paragraphes d'observation et paragraphes relatifs à d'autres points dans le rapport de l'auditeur indépendant
La décision N°121 du 01 juin 2024	Norme Algérienne de Gestion de la qualité 1	Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens limités d'états financiers, ou d'autres missions d'assurances ou de services connexes
	Norme Algérienne de Gestion de la Qualité 2	Revue de la qualité des missions
	NAA 220	Gestion de la qualité d'un audit d'états financiers
La décision N°150	NAA 500	Eléments probants
	NAA 300	Planification d'un audit d'états financiers
	NAA 510	Missions d'audit initiales- soldes d'ouvertures
	NAA 700	Fondement de l'opinion et rapport d'audit sur des états financiers
La décision N°002 du 04 février 2016	NAA 210	Accord sur les termes des missions d'audit
	NAA 560	Evènement postérieur à la clôture
	NAA 580	Déclarations écrites
La décision N°23 du 15 mars 2017	NAA 520	Procédures analytiques
	NAA 570	Continuité de l'exploitation
	NAA 610	Utilisation des travaux des auditeurs internes
	NAA 620	Utilisation des travaux d'un expert désigné par l'auditeur
La décision N°77 du 24 septembre 2018	NAA 230	Documentation d'audit
	NAA 501	Eléments probants- caractéristiques spécifiques
	NAA 530	Sondages en audit
	NAA 540	Audit des estimations comptables, y compris des estimations comptables en juste valeur et des informations fournies les concernant

Source : Réalisé par l'étudiante à partir des Normes Algérienne d'audit.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

Les normes algériennes d'audit, comme illustré dans le tableau, constituent une retranscription fidèle des Normes Internationales d'Audit (ISA). Cette harmonisation reflète la volonté de l'Algérie de se conformer aux standards mondiaux et de s'inscrire dans une dynamique de globalisation. Hormis quelques ajustements mineurs, aucun écart significatif n'est observé entre les Normes Algériennes d'Audit (NAA) et les normes ISA, garantissant ainsi une application rigoureuse des meilleures pratiques internationales en matière d'audit.¹

4. La typologie de l'audit externe :

Il existe deux types d'audit externe, à savoir :

4.1. L'audit légal :

L'audit légal est une mission encadrée par la loi et menée par un commissaire aux comptes (CAC). Son rôle essentiel est d'évaluer la fiabilité et la sincérité des états financiers d'une entreprise, garantissant ainsi la transparence et la qualité de l'information financière communiquée aux parties prenantes.²

Il s'agit d'une obligation légale imposant aux entreprises concernées de faire certifier leurs comptes par un CAC, qui, à l'issue de son analyse, peut émettre l'un des trois avis suivants :

- ✓ **Une opinion favorable** : Certification des états financiers attestant de leur conformité aux règles comptables. Ils offrent une image fidèle de la situation financière et patrimoniale. Des observations neutres peuvent être ajoutées pour apporter des précisions ;
- ✓ **Une opinion avec réserves** : Certification avec réserves en raison de certaines limitations ou incertitudes, malgré une présentation globalement régulière et sincère. Ces réserves sont explicitées et quantifiées si possible ;

¹ RIGHA Ahmed Seghir (2021), *L'adoption des Normes Internationales d'Audit en Algérie : Peut-on faire des normes un levier pour la qualité d'audit ?* ISSN, Revue des Recherches Economique et financière, Vol 08, P (de 569 à 592).

² KROLL Pascale, FIORI Débora Fiori (2010), *Les métiers de l'audit*, Edition L'ETUDIANT, Paris, P.26.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

- ✓ **Une opinion défavorable** : Refus de certification justifié en raison du non-respect significatif des règles comptables. Les irrégularités et leur impact sont détaillés pour informer les parties prenantes.¹

En Algérie, certaines entités sont soumises à cette obligation de certification des comptes, notamment :²

- ❖ Les entreprises publiques industrielles et commerciales ;
- ❖ Les sociétés par actions (SPA) ;
- ❖ Les sociétés à responsabilité limitée SARL lorsque leur chiffre d'affaires annuel dépasse 10 000 000 DA.

Toutefois, la législation algérienne prévoit certaines exemptions pour les petites structures afin d'alléger leurs obligations comptables et financières. C'est dans ce cadre que l'article 12 de la loi n° 05-05 du 25 juillet 2005, portant loi de finances complémentaire pour 2005, précise les entités exemptées de cette obligation :

*« Les entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée et les sociétés dont le chiffre d'affaires est inférieur à dix millions de dinars (10.000.000 DA) ne sont pas soumises à la certification de leurs comptes par un commissaire aux comptes ».*³

4.2. L'audit contractuel :

D'après KROLL Pascale « *L'audit contractuel est par définition une mission effectuée dans le cadre d'un contrat, l'objectif est d'émettre une opinion sur les comptes d'une société dans un cadre spécifique* ⁴ ».

L'audit contractuel est une mission effectuée à la demande d'une entreprise, avec des objectifs clairement établis dans un accord conclu avec l'auditeur. Son rôle principal est d'évaluer les informations financières de l'organisation en vue de leur communication à des tiers. Contrairement à l'audit légal, il ne vise pas la certification des comptes, mais plutôt

¹ AYACHI Fela, (2018), *commissariat aux comptes et gouvernance d'entreprise une analyse à partir du contexte de l'audit légal dans les entreprises en Algérie*, thèse de doctorat, université d'Oran 2, P.49.

³ La loi n° 05-05 du 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005, Art 12.

⁴ SIMONS Pascal (1987), *Audit financier*, LES EDITIONS D'ORGANISATION, Paris, P. 29.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

l'émission de conclusions et de recommandations visant à optimiser la performance de l'entreprise et à renforcer sa croissance de manière sécurisée et efficace.

L'audit contractuel fera l'objet d'une analyse approfondie dans la sous-section suivante.

Sous-section 3 : L'audit contractuel comptable

1. Définition et spécificités de l'audit contractuel par rapport aux autres types d'audit :

L'audit contractuel est une mission réalisée en dehors de toute obligation légale et encadrée par un accord entre l'entreprise et l'auditeur. Son périmètre, ses objectifs et ses modalités d'exécution sont définis dans une lettre de mission précisant les responsabilités de chaque partie, les moyens déployés ainsi que le cadre temporel et budgétaire.

Bien qu'il ne relève pas du cadre de l'audit légal, l'audit contractuel doit respecter les normes professionnelles et les principes déontologiques afin de garantir la fiabilité et la qualité des travaux effectués. Cette mission repose donc sur une approche méthodique et rigoureuse, assurant une analyse conforme aux standards en vigueur.¹

L'audit contractuel possède des caractéristiques qui le différencient des autres formes d'audit, notamment l'audit interne et l'audit légal. Il est essentiel de bien saisir ces distinctions afin de comprendre son rôle et son apport dans les entreprises.

Pour mieux appréhender ces différences, il convient d'analyser plusieurs aspects tels que les objectifs poursuivis, les responsabilités engagées, le périmètre d'intervention, les parties prenantes concernées ainsi que les résultats attendus. Le tableau suivant met en lumière ces éléments afin de mieux situer l'audit contractuel par rapport aux autres types d'audit.

¹ BATUDE Danièle (1999), *l'audit comptable et financier*, édition NATHAN, Paris, P.11.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

Tableau 2: tableau comparatif entre l'audit contractuel et les autres types d'audit.

	Audit légal	Audit interne	Audit contractuel
Initiateur de la mission	Imposé par la loi.	Décidé par la direction.	Sollicité par l'entreprise selon ses besoins.
Objectif	Garantir la transparence financière et protéger les parties prenantes	Optimiser les opérations internes, renforcer le contrôle interne et prévenir les risques.	Vérifier la fiabilité des états financiers, évaluer des risques spécifiques et formuler des recommandations.
Champ d'application	Évaluation globale des états financiers selon les normes comptables et d'audit en vigueur.	Étude des procédures, de la gestion des risques et du contrôle interne.	Dépend des termes du contrat
Finalité de la mission	Aboutit à une certification des comptes ou à un refus de certification.	Aucune certification, il sert uniquement à conseiller la direction.	Ne certifie pas les comptes, mais fournit des conclusions et des recommandations adaptées aux besoins de l'entreprise.
Rémunération	Cahier de charges.	Salaire	Fixée dans le contrat
Destinataires du rapport d'audit	Destiné aux actionnaires, aux investisseurs et aux autorités réglementaires.	Principalement pour la direction et le conseil d'administration	Direction générale et conseil d'administration

Source : Réalisé par l'étudiante à partir N.E. SADI & A. MAAZOUZ, (1999), *Pratique de commissariat aux comptes en Algérie*. Édition société national de comptabilité, page 125.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

2. Les différents types d'audit contractuel :

Selon les besoins spécifiques et les objectifs poursuivis par l'entreprise, l'audit contractuel peut revêtir plusieurs formes, chacune adaptée à une situation particulière. Qu'il s'agisse d'évaluer la fiabilité des états financiers, d'analyser la performance d'une fonction ou d'un processus, ou encore d'accompagner l'entreprise dans une opération stratégique, l'audit contractuel est un outil flexible et ciblé. Il est défini en fonction des attentes de l'entreprise et des enjeux auxquels elle fait face, permettant ainsi d'obtenir une évaluation approfondie et des recommandations adaptées. Les principales formes de l'audit contractuel sont présentées ci-dessous.

Figure 1: les types de l'audit contractuel



Source : réalisé par l'étudiante.

Dans ce travail, l'accent sera mis sur l'audit comptable et financier. Cet audit vise à vérifier la fiabilité et la régularité des états financiers, en s'assurant de leur conformité aux normes comptables en vigueur. Il permet d'identifier d'éventuelles anomalies, d'évaluer les risques financiers et d'apporter des recommandations pour une meilleure gestion. Son rôle est particulièrement important pour les entreprises souhaitant renforcer la transparence de leur information financière et améliorer leur processus décisionnel.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

2.1. Audit comptable et financier :

L'audit comptable et financier contractuel a pour objectif d'évaluer la fiabilité des états financiers et la conformité des enregistrements comptables d'une entreprise, sans qu'il ne soit imposé par une obligation légale. Il est réalisé à la demande de l'entreprise afin de s'assurer que les comptes reflètent fidèlement sa situation financière et que les opérations comptables sont enregistrées conformément aux normes en vigueur. L'auditeur examine la cohérence des données comptables, détecte d'éventuelles anomalies et propose des recommandations pour améliorer la gestion financière et le contrôle interne.

Cet audit permet à l'entreprise d'obtenir une évaluation approfondie de sa comptabilité et de ses états financiers, ainsi que des recommandations pour améliorer sa gestion financière.¹

Une entreprise peut solliciter un audit comptable et financier contractuel dans plusieurs situations, notamment :

- ❖ **Entreprises non soumises à l'obligation de certification des comptes** : Les entreprises n'ayant pas l'obligation légale de faire appel à un commissaire aux comptes peuvent recourir à cet audit pour garantir la fiabilité de leur information financière et rassurer leurs partenaires ;
- ❖ **Préparation à un audit légal** : Vérifier la conformité et la qualité des comptes avant un audit obligatoire afin d'anticiper d'éventuelles observations ou réserves ;
- ❖ **Obtention d'un financement** : Présenter aux banques ou investisseurs des états financiers clairs et crédibles pour faciliter l'accès au crédit ou attirer de nouveaux partenaires financiers ;
- ❖ **Évaluation d'entreprise** : Déterminer la valeur réelle de l'entreprise en cas de cession, de fusion ou d'acquisition ;
- ❖ **Renforcement de la confiance des parties prenantes** : Rassurer actionnaires, fournisseurs, clients ou partenaires sur la santé financière de l'entreprise ;

¹ Barlet J.L, TORIO V, MERE (2017), *Audit commissariat aux comptes*, Editions FRANCIS LEFEBVRE, Paris, P 536.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

- ❖ **Identification des risques et anomalies** : Détecter des erreurs comptables, des fraudes ou des faiblesses dans le contrôle interne afin de mettre en place des actions correctives.

3. Les assertions d'audit :¹

Les assertions d'audit constituent des principes de référence permettant de garantir la fiabilité et la conformité de l'information financière. Elles s'appliquent à chaque élément du bilan et du compte de résultat, ainsi qu'aux informations communiquées en annexe. Ces assertions sont résumées sous l'acronyme CEAVOP :

- **Completeness /Exhaustivité (C)** : Toutes les opérations, événements, ainsi que l'ensemble des actifs et passifs qui devaient être comptabilisés l'ont été, et ce, dans la période comptable appropriée. De plus, toutes les informations nécessaires en annexe sont effectivement mentionnées ;
- **Existence and réalité / Existence (E)** : Les actifs, passifs, transactions et événements inscrits dans les comptes ou mentionnés en annexe existent réellement, concernent l'entité auditée et se rapportent à la période comptable adéquate ;
- **Accuracy /Exactitude (A)** : Les actifs, passifs, transactions et événements ont été correctement enregistrés dans les comptes, en respectant les montants et les imputations comptables appropriés ;
- **Valuation/Valorisation (V)** : Les actifs et les passifs sont comptabilisés selon une valeur correcte, conformément aux règles d'évaluation en vigueur. Toute différence de valorisation ou d'imputation est correctement prise en compte ;
- **Obligations & Rights /Droits et obligations (O)** : Les états financiers reflètent fidèlement les obligations de l'entité (passif) ainsi que ses droits et le contrôle exercé sur les actifs inscrits au bilan ;
- **Presentation & disclosure/Présentation et information en annexe (P)** : Les données du bilan, du compte de résultat et les annexes sont présentées de manière claire,

¹ ROUFEYDA MESSAOUDENE, (2023), *LA REUSSITE D'UNE MISSION D'AUDIT CONTRACTUEL CAS : Entreprise cliente de KPMG*, Mémoire de master, ESGEN, Koléa, P.35.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

cohérente et conforme aux exigences réglementaires, avec des montants correctement exprimés.

4. Le risque d'audit :

Le risque d'audit contractuel peut être défini comme le risque que des erreurs ou irrégularités significatives ne soient pas détectées à l'issue de la mission, compromettant ainsi la fiabilité des états financiers analysés. Ce risque résulte des limites inhérentes aux procédures d'audit et peut avoir un impact sur la pertinence des recommandations formulées à l'issue de l'audit.¹

Le risque d'audit comprend deux composantes :

4.1. Le risque d'anomalies significatives dans les comptes : est propre à l'entité, il existe indépendamment de l'audit comptable et financier. Il se subdivise en risque inhérent et risque lié au contrôle.

4.1.1. Risque inhérent :

Selon International Standards of Auditing (ISA) 200, le risque inhérent est : « *la possibilité qu'une assertion portant sur une catégorie d'opérations, un solde de compte ou une information à fournir comporte une anomalie qui pourrait être significative, individuellement ou cumulée avec d'autres, avant prise en considération des contrôles y afférents* ² ».

4.1.2 Risque lié au contrôle :

C'est le risque qu'une anomalie significative susceptible de se produire au niveau d'une assertion portant sur un flux d'opérations, un solde de compte ou une information fournie dans les états financiers et qui pourrait être significative individuellement ou cumulée avec d'autres, ne soit ni prévenue, ni détectée et corrigée en temps voulu par le contrôle interne de l'entité.³

¹ SIMONS Pascal (1987), *Audit financier*, LES EDITIONS D'ORGANISATION, Paris, P.27.

² Normes internationales d'audit, ISA 200, Objectifs généraux de l'auditeur indépendant et conduite d'un audit Selon les normes internationales d'audit, juin 2012.

³ AYACHI Fila, (2018), *commissariat aux comptes et gouvernance d'entreprise*, thèse de Doctorat, Université d'ORAN 2, P.63.

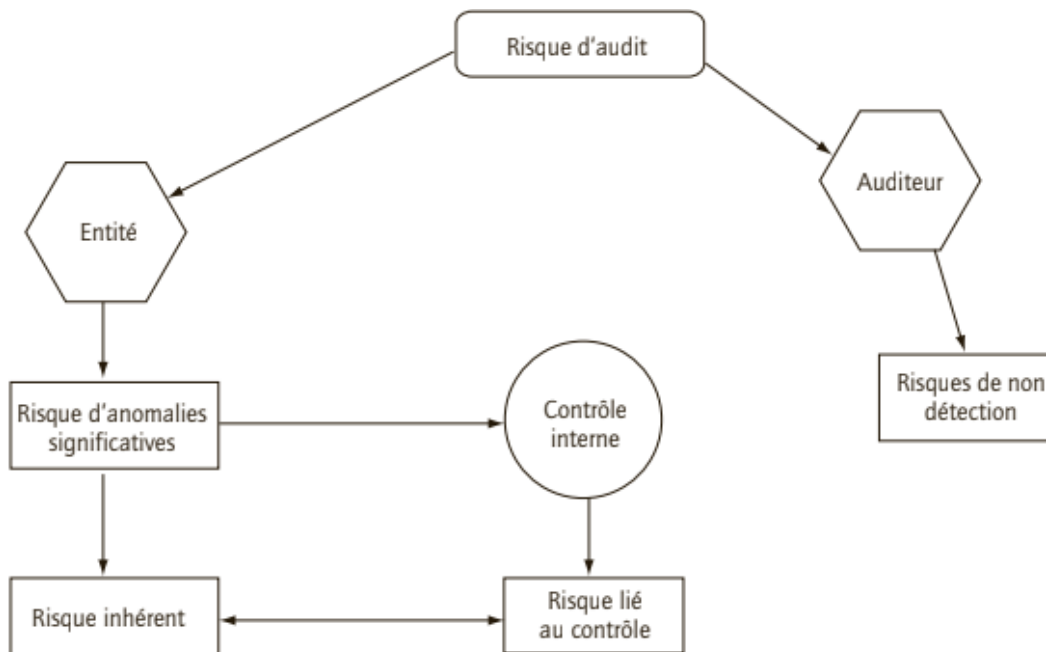
Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

4.2. Risque de non détection :

Le risque de non-détection est défini comme étant le risque que les procédures mises en œuvre par l'auditeur, pour réduire le risque d'audit à un niveau suffisamment faible pour être acceptable, ne détectent pas une anomalie qui existe et qui pourrait être significative, qu'elle soit prise individuellement ou cumulée avec d'autres anomalies.¹

Pour synthétiser les différents types de risques d'audit, le schéma suivant illustre leur relation :

Figure 2: Lien entre risques d'audit.



Source : Robert OBERT, Marie-Pierre MAIRESSE (2009), Comptabilité et audit, Comptabilité- Audit, Edition DUNOD, P.442.

L'auditeur diminue le risque d'audit à un niveau suffisamment bas pour obtenir l'assurance requise dans le cadre de sa mission.

Pour ce faire, il évalue le risque d'anomalies significatives et conçoit les procédures d'audit à mettre en œuvre en réponse à cette évaluation, conformément aux principes définis dans les normes.

¹ *Ibid* P.62.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

Plus le risque d'anomalies significatives est jugé élevé, plus l'auditeur met en place des contrôles et tests supplémentaires afin de limiter le risque de ne pas les détecter.

Le risque d'audit résulte de la combinaison de trois facteurs, selon l'équation suivante :

$$\text{Risque inhérent} \times \text{Risque lié au contrôle} \times \text{Risque de non-détection} = \text{Risque d'audit}$$

La matrice de l'IAASB aide à estimer le risque de non-détection en fonction de ces éléments.

Tableau 3: Le modèle de gestion du risque d'audit.

		Evaluation par l'auditeur du risque lié au contrôle		
		Elevé	Moyen	Faible
Evaluation du risque inhérent par l'auditeur	Elevé	Maximum	Elevé	Moyen
	Moyen	Elevé	Moyen	Faible
	Faible	Moyen	Faible	Maximum

Source : Robert OBERT, Marie-Pierre MAIRESSE (2009), Comptabilité et audit, Comptabilité- Audit, Edition DUNOD, P.444.

5. Le déroulement d'une mission d'audit :

La méthodologie adoptée par l'auditeur pour mener à bien sa mission s'articule autour de quatre grandes étapes, chacune étant essentielle pour garantir un audit rigoureux et conforme aux normes professionnelles. Ces étapes, synthétisées dans le schéma ci-dessous, permettent d'assurer une approche structurée et méthodique, allant de la planification initiale à la formulation des conclusions et recommandations finales.

Figure 3: les étapes d'une mission d'audit comptable et financier.



Source : Réalisé par l'étudiante.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

5.1. Prise de connaissance de l'entité et les travaux préparatoires :

Avant d'entamer une mission d'audit contractuel, il est primordial d'analyser la demande du client afin d'identifier avec précision ses attentes et les enjeux spécifiques de l'intervention. Cette évaluation repose sur plusieurs axes clés.

- ❖ Les éléments motivant la réalisation d'un audit contractuel ;
- ❖ Les objectifs de l'audit ;
- ❖ L'activité et le secteur d'activité ;
- ❖ La structure de l'entreprise.

5.1.1. La lettre de mission :¹

Après avoir pris connaissance de l'entreprise, l'auditeur formalise les modalités et conditions de son intervention dans une lettre de mission.

Elle a pour objectif d'éviter toute ambiguïté ou différend concernant les modalités et conditions de la mission.

Selon l'Art 9 de la décision n°002 du 04 février 2016 portant normes algériennes d'audit, la lettre de mission doit inclure :

- ✓ L'objectif et l'étendue de l'audit portant sur les états financiers ;
- ✓ Les responsabilités de l'auditeur ;
- ✓ Les responsabilités de la direction ;
- ✓ L'identification du référentiel comptable applicable pour l'établissement des états

Financiers ;

- ✓ Une indication de la forme et du contenu envisagés de tous rapports à émettre par l'auditeur ;
- ✓ La base de calcul des honoraires et les modalités de règlement ;

¹ Décision n°002 du 04 février 2016 portant normes algériennes d'audit (NAA 210, NAA 560, NAA 580).

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

- ✓ Le planning et la réalisation de l'audit ;
- ✓ La direction doit informer l'auditeur des faits qui peuvent affecter les états financiers dont elle aurait connaissance au cours de la période s'écoulant entre la date du rapport d'audit et celle à laquelle les états financiers sont approuvés.

5.1.2. La prise de connaissance générale de d'entité :

Lors de la phase de prise de connaissance de l'entité, l'auditeur collecte et analyse divers documents afin de comprendre son fonctionnement, son environnement et ses spécificités comptables et financières. À cet effet, il demande :

- Les états financiers ;
- Les livres comptables ;
- Les pièces justificatives ;
- Les procédures de contrôle interne ;
- Les contrats et les accords ;
- Les rapports de gestion ;
- Les informations spécifiques ;
- Les contrats et les accords ;
- Les rapports de gestion ;
- Les informations spécifiques ;

En analysant ces éléments, il identifie les principaux risques susceptibles d'affecter la fiabilité de l'information financière et adapte ainsi son approche d'audit.

5.1.3. La planification de la mission :

Selon la norme ISA 300 : « *L'auditeur doit planifier l'audit afin que la mission soit réalisée de manière efficace* ¹ ».

Le plan de mission décrit l'approche générale des travaux d'audit. L'auditeur se base sur les éléments recueillis lors de l'étape de prise de connaissance et des jugements qu'il a pu en

¹ Normes internationales, d'audit ISA 300, Planification d'un audit d'états financiers.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

tirer quant aux risques d'anomalies au sein des comptes de l'entité. Son établissement n'est pas définitif et pourra faire l'objet de modification lors d'étapes postérieurs.¹

5.2. Evaluation du contrôle interne :

L'évaluation des procédures de contrôle interne est une étape essentielle de la mission d'audit. Après avoir pris connaissance de ces procédures, il identifie leurs points forts et leurs faiblesses. Une faiblesse maintient un niveau de risque élevé, nécessitant des contrôles substantifs, tandis qu'un contrôle interne efficace réduit les risques d'erreur et d'irrégularité.²

Pour apprécier l'efficacité des contrôles mis en place, l'auditeur réalise des tests de procédures afin d'évaluer leur capacité à détecter ou corriger les anomalies significatives.

Les conclusions issues de cette analyse peuvent révéler trois scénarios :

- Un contrôle interne bien conçu et bien appliqué, réduisant le risque de contrôle ;
- Un contrôle interne mal conçu, entraînant un risque élevé d'anomalies ;
- Un contrôle interne bien conçu mais mal appliqué, ayant les mêmes conséquences qu'un contrôle inefficace.³

Enfin, Une fois l'analyse des contrôles internes réalisée les points forts et les points faibles du dispositif de contrôle interne, il utilise ces conclusions pour élaborer son programme de contrôle. Ce programme de contrôle des comptes peut être en fonction du degré de confiance accordé par l'auditeur à l'appareil comptable, aux systèmes et aux procédures en place.

5.3. L'examen des comptes financier :⁴

L'analyse des comptes par cycles comptables consiste à examiner simultanément plusieurs comptes interconnectés, sans distinction entre leur appartenance au bilan ou au compte de résultat. Cette approche permet d'assurer une évaluation cohérente et globale des flux financiers et économiques de l'entreprise.

¹ ALAIN Mikol (2014), *Audit et commissariat aux comptes*, édition E-THEQUE, Paris, P.110.

² NOIROT Philippe, et WALTER Jacques (2009), *Le contrôle interne*, édition AFNOR, Paris, P 23.

³ BERTIN, GODOWSKI et KHELASSI (2013), *Manuel comptabilité et audit*, Edition BERTI, Alger, P.210.

⁴ ROUFEYDA MESSAOUDENE, (2023), *LA REUSSITE D'UNE MISSION D'AUDIT CONTRACTUEL CAS : Entreprise cliente de KPMG*, mémoire de master, ESGEN, Koléa, P43.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

Dans chaque cycle, l'auditeur applique une démarche structurée en plusieurs phases, guidée par les assertions d'audit, dont la validation constitue l'objectif principal de son travail. L'audit financier repose ainsi sur l'examen des documents comptables et la vérification des comptes sociaux.

Bien qu'il n'existe pas de classification officielle des cycles comptables à analyser, la pratique courante des experts-comptables s'aligne généralement sur le plan comptable général. Les principaux cycles audités incluent :

- Trésorerie et financement ;
- Immobilisations ;
- Capitaux propres (y compris l'affectation du résultat) ;
- Achats et fournisseurs ;
- Ventes et clients ;
- Personnel ;
- État, impôts et taxes ;
- Stocks et en-cours.

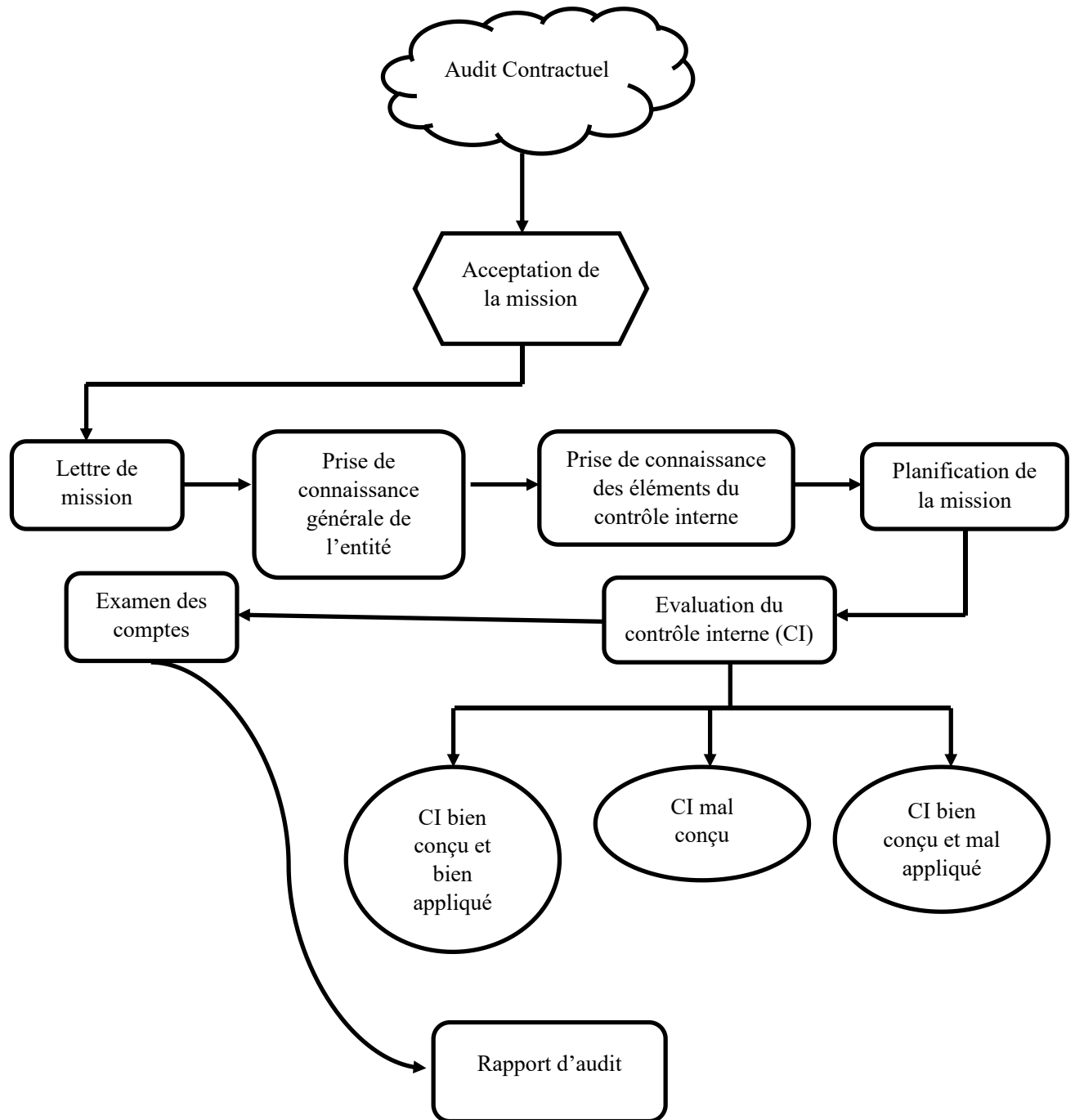
L'adoption de cette approche, combinée à la prise en compte du seuil de signification, permet d'optimiser l'analyse en évitant les vérifications superflues et en concentrant l'attention sur les éléments présentant un risque significatif.

5.4. La rédaction du rapport :

La rédaction du rapport d'audit contractuel constitue la phase finale de la mission. Ce document formalise les conclusions de l'auditeur sur les états financiers examinés et met en lumière les éventuelles anomalies ou insuffisances relevées au cours des travaux d'audit. Son objectif est d'apporter une évaluation objective de la qualité de l'information financière produite par l'entité auditée.

Le schéma ci-après vise à illustrer visuellement les principales phases de l'audit contractuel comptable :

Schéma 2: la démarche d'audit contractuel comptable



Source : Réalisé par l'étudiante.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

Section 2 : l'assainissement comptable.

Cette section est dédiée à l'étude de l'assainissement comptable, un processus essentiel permettant de rétablir la régularité des comptes et d'assurer la conformité des enregistrements comptables avec les principes et normes en vigueur. Elle se structure en deux sous-sections complémentaires. La première sous-section s'attache à définir les fondements de l'assainissement comptable, en mettant en lumière sa définition, ses objectifs, ainsi que les conditions préalables à sa mise en œuvre. La seconde sous-section se concentre sur la démarche de l'assainissement. Cette section a pour objectif de fournir une vision claire et structurée de ce processus, essentiel pour garantir la cohérence et la fiabilité de l'enregistrement comptable.

Sous-section 1 : Le cadre théorique de l'assainissement comptable.

1. Définition de l'assainissement comptable :¹

L'assainissement comptable est un processus visant à garantir la conformité des comptes aux réalités économiques et financières de l'entreprise, en respectant les principes de régularité et de sincérité.

Il constitue une démarche essentielle d'apurement des états financiers, reposant sur une analyse approfondie de l'ensemble des comptes d'actif et de passif, complétée par des inventaires physiques des biens de l'entreprise.

Ce processus s'appuie également sur une organisation rigoureuse du classement et du traitement des archives comptables, garantissant ainsi la fiabilité et la traçabilité des informations financières.

2. Les Principaux Facteurs Déclencheurs d'un Assainissement Comptable :

Une entreprise fait appel à l'assainissement comptable dans plusieurs situations, notamment lorsque :

- ✓ Passage de l'entreprise à l'autonomie de gestion ;
- ✓ Préparation à la filialisation d'une entreprise ;²

¹ Mr : YAHY Abderrahmane (2012), Rapport de stage N° 07 : *ASSAINISSEMENT COMPTABLE*, Conseil National de comptabilité, P.04.

² MEHENNI Massilia, AMELLAL Tassadit, (2023), *Evaluation de l'efficacité du contrôle interne dans la prévention des risques comptables : Assainissement comptable dans une entreprise*, Mémoire de Master, Université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou, P.50.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

- ✓ La détection d'irrégularités comptables, telles que des erreurs, incohérences ou anomalies dans les comptes, ainsi que le non-respect des normes en vigueur ;
- ✓ L'entreprise se prépare à une mission d'audit légal ou bien un contrôle fiscal ;

3. Les objectifs de l'assainissement comptable :

L'assainissement comptable vise à améliorer la qualité et la fiabilité des informations financières d'une entreprise en corrigeant les anomalies et en assurant leur conformité aux normes en vigueur. Ses principaux objectifs sont les suivants :

- **Fiabilisation des états financiers** : L'assainissement comptable permet d'éliminer les erreurs et incohérences afin d'assurer une image fidèle de la situation financière de l'entreprise, facilitant ainsi une prise de décision éclairée ;
- **Respect des normes et obligations légales** : L'assainissement des comptes permet à l'entreprise de se conformer aux référentiels comptables en vigueur, qu'il s'agisse des normes locales ou des standards internationaux comme les IFRS ;
- **Renforcement de la transparence financière** : En assainissant ses comptes, l'entreprise garantit aux parties prenantes, une information financière fiable et transparente, favorisant ainsi un climat de confiance ;
- Des comptes assainis réduisent les risques de redressement fiscal et de contentieux ;
- **Optimisation des processus comptables et de gestion** : L'assainissement comptable constitue une opportunité d'améliorer les procédures internes en renforçant les dispositifs de contrôle et en réduisant les inefficacités.¹

L'assainissement comptable ne se limite pas à une simple correction des anomalies. Il s'agit d'un processus stratégique garantissant la conformité, la transparence et l'efficacité de la gestion financière, contribuant ainsi à la pérennité et à la performance de l'entreprise.

4. Les conditions d'un assainissement comptable :²

Pour garantir l'efficacité d'un processus d'assainissement comptable, certaines conditions préalables doivent être réunies :

¹ *Ibid*, P.51.

² *Ibid*, P. 52.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

- L'accès aux informations financières pertinentes est crucial pour mener à bien l'assainissement comptable cela inclut (les états financiers, les balances générales, grands livres, les journaux auxiliaires, les bilans fiscaux, les relevés bancaires, les factures, les contrats, les inventaires physiques, les documents fiscaux, registre des immobilisations et tout autre document ou donnée nécessaire pour évaluer la situation financière de l'entreprise) ;
- Un archivage adéquat et un classement efficace des documents ;
- Une documentation précise et actualisée des pratiques comptables de l'entreprise est essentielle. Celle-ci doit inclure les politiques comptables, les méthodes d'enregistrement, les mécanismes de contrôle interne ainsi que les procédures de clôture des comptes. Cette documentation constitue un référentiel clé pour garantir la cohérence et l'efficacité de l'assainissement comptable ;
- La mise en œuvre d'un assainissement comptable efficace nécessite l'intervention de professionnels qualifiés et expérimentés, Les membres de l'équipe doivent avoir une connaissance approfondie des normes comptables, des principes de comptabilité et des exigences légales en matière de rapports financiers ;
- Plan d'action et suivi : Élaboration d'un plan structuré pour mettre en œuvre les corrections et assurer un suivi des améliorations ;
- Analyse approfondie des comptes pour détecter les erreurs, irrégularités et incohérences comptables.

Sous-section 2 : La démarche d'assainissement comptables.

L'expert met en place une méthodologie rigoureuse visant à assainir les comptes du bilan de l'entreprise, en garantissant leur fiabilité, leur conformité aux normes en vigueur et leur cohérence avec la réalité financière.

1. L'assainissement des comptes de l'actif :

L'analyse des comptes d'actif est un levier essentiel dans toute démarche d'assainissement comptable. Une valorisation imprécise ou obsolète de ces éléments peut altérer la transparence financière de l'entreprise et engendrer des décisions inadaptées. L'objectif est donc d'identifier et de corriger toute anomalie en veillant à ce que les actifs soient

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

comptabilisés selon leur valeur réelle et en conformité avec les exigences comptables en vigueur.

1.1. Les comptes d'immobilisation :

Les immobilisations représentent l'ensemble des biens durables acquis par une entreprise pour être utilisés dans son activité sur une période supérieure à un exercice comptable, elles peuvent être :

- ❖ **Immobilisation corporelle** : est un actif corporel détenu par une entité pour la production, la fourniture de service, la location, l'utilisation à des fins administratives tels que (terrains, bâtiments, matériels...) ;¹
- ❖ **Immobilisation incorporelle** : est un actif identifiable, non monétaire et immatériel, contrôlé et utilisé par l'entité dans le cadre de ses activités ordinaires tels que (les logiciels, les fonds commerciaux acquis, brevets...) ;²
- ❖ **Immobilisation financière** : Une immobilisation financière est tout actif représenté par:(une créance dont le règlement doit intervenir dans un délai supérieur à un an, un titre ou une valeur assimilée que l'entité a décidé de conserver sur plus d'un exercice).³

L'assainissement des comptes d'immobilisation consiste donc à vérifier leur enregistrement, leur valorisation et leur amortissement afin de garantir une comptabilité conforme et fiable.

1.1.1. La codification :

La codification des immobilisations consiste à attribuer un numéro unique à chaque acquisition d'investissement. Ce numéro doit être enregistré à la fois dans le registre des immobilisations et apposé sur l'actif concerné. La codification repose sur un système structuré, incluant un code par nature ainsi qu'un numéro d'ordre, afin de garantir une identification précise et une meilleure traçabilité. Cette démarche permet à l'entreprise de tenir à jour son

¹ Journal Officiel de la République Algérienne n°19, Art 121.1, P.07.

² Journal Officiel de la République Algérienne n°19, Art 121.2, P.07.

³ Support de Cours de l'école supérieure de gestion et d'économie numérique, comptabilité approfondie, *les immobilisations* , Par Enseignant ESGEN, P.02.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

fichier des immobilisations ou d'en établir un si nécessaire, facilitant ainsi le suivi et la gestion du patrimoine comptable.¹

1.1.2. L'inventaire physique :²

L'opération d'inventaire vise à effectuer un recensement exhaustif et rigoureux de l'ensemble des biens, tant mobiliers qu'immobiliers, détenus par l'entreprise. Cette démarche consiste à identifier chaque actif selon sa catégorie d'investissement, en précisant sa nature, sa marque, sa référence, sa date d'acquisition et son état (qu'il soit en bon état, endommagé ou nécessitant des réparations).

En garantissant une vision détaillée et fiable du patrimoine de l'entreprise, cet inventaire constitue un outil essentiel pour une gestion optimisée des ressources et une prise de décision éclairée.

1.1.3. L'inventaire comptable :

L'inventaire comptable a pour objectif de recenser de manière détaillée les informations relatives à chaque compte d'immobilisation en s'appuyant sur les documents et fichiers disponibles. Il inclut des éléments essentiels tels que la date d'acquisition, une désignation précise, la valeur d'origine, les amortissements cumulés et la valeur nette comptable. Cette démarche permet d'obtenir une vision claire et structurée de la situation comptable de chaque actif immobilisé, tout en s'assurant que les totaux de l'inventaire sont en parfaite concordance avec les soldes comptables des valeurs d'origine et des amortissements cumulés.³

1.1.4. Rapprochement des deux inventaires :⁴

Le rapprochement des deux inventaires met en évidence deux types de situations :

a. Actifs enregistrés en comptabilité mais non retrouvés lors de l'inventaire physique :

¹ Mr. YAHY Abderrahmane (2012), Rapport de stage N° 07 : *ASSAINISSEMENT COMPTABLE*, Conseil National de comptabilité, P.07.

² *Idem*.

³ MEHENNI Massilia, AMELLAL Tassadit, (2023), *Evaluation de l'efficacité du contrôle interne dans la prévention des risques comptables : Assainissement comptable dans une entreprise*, Mémoire de Master, Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, P.54.

⁴ Mr. YAHY Abderrahmane (2012), Rapport de stage N° 07 : *ASSAINISSEMENT COMPTABLE*, Conseil National de comptabilité, P.08.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

Il s'agit d'un écart négatif nécessitant les vérifications suivantes :

- ✓ **Cas d'éléments cédés** : Obtenir les documents de cession et procéder à la décomptabilisation de l'élément ;
- ✓ **Cas d'éléments réformés** : Obtenir les PV de réforme et procéder à leur retrait des comptes ;
- ✓ **Cas d'éléments disparus (vol, destruction, perte)** : Obtenir les PV constatant la disparition et procéder aux régulations nécessaires. Dans le cas où ces PV ne sont pas disponibles, il est recommandé de les établir par les responsables de l'entreprise ;
- ✓ **Cas d'éléments comptabilisés deux fois ou erreurs d'imputation** : Revoir les documents d'origine pour la rectification de l'erreur.

b. Actifs identifiés lors de l'inventaire physique mais non enregistrés en comptabilité :

Il s'agit d'un écart positif, on rencontre dans cette situation deux cas différents :

- ✓ **Élément acquis à titre gratuit** : Lorsqu'un bien est acquis gratuitement, il est essentiel d'identifier son origine avant de l'intégrer en comptabilité. L'enregistrement comptable varie selon la source du bien :
 1. Si le bien provient de la tutelle : il est comptabilisé à l'actif de l'entreprise par le crédit du compte Fonds Social.
 2. Si le bien provient d'une autre source : il est comptabilisé à l'actif de l'entreprise par le crédit d'un compte de subvention.
- ✓ **Cas d'élément non comptabilisés** : Entreprendre une recherche approfondie pour recueillir toute information pertinente en vue de la comptabilisation de cet élément dans les comptes d'immobilisation appropriés.

1.2. Les comptes de stocks :

Les stocks correspondent à des actifs :

- Détenus par l'entité et destinés à être vendus dans le cadre de l'exploitation courante ;

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

- En cours de production en vue d'une telle vente ; correspondant à des matières premières ou fournitures devant être consommées au cours du processus de production ou de prestation de services ;
- Dans le cadre d'une opération de prestation de service, les stocks correspondent au coût des services pour lequel l'entité n'a pas encore comptabilisé les produits correspondants.¹

L'assainissement des comptes de stocks passe par les étapes suivantes :

1.2.1. L'inventaire physique :²

L'inventaire physique, réalisé lors de la clôture des comptes, consiste en une vérification rigoureuse et exhaustive des stocks de l'entreprise. Il se déroule en plusieurs étapes :

- Recensement et comptage précis de l'ensemble des marchandises, matières premières, fournitures, produits semi-finis et produits finis détenus par l'entreprise à la date de clôture ;
- Évaluation des travaux en cours afin d'estimer leur valeur comptable avant facturation ;
- Identification des stocks inutilisables ou détériorés, en établissant un état distinct pour permettre un traitement comptable approprié (vente en solde, destruction, ou provision pour dépréciation).

Cet inventaire garantit la fiabilité des données comptables et permet d'anticiper d'éventuels ajustements dans les états financiers.

1.2.2. Le rapprochement avec l'inventaire comptable :³

Le rapprochement entre l'inventaire physique et les données comptables est une étape essentielle pour garantir la fiabilité des informations financières. Il s'effectue selon les étapes suivantes :

¹ Journal Officiel de la République Algérienne n°19, Art 123.1, P.11.

² Mr. YAHI Abderrahmane (2012), Rapport de stage N° 07 : *ASSAINISSEMENT COMPTABLE*, Conseil National de comptabilité, P.09.

³ MEHENNI Massilia, AMELLAL Tassadit, (2023), *Evaluation de l'efficacité du contrôle interne dans la prévention des risques comptables : Assainissement comptable dans une entreprise*, Mémoire de Master, Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, P.56.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

- **Comparer les résultats de l'inventaire physique** avec les fiches d'inventaire permanent ou les registres de stock afin d'identifier d'éventuelles anomalies ;
- **Analyser les écarts constatés** entre les quantités théoriques et réelles, en générant des états détaillés mettant en évidence les différences ;
- **Identifier les causes des écarts** (erreurs de saisie, pertes, vols, obsolescence, etc.) afin de proposer des ajustements appropriés dans la comptabilité.

Ce processus permet d'assurer la cohérence entre la réalité du stock et son enregistrement comptable, garantissant ainsi des états financiers plus fiables et conformes aux normes en vigueur.

1.2.3. Valorisation :

La valorisation des stocks constitue une étape clé dans l'assainissement comptable, garantissant une évaluation fiable et conforme aux normes comptables. Elle repose sur les actions suivantes :

- Attribuer une valeur aux stocks en s'assurant que la méthode de valorisation appliquée (FIFO, LIFO, coût moyen pondéré, etc.) est pertinente, cohérente et rigoureusement suivie ;
- Vérifier l'évaluation des produits semi-finis et finis, en veillant à ce qu'ils soient valorisés sur la base de leur coût de production réel, incluant les charges directes et indirectes engagées ;
- Effectuer un rapprochement entre les états d'inventaire, les annexes comptables, les états d'avancement et les contrats en cours, afin de garantir l'exactitude des enregistrements comptables des travaux en cours.¹

Cette démarche assure une représentation fidèle des stocks dans les états financiers et permet de prévenir les erreurs d'évaluation susceptibles d'affecter la performance financière de l'entreprise.

¹ *Ibid*, P.57.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

1.2.4 Traitement des écarts :

L'identification et l'analyse des écarts entre l'inventaire physique et l'inventaire comptable nécessitent une approche méthodique. Selon la nature et l'ampleur des écarts constatés, plusieurs actions peuvent être mises en œuvre :

1^{er} cas : écarts de faible importance que ça soit positif ou négatif.

- ❖ S'assurer de la fiabilité de l'inventaire permanent des stocks, en vérifiant la cohérence des enregistrements et le respect des procédures de gestion des stocks ;
- ❖ Procéder aux ajustements nécessaires dans les fichiers comptables, en s'appuyant sur les bons d'entrée et de sortie de régulation afin de corriger les écarts identifiés.¹

2^{-ème} cas : écarts importants, inventaire permanent non fiable

- **Contrôler la fiabilité du processus d'inventaire**, en s'assurant que la méthodologie adoptée est rigoureusement appliquée et conforme aux bonnes pratiques.
- **Mettre à jour les enregistrements comptables** en intégrant les valeurs issues de l'inventaire physique, et établir un nouveau fichier d'inventaire permanent pour garantir une gestion des stocks plus précise et fiable.²
- **3^{-ème} cas** : écarts importants, inventaire physique non fiable

Si l'inventaire physique s'avère imprécis ou mal exécuté, il est impératif de réaliser un nouvel inventaire corrigé. Celui-ci devra intégrer les mouvements de stocks (entrées et sorties) survenus après la date de clôture des comptes afin d'assurer une évaluation fiable et conforme à la réalité comptable.³

3.2.1. Stocks dépréciés :

Cette catégorie regroupe principalement les stocks inutilisables, invendables ou endommagés. Une commission interne, sur la base d'un état détaillé, doit examiner ces stocks afin de statuer sur leur éventuelle réforme. Une fois la décision prise, la comptabilité enregistre

¹ Mr. YAHY Abderrahmane (2012), Rapport de stage N° 07 : *ASSAINISSEMENT COMPTABLE*, Conseil National de comptabilité, P.10.

² MEHENNI Massilia, AMELLAL Tassadit, (2023), *Evaluation de l'efficacité du contrôle interne dans la prévention des risques comptables : Assainissement comptable dans une entreprise*, Mémoire de Master, Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, P.56.

³ *Ibid*, P.58.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

les ajustements nécessaires, notamment la constitution de provisions partielles ou totales, jusqu'à leur sortie définitive des actifs de l'entreprise.

1.3. Les comptes de créance :

L'assainissement des comptes de créance vise à vérifier l'exactitude des soldes comptables, à identifier d'éventuelles anomalies et à mettre en place les ajustements nécessaires pour assurer une présentation fidèle de la situation financière, Ce processus repose sur les étapes suivantes :

- Vérification de la concordance entre la comptabilité auxiliaire et la comptabilité générale afin d'identifier d'éventuelles anomalies ;
- Analyse de l'ancienneté des créances pour évaluer les risques de non-recouvrement et mettre en place les actions nécessaires (relances, plans d'apurement...) ;
- Passation de provisions pour créances douteuses afin d'anticiper les risques d'impayés et d'assurer une représentation fidèle de la situation financière ;¹
- Effectuer un suivi des opérations de recouvrement ;²
- Lettrage des comptes clients pour assurer la traçabilité des encaissements et identifier les écarts éventuels ;
- Le compte client est, par nature, un compte débiteur, représentant les sommes dues à l'entreprise par ses clients. Toutefois, lorsqu'un solde client apparaît créditeur, cela peut indiquer une anomalie, comme un paiement anticipé, un avoir non comptabilisé ou une erreur d'imputation. Dans ce cas, il est nécessaire de passer des écritures de régularisation afin d'ajuster la comptabilité et de garantir la fiabilité des états financiers.

1.4. Comptes de disponibilités :

La trésorerie représente un élément central de la gestion financière de l'entreprise, car elle regroupe l'ensemble des flux monétaires entrants et sortants. Toute opération comptable, qu'il s'agisse d'encaissements ou de décaissements, a un impact direct sur les disponibilités de

¹<https://www.controldegestion.org/comptabilite/assainissement-comptable/#:~:text=Assainir%20des%20comptes%20consiste%20%C3%A0,fid%C3%A8le%20possible%20avec%20la%20r%C3%A9alit%C3%A9> (consulté le 22/03/2025 à 18 :47).

² Mr. YAHY Abderrahmane (2012), Rapport de stage N° 07 : *ASSAINISSEMENT COMPTABLE*, Conseil National de comptabilité, P.16.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

l'entreprise. Ainsi, il est essentiel de garantir l'exactitude et la fiabilité des enregistrements comptables liés à la trésorerie afin d'éviter toute anomalie susceptible d'affecter l'équilibre financier de l'organisation. Dans cette optique, plusieurs actions sont mises en place pour assurer la transparence et la régularité des soldes de trésorerie :

- ❖ Établissement d'un état de rapprochement bancaire : comparaison des soldes comptables de l'entreprise avec les relevés bancaires afin d'identifier d'éventuels écarts ;
- ❖ Régularisation des écritures comptables : vérification et imputation correcte des transactions pour assurer la cohérence des soldes ;
- ❖ Rapprochement avec la banque : coordination avec l'établissement bancaire pour s'assurer de l'enregistrement correct de toutes les opérations ;
- ❖ Confirmation du solde de caisse : validation par un procès-verbal arrêté à la date de clôture, garantissant la fiabilité des disponibilités de l'entreprise ;

2. L'assainissement des comptes de passif :

L'analyse des comptes de passif constitue une étape clé dans l'assainissement comptable, garantissant une représentation fidèle des engagements financiers de l'entreprise. Une évaluation erronée ou incomplète des dettes et provisions peut fausser l'équilibre financier et compromettre la prise de décision. Il est donc essentiel d'identifier et d'ajuster toute incohérence en s'assurant que les obligations de l'entreprise sont correctement enregistrées, évaluées à leur juste valeur et conformes aux normes comptables en vigueur.

2.1. Les comptes de fonds propres :

L'assainissement de fonds propres porte essentiellement sur les comptes "capital social" et "résultats non affectés", afin d'assurer leur exactitude et leur conformité aux normes comptables en vigueur.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

2.1.1. Le capital social :¹

L'assainissement de ces comptes repose sur plusieurs étapes essentielles :

- **Revue et actualisation des informations** : Vérifier et mettre à jour les données relatives à la création de l'entreprise, à la constitution du capital social et aux modifications de ses fonds propres (augmentations ou diminutions), en s'assurant de la conformité des enregistrements comptables avec les documents officiels ;
- **Contrôle des dotations** : Vérifier l'exactitude de l'enregistrement des dotations au fonds social, en distinguant clairement les montants libérés de ceux restant à libérer ;
- **Justification des variations** : S'assurer que toutes les modifications du capital sont dûment documentées et conformes aux exigences légales et statutaires, qu'il s'agisse d'augmentations ou de réductions de capital.

2.1.2. Le résultat en instance d'affectation :²

L'assainissement de ce compte consiste à :

- **Validation du solde des résultats antérieurs** : S'assurer que le solde reflète fidèlement les résultats des exercices précédents après déduction des impôts et autres prélèvements légaux ou réglementaires ;
- **Vérification de l'affectation des résultats** : S'assurer qu'une décision formelle d'affectation a été prise et enregistrée, afin de garantir la traçabilité et la conformité des résultats aux exigences comptables.

2.2 Les comptes de dettes :³

L'assainissement des comptes de dettes repose sur des méthodes rigoureuses, adaptées à la nature des engagements concernés :

- **Emprunts bancaires** : Un dossier complet est constitué pour chaque emprunt, intégrant les conventions, les échéanciers de remboursement et les avis bancaires. Une

¹ MEHENNI Massilia, AMELLAL Tassadit, (2023), *Evaluation de l'efficacité du contrôle interne dans la prévention des risques comptables : Assainissement comptable dans une entreprise*, Mémoire de Master, Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, P.59.

² *Ibid* P.60.

³ *Idem*.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

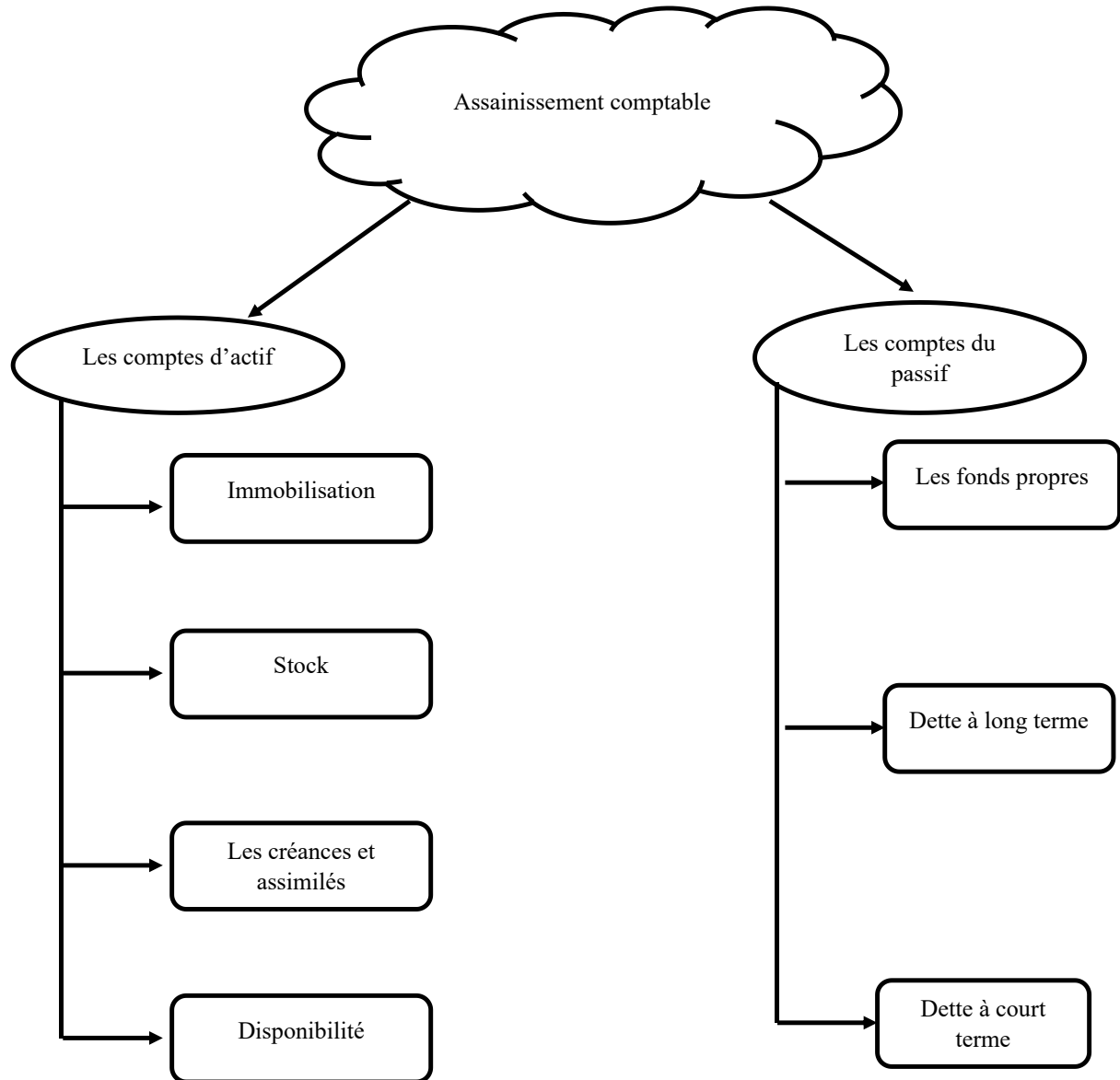
vérification minutieuse est effectuée pour s'assurer de la concordance entre les montants comptabilisés et les relevés bancaires, ainsi que de la correcte comptabilisation des remboursements effectués ;

- Dettes d'investissement : Chaque acquisition fait l'objet d'un suivi distinct avec constitution de dossiers comprenant les contrats, factures et tout document justificatif. ;
- Les paiements relatifs aux retenues de garantie sont contrôlés afin de prévenir tout retard ou omission ;
- Comptes fournisseurs : Une réconciliation est effectuée en comparant les soldes des comptes collectifs aux pièces justificatives, avec une attention particulière portée aux paiements effectués et aux éventuelles anomalies ;
- Dettes fiscales et sociales : Les impôts sont assainis en vérifiant les montants dus, les déclarations fiscales et en réalisant un rapprochement avec l'administration fiscale. De même, les comptes des organismes sociaux sont rapprochés des déclarations et des paiements effectués pour garantir leur exactitude ;
- Dettes envers le personnel : L'analyse des comptes permet d'identifier les salaires non versés ainsi que les cotisations dues aux fonds des œuvres sociales, en veillant à leur conformité avec les obligations légales et contractuelles ;
- Avances et recettes en attente : Les avances reçues des clients sont rapprochées des contrats signés, et les recettes en attente d'imputation sont examinées pour s'assurer de leur correcte affectation comptable.

En fin, la démarche d'assainissement comptable permet de garantir la fiabilité et la transparence des états financiers en éliminant les anomalies et en assurant la conformité aux normes en vigueur. Grâce à un contrôle rigoureux et à des ajustements appropriés, l'entreprise se dote d'une information financière plus juste, facilitant ainsi la prise de décision et renforçant la confiance des parties prenantes. La traçabilité des corrections apportées et la mise en place de bonnes pratiques comptables assurent la pérennité de cette démarche, contribuant à une gestion plus saine et plus efficiente.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

Schéma 3: le processus d'assainissement comptable



Source : Réalisé par l'étudiante.

Section 3 : l'information financière au sein de l'entité.

Dans le cadre du pilotage de l'entreprise, l'information financière constitue un outil essentiel de communication, de gestion et de décision. Elle permet non seulement de refléter la situation économique et financière de l'entité, mais aussi de guider les parties prenantes dans leurs choix stratégiques, opérationnels et financiers. Sa pertinence, sa cohérence et sa fiabilité sont donc au cœur des préoccupations des dirigeants, des partenaires externes et des régulateurs.

Cette section est composée de deux sous-sections. La première s'intéresse à la notion d'information financière dans l'entreprise, en définissant ses caractéristiques essentielles, en mettant en avant les critères de qualité qui en conditionnent l'utilité, et en analysant son rôle central dans le processus de prise de décision. La deuxième sous-section examine le rôle déterminant que jouent l'audit externe et l'assainissement comptable dans l'amélioration de la fiabilité de cette information. Elle met en lumière comment ces deux leviers, par leurs approches complémentaires, contribuent à renforcer la transparence, la crédibilité et la cohérence des données financières produites par l'entreprise.

Sous-section 1 : l'information financière au sein de l'entité.

1. Définition de l'information financière :

L'information financière se définit comme l'ensemble des données relatives à la situation et aux perspectives économiques d'une entité. Selon l'article 222-2 du règlement général de l'AMF, elle doit être « exacte, précise et sincère » afin de garantir la transparence et la fiabilité des états financiers. Conformément au cadre conceptuel des normes IAS/IFRS, son objectif principal est de fournir aux investisseurs, prêteurs et autres créanciers, actuels et potentiels, des informations pertinentes pour éclairer leurs décisions.¹

2. La qualité de l'information financière :

Selon la loi 07-11 du 25 novembre 2007 relative au système comptable financier, le cadre comptable algérien repose sur un dispositif structuré d'organisation de l'information financière. Ce système vise à enregistrer, traiter et évaluer des données chiffrées afin de produire des états financiers reflétant fidèlement la situation financière, patrimoniale, ainsi que la performance et la trésorerie d'une entité à la clôture de l'exercice. Il repose sur un cadre conceptuel, des normes

¹ P. BOUDOUR Nesrine, KHELIFA Islam, (2018), *Le SCF et la qualité de l'information financière : Etat des lieux et perspectives*, LE MANAGER, N°7, P.17 à P.29.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

comptables et une nomenclature des comptes, garantissant l'élaboration d'états financiers conformes aux principes comptables généralement admis.¹

La nature qualitative de l'information financière complique son évaluation et sa mesure. Afin de surmonter ces difficultés et d'assurer la fiabilité de l'information financière pour ses utilisateurs, l'International Accounting Standards Board (IASB) ainsi que l'organisme national en charge de l'élaboration du Système Comptable Financier Algérien ont établi quatre principales caractéristiques qualitatives auxquelles une information financière doit impérativement se conformer :²

2.1. La compréhensibilité ou l'intelligibilité :

Une information est intelligible lorsqu'elle est facilement compréhensible par tout utilisateur ayant une connaissance raisonnable des affaires et des activités économiques et de la comptabilité et ayant la volonté d'étudier l'information d'une façon raisonnablement diligente.³

2.2. La pertinence :

La pertinence de l'information financière est un critère fondamental qui garantit son utilité pour les utilisateurs. Elle est caractérisée par sa capacité à influencer les décisions en fournissant des éléments significatifs et en répondant aux besoins spécifiques des parties prenantes.⁴

2.3. La fiabilité :

La fiabilité qui repose sur l'absence de biais ou d'erreur notable dans l'information communiquée et sur la représentation de la réalité. Cette réalité porte sur la recherche de la substance des faits, la vérifiabilité, l'objectivité, la prudence et l'exhaustivité ;⁵

¹ LEBBAH Abdelhakim, (2018), *La qualité de l'information financière produite par le système comptable financier*, La qualité de l'information financière produite par le système comptable financier, N° 06, (de P.2 à P.24).

² P. BOUDOUR Nesrine, KHELIFA Islam, (2018), *Le SCF et la qualité de l'information financière : Etat des lieux et perspectives*, LE MANAGER, N°7, P.17 à P.29.

³ *Ibid*, P.21.

⁴ Guy DJONGOUÉ, (2015), *Qualité perçue de l'information comptable et décisions des parties prenantes*, thèse de doctorat, l'Université de Bordeaux, France, P.61.

⁵ HAMIDOUCHE M'hamed, (2018), *LES ATTRIBUTS DE L'AUDIT EXTERNE POUR UNE INFORMATION FINANCIERE DE QUALITE*, Revue nouvelle économie, N° 18, Vol 01, de P.37 à P.58

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

2.4. La comparabilité :

Une information est dite comparable lorsqu'elle est produite et présentée selon des méthodes constantes, garantissant ainsi la cohérence dans le temps et facilitant les comparaisons pertinentes entre différentes périodes et entités.¹

3. Le rôle de l'information financière dans la prise de décision :

La comptabilité, souvent qualifiée de "langue des affaires", est le principal vecteur de communication de l'information financière d'une entreprise. Elle enregistre l'ensemble des transactions effectuées avec les partenaires externes au cours d'un exercice comptable et aboutit à l'élaboration de documents de synthèse tels que le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe. Ces informations permettent aux différents acteurs, internes et externes, d'évaluer la performance, la situation financière et les perspectives de l'entreprise.² Elles sont essentielles pour les dirigeants, qui les utilisent pour orienter la gestion et la stratégie, ainsi que pour les parties prenantes qui s'appuient sur ces données pour prendre des décisions stratégiques, tactiques et opérationnelles.³

Le système d'information comptable et financier joue un rôle essentiel dans la collecte, le traitement et la production d'informations comptables et financières, tout en intégrant les données issues des interactions de l'entreprise avec son environnement, notamment ses clients, fournisseurs, prêteurs et autres partenaires économiques.

Les documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, etc.) constituent les principaux supports de cette information et occupent une place centrale dans le processus décisionnel de l'entreprise. Ils permettent aux dirigeants et aux parties prenantes d'évaluer la performance, d'anticiper les risques et d'optimiser la gestion des ressources.

Un système d'information comptable et financier performant est un levier stratégique pour l'entreprise, facilitant la prise de décisions éclairées en matière d'investissement, de

¹ P. BOUDOUR Nestrine, KHELIFA Islam, (2018), *Le SCF et la qualité de l'information financière : Etat des lieux et perspectives*, LE MANAGER, N°7, P.17 à P.29.

² Sofiane slimane, *L'impact de l'adoption des normes comptables internationales sur la qualité de l'information pour la prise de décision et le contrôle : le système comptable financier Algérien comme modèle*, Institut des Sciences Economiques et Commerciales et des Sciences de Gestion Centre Universitaire de Relizane, P.2.

³ DAMENE Kamelia, BEKOUR Farida, (2023), *L'importance de l'information comptable dans la prise de décisions : cas de décisions de financement dans l'Entreprise Régionale de Génie Rural Djurdjura, Tizi-Ouzou*, Revue des recherches en sciences financières et comptables, N°01, Vol 08, P 712- 729.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

financement et d'allocation des ressources. Il contribue à la rationalisation des choix stratégiques.

Ainsi, un système d'information comptable fiable et bien structuré constitue un facteur clé de succès pour assurer la pérennité et la croissance de l'entreprise.¹

Sous-section 2 : le rôle de l'audit et de l'assainissement comptable sur la fiabilité de l'information financière

1. Le rôle de l'audit dans la fiabilité de l'information financière :

L'entreprise est tenue de respecter la réglementation en vigueur ainsi que les normes internationales de bonne conduite, favorisant ainsi la transparence et la comparabilité des performances. La communication financière repose sur des informations comptables obligatoires, notamment celles liées à l'expression des résultats.

Dans ce cadre, l'audit légal intervient en apportant une assurance raisonnable quant à la régularité, la sincérité et la fidélité de l'information financière. Cette assurance, délivrée par un professionnel compétent et indépendant, vise à renforcer la confiance des parties prenantes². Les missions du commissaire aux comptes consistent notamment à certifier les comptes annuels, à vérifier la sincérité des informations contenues dans le rapport de gestion, à donner un avis sur les procédures de contrôle interne, à apprécier certaines conventions, et à signaler toute situation compromettant la continuité d'exploitation³.

L'audit contractuel, engagé de manière volontaire, poursuit des objectifs similaires en matière de fiabilisation de l'information financière. L'audit contractuel comptable permet ainsi de détecter les anomalies, d'évaluer les pratiques comptables appliquées, et de formuler des recommandations d'ajustement ou d'assainissement. Bien qu'il ne débouche pas sur une certification légale, il constitue un outil pertinent d'amélioration de la qualité de l'information comptable.

Ainsi, l'audit externe, qu'il soit légal ou contractuel, devient un élément clé de l'équilibre entre les dirigeants et les parties prenantes, dans un contexte où l'information comptable et financière constitue un enjeu central du partage des succès et des risques de l'entreprise.

¹ *Idem.*

² AYACHI Fela, (2018), *commissariat aux comptes et gouvernance d'entreprise une analyse à partir du contexte de l'audit légal dans les entreprises en Algérie*, thèse de doctorat, université d'Oran 2, P.195.

³ *Ibid*, P.196.

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

2. Le rôle de l'assainissement comptable dans la fiabilité de l'information financière :¹

L'assainissement comptable constitue un levier essentiel pour améliorer la qualité et la fiabilité de l'information financière. Il s'agit d'un processus de régularisation visant à corriger les erreurs comptables, à éliminer les anomalies, à apurer les soldes obsolètes ou non justifiés, et à mettre les écritures en conformité avec les principes comptables en vigueur. En ce sens, il permet de produire des états financiers qui reflètent de manière sincère et fidèle la réalité économique de l'entreprise. Cette fiabilité accrue de l'information comptable est cruciale, car elle conditionne la pertinence des analyses financières, la transparence vis-à-vis des parties prenantes, ainsi que la crédibilité de l'entreprise dans ses relations avec les investisseurs, les organismes de financement et les autorités de régulation.

En outre, l'assainissement comptable constitue un préalable indispensable à toute démarche d'amélioration de la performance financière. En garantissant une base d'information saine et cohérente, il permet aux dirigeants de prendre des décisions plus éclairées, d'anticiper les risques, et de renforcer les mécanismes de contrôle interne.

3. La complémentarité entre l'audit contractuel comptable et l'assainissement comptable :²

La combinaison de l'audit contractuel comptable et de l'assainissement comptable constitue une démarche complémentaire indispensable pour renforcer la fiabilité de l'information financière.

L'audit contractuel comptable joue un rôle de diagnostic initial. Il permet de repérer, à travers une analyse méthodique, les irrégularités, incohérences ou insuffisances susceptibles d'altérer la régularité et la sincérité des états financiers.

Sur la base de ce diagnostic, l'assainissement comptable intervient comme une étape corrective, visant à traiter et à régulariser les anomalies détectées. Par ailleurs, en allant au cœur des écritures comptables, cette phase permet souvent de révéler d'autres anomalies non identifiées lors de l'audit.

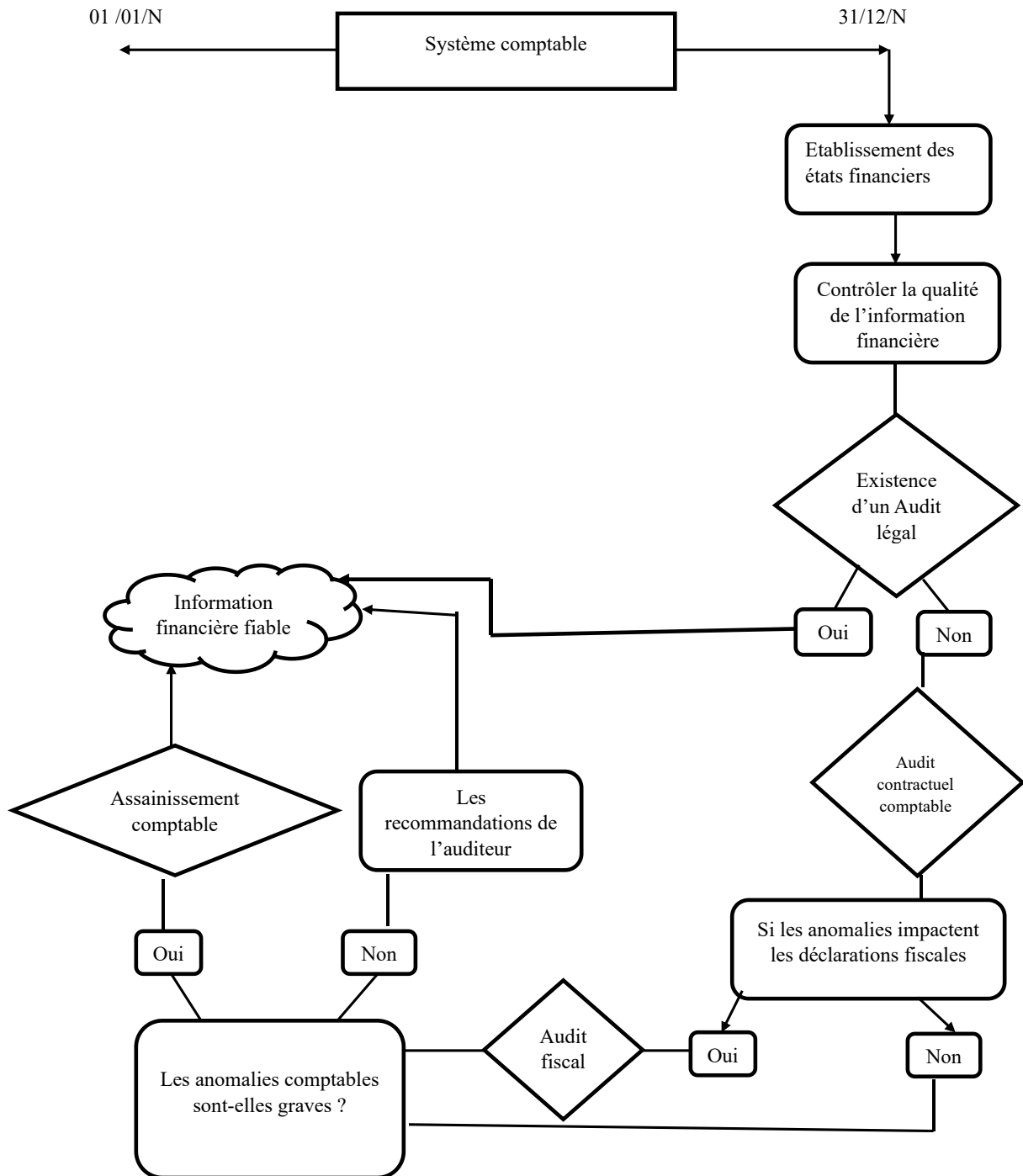
¹ Document interne du cabinet

² Document interne du cabinet

Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable

L'articulation entre ces deux démarches, l'une centrée sur la détection et l'autre sur la correction, contribue à améliorer de manière significative la qualité de l'information comptable, tout en renforçant la fiabilité du processus de production des états financiers.

Schéma 4: Processus de fiabilisation de l'information financière.



Source : Réalisé par l'étudiante.

Conclusion :

Dans un environnement économique où les décisions importantes reposent sur des données financières fiables, l'audit externe et l'assainissement comptable jouent un rôle essentiel. Ce chapitre a montré que ces deux outils sont de véritables piliers de la transparence et de la confiance dans la gestion d'une entreprise.

L'audit externe, par son regard neutre et professionnel, permet de vérifier la régularité et la sincérité des états financiers, ce qui renforce la crédibilité de l'entreprise auprès de ses partenaires. De son côté, l'assainissement comptable vise à corriger les erreurs, à nettoyer les soldes injustifiés et à assurer que les données comptables reflètent fidèlement la réalité.

Ces deux leviers fournissent aux décideurs une base solide pour évaluer la situation réelle de l'entreprise. Ainsi, ils permettent une prise de décision plus éclairée, fondée sur des informations fiables, pertinentes et cohérentes, renforçant par la même occasion la confiance des parties prenantes et la maîtrise des risques.

**Chapitre 02 : Étude de cas réalisée au sein du cabinet d'audit
DJEKHRAB Zakaria**

Introduction :

Après avoir défini dans le premier chapitre les fondements théoriques de l'audit externe et de l'assainissement comptable, ainsi que leur rôle dans la fiabilisation de l'information financière, ce deuxième chapitre est dédié à la mise en pratique de ces concepts à travers une étude de cas réelle menée auprès du cabinet de commissaire aux comptes Mr DJEKHRAB Zakaria.

Ce chapitre a pour objectif principal de répondre concrètement à notre problématique, en analysant les différentes étapes d'une mission de conseil conduite en l'absence d'audit légal obligatoire. Il s'articule autour de trois sections complémentaires, qui retracent l'ensemble de la démarche mise en œuvre par le cabinet.

Dans une première section, nous présenterons à la fois le cabinet d'audit et l'entreprise cliente. Nous mettrons en lumière les caractéristiques organisationnelles de chaque structure ainsi que les éléments déclencheurs qui ont motivé le recours à une intervention externe.

La deuxième section sera consacrée à l'audit contractuel comptable mené au sein de l'entreprise objet d'étude. Nous y exposerons la méthodologie adoptée, les comptes examinés, les constats relevés par l'auditeur, ainsi que les principaux dysfonctionnements ayant un impact direct sur la régularité et la sincérité des états financiers.

La troisième section détaillera la démarche d'assainissement comptable mise en œuvre. Nous y présenterons les écritures d'ajustement passées, les corrections apportées aux comptes concernés, ainsi qu'une analyse de l'impact global de cet assainissement sur la qualité et la fiabilité de l'information financière produite par l'entreprise.

Section 01 : La présentation de l'organisme d'accueil et de l'entreprise objet d'étude.

Dans cette section, nous présenterons le cabinet d'audit qui a accueilli notre stage, en mettant en lumière son organisation ainsi que ses domaines d'intervention. Ensuite, l'attention sera portée sur l'entreprise cliente, objet central de notre étude de cas. Nous décrirons son activité, sa structure organisationnelle, ainsi que les dysfonctionnements comptables constatés ayant motivé le recours à une mission de conseil.

Sous-section 1 : la présentation de l'organisme d'accueil

1. La présentation du Cabinet DJEKHRAB. Z :

Le cabinet DJEKHRAB ZAKARIA est un cabinet de commissariat aux comptes implanté à Kouba, dans la wilaya d'Alger. Fondé en 2018, il est dirigé par Monsieur DJEKHRAB ZAKARIA, Commissaire aux comptes agréé par l'État sous le numéro 2756/2018. Son activité s'inscrit dans le cadre juridique défini par la loi n°10-01, relative à l'organisation des professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé.

Fort d'une expertise avérée en audit et en comptabilité, le cabinet met au service de ses clients un accompagnement professionnel fondé sur la rigueur, la réactivité et l'écoute. Son équipe, composée de collaborateurs compétents et engagés, œuvre avec dynamisme pour offrir des solutions sur mesure, favorisant ainsi des relations de confiance durables et équilibrées avec les entreprises partenaires.

Soucieux de répondre aux exigences croissantes du monde économique, le cabinet s'engage à fournir des prestations de qualité. Il intervient aussi bien dans le domaine de la certification des comptes que dans des missions de conseil et d'assistance à la gestion, en aidant les entreprises à optimiser leur fonctionnement et à consolider leur développement. Grâce à une approche orientée vers la performance et l'amélioration continue, le cabinet contribue activement à la pérennité et à la compétitivité des organisations qu'il accompagne.

2. Structure et organisation du cabinet :

On présentera l'organigramme et l'organisation du cabinet comme suit :

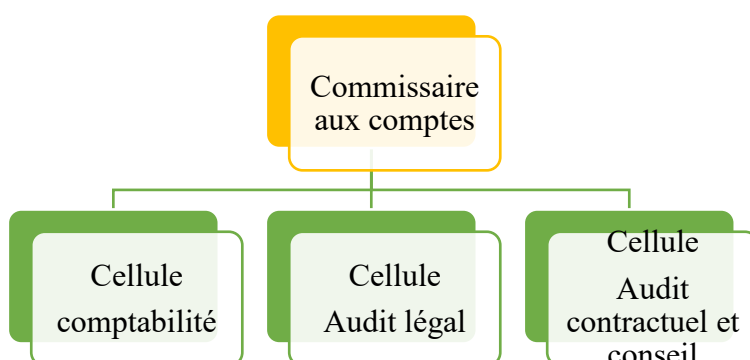
Chapitre 2 : Étude de cas réalisée au sein du cabinet d'audit DJEKHRAB Zakaria

2.1. L'organigramme du cabinet :

Le cabinet DJEKHRAB. Z est structuré de manière à favoriser l'efficacité, la communication et la répartition claire des responsabilités. Il se compose principalement de trois cellules : une cellule d'audit légal, une cellule de comptabilité, et cellule d'audit contractuel et de conseil. Chacun encadré par des collaborateurs expérimentés. Le commissaire aux comptes supervise l'ensemble des missions et veille au respect des normes professionnelles. La structure hiérarchique reste souple, favorisant la collaboration entre les différents niveaux de responsabilité et assurant un suivi rigoureux des dossiers clients.

La figure ci-dessous représente l'organigramme du cabinet DJEKHRAB Z.

Figure 4: Organigramme du cabinet.



Source : Réalisé par l'étudiante à partir du document interne du cabinet.

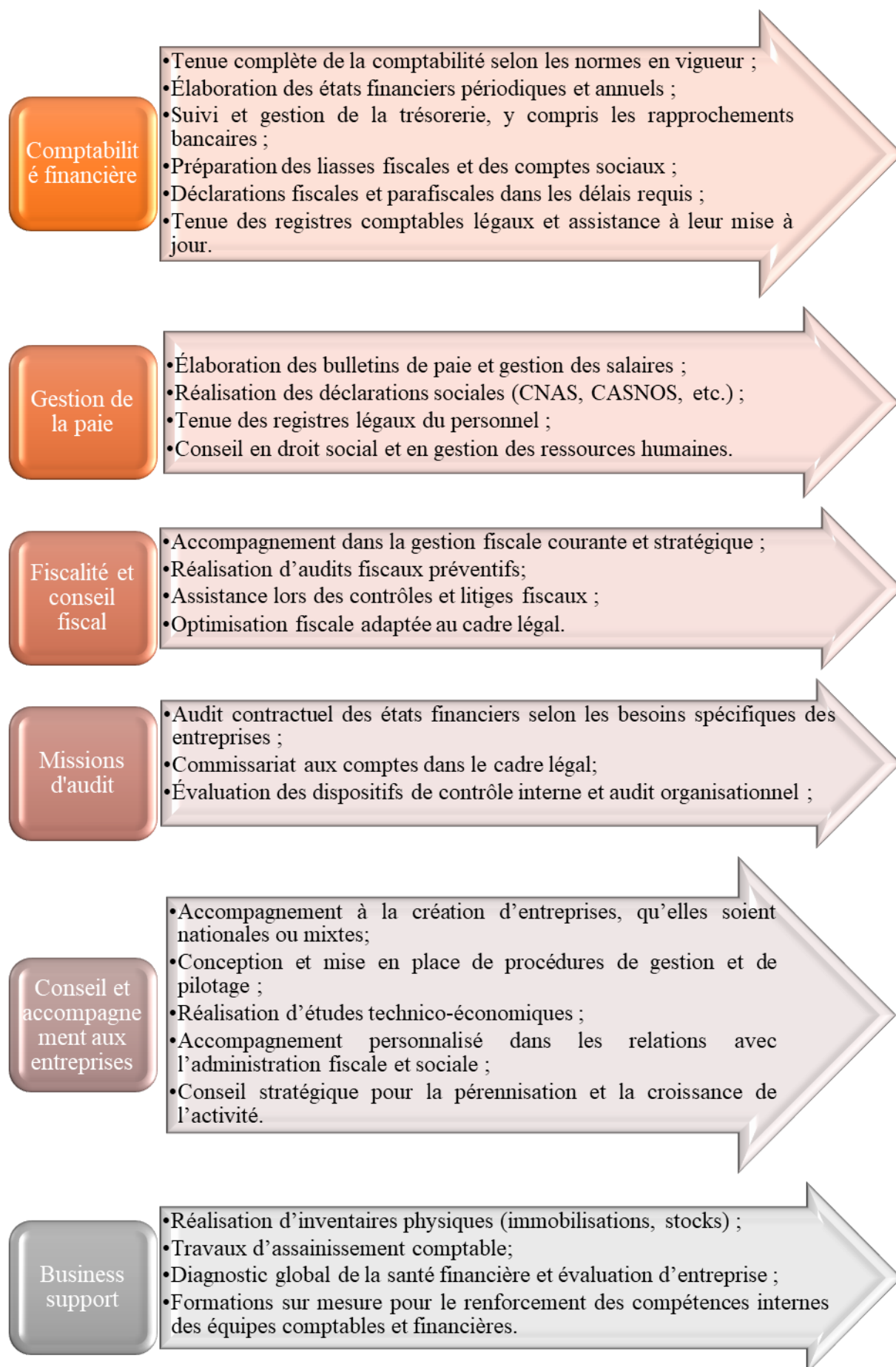
2.2. Les domaines d'intervention :

Piloté par des experts en audit et en comptabilité, le cabinet s'appuie sur une organisation polyvalente lui permettant d'intervenir efficacement dans divers domaines d'activité. Il mobilise un réseau de professionnels qualifiés, capables d'accompagner les entreprises à chaque étape de leur développement, en leur apportant des réponses adaptées à leurs besoins spécifiques. Par ailleurs, le cabinet bénéficie d'une charte associative qui favorise la mise en place de collaborations stratégiques ou de partenariats avec d'autres cabinets, qu'ils soient nationaux ou internationaux.

Le cabinet propose une large gamme de prestations répondant aux besoins variés des entreprises, allant de la gestion comptable quotidienne jusqu'aux missions de conseil stratégique et d'audit approfondi. Ces services s'articulent autour de plusieurs pôles d'expertise complémentaires :

Figure 6 : Les domaines d'activité du cabinet DJEKHRAB.Z.

Chapitre 2 : Étude de cas réalisée au sein du cabinet d'audit DJEKHRAB Zakaria



Chapitre 2 : Étude de cas réalisée au sein du cabinet d'audit DJEKHRAB Zakaria

Source : Réaliser par l'étudiante à partir du document interne du cabinet.

Sous-section 2 : présentation de l'entreprise objet d'étude

Dans un souci de confidentialité et conformément aux engagements déontologiques du cabinet, l'entreprise analysée dans le cadre de ce mémoire sera désignée par l'appellation fictive « EURL ALEXA ». L'ensemble des données utilisées ont été traité avec la plus grande rigueur en matière de confidentialité, afin de garantir la protection des informations sensibles et l'anonymat de l'entité concernée. Ce choix n'a en rien compromis la qualité de l'analyse ni la pertinence des constats.

1. Présentation de l'entreprise objet d'étude :

Créée en 2016, l'entreprise ALEXA est une Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) opérant dans le secteur de la promotion immobilière. Elle exerce ses activités dans la construction, la rénovation ainsi que la mise en valeur de biens immobiliers destinés à la vente ou à la location. Dotée d'un capital social d'un million de dinars (1.000.000 DA).

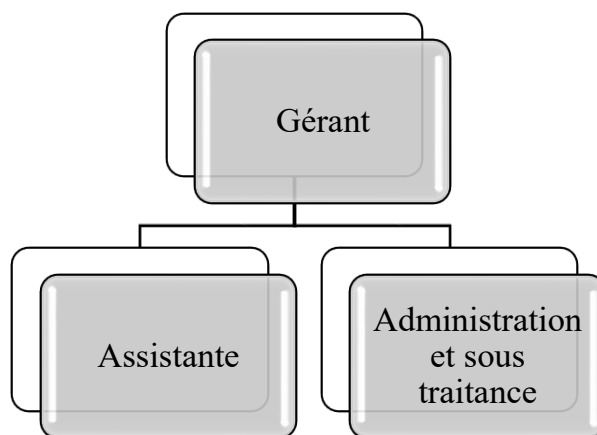
L'entreprise se spécialise dans plusieurs aspects du secteur immobilier, visant à répondre aux besoins du marché. Ses principales activités sont les suivantes :

- Réalisation, rénovation et aménagement de biens immobiliers destinés à la vente, à la location ou à l'usage propre de l'entreprise. ;
- Acquisition et aménagement de terrains (assiettes foncières) en vue de leur valorisation, leur vente ou leur mise en location ;
- Activités d'intermédiation immobilière, incluant la mise en relation pour la vente ou la location de biens immobiliers.

2. L'organisation de l'entité objet d'étude :

La structure organisationnelle constitue un élément clé pour la compréhension de la gestion interne et des processus décisionnels au sein de l'entreprise.

Figure 5: L'organigramme de l'entité objet d'étude.



Source : Document interne du cabinet.

L'organigramme présenté reflète une structure organisationnelle simplifiée, articulée autour de trois fonctions principales : un gérant assurant la direction générale de l'entreprise, une assistante chargée des tâches administratives. Ainsi que le recours à des prestataires externes dans le cadre de la sous-traitance. Cette externalisation concerne notamment certaines fonctions de support telles que la tenue de la comptabilité, la maintenance, le gardiennage et le nettoyage.

Cette structure réduite présente plusieurs limites significatives. La concentration des responsabilités entre un nombre restreint de personnes, sans séparation claire des fonctions, expose l'entreprise à des risques accrus d'erreurs, d'omissions, voire de dysfonctionnements dans le traitement des opérations comptables et financières.

En outre, le manque de spécialisation interne, combiné à une surcharge de travail, compromet la rigueur dans la gestion des obligations fiscales et sociales, et nuit à la lisibilité de la situation financière réelle de l'entreprise.

3. Les facteurs déclencheurs d'une mission de conseil :

L'entreprise ALEXA, de statut juridique EURL, entre dans la catégorie des structures régies par un dispositif allégé en matière de contrôle légal. En effet, la législation algérienne prévoit certaines dérogations afin de ne pas alourdir les obligations comptables et financières des entités de taille modeste. L'article 12 de la loi n° 05-05 du 25 juillet 2005, portant loi de finances complémentaire pour 2005, précise :

Chapitre 2 : Étude de cas réalisée au sein du cabinet d'audit DJEKHRAB Zakaria

« Les entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée et les sociétés dont le chiffre d'affaires est inférieur à dix millions de dinars (10.000.000 DA) ne sont pas soumises à la certification de leurs comptes par un commissaire aux comptes. »

Sur cette base, l'entreprise ALEXA n'est pas légalement tenue de soumettre ses états financiers à une certification externe. Toutefois, cette absence de contrôle formel a contribué à l'accumulation d'irrégularités comptables, dues en grande partie au manque de rigueur et de compétence de son comptable. Plusieurs erreurs ont ainsi été relevées, impactant la fiabilité des données financières et compromettant la lisibilité de la situation réelle de l'entreprise.

4. Décision de recourir à une mission de conseil :

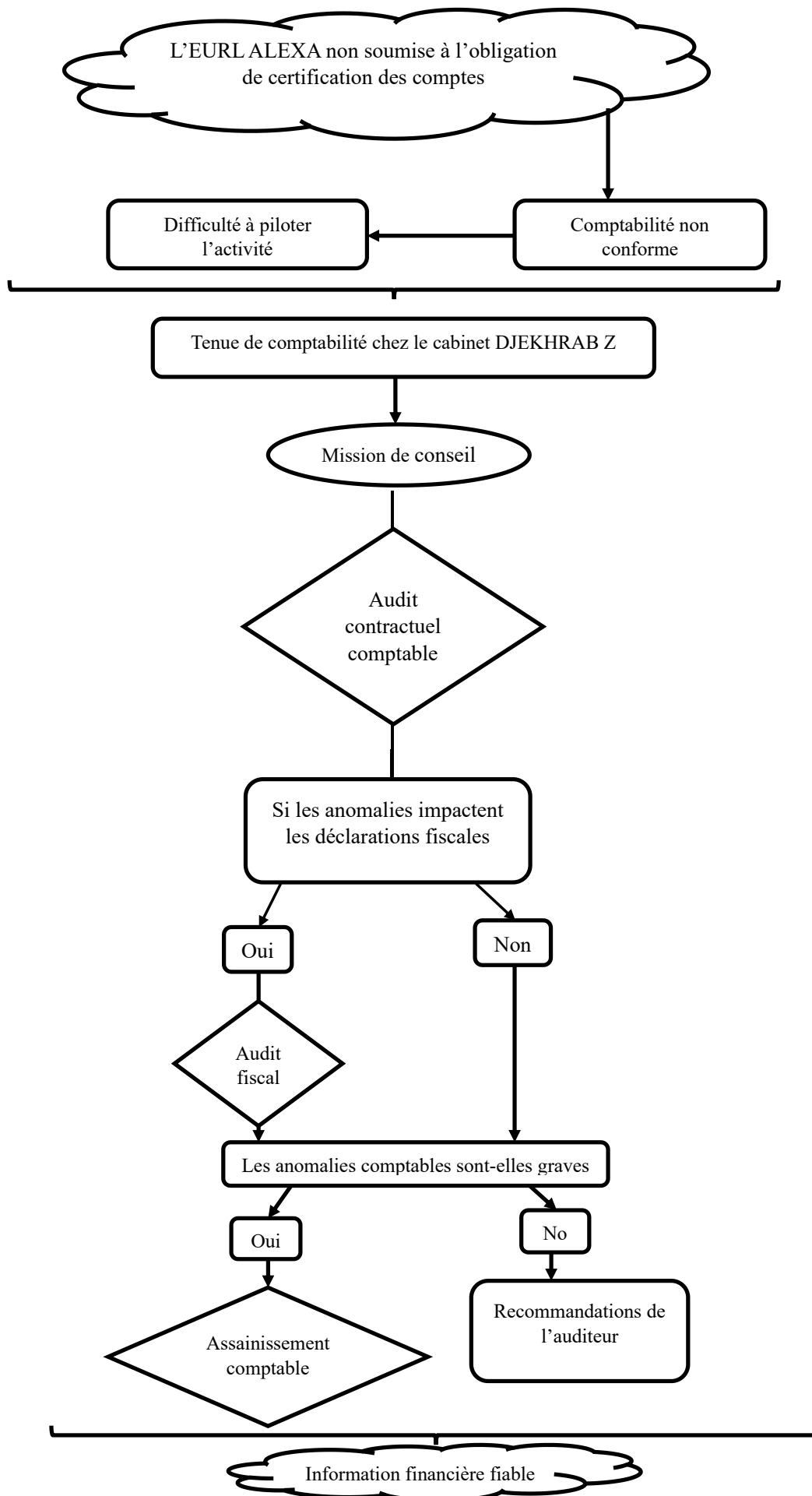
Face à l'incapacité de son système comptable à fournir une information financière claire, pertinente et utile à la prise de décision, le gérant de l'EURL ALEXA a pris la décision de mettre fin à sa collaboration avec l'ancien comptable. Conscient de l'importance d'une comptabilité fiable pour piloter efficacement son activité, il a confié la tenue de la comptabilité au cabinet DJEKHRAB.Z.

Cependant, lors de ses premières interventions, le commissaire aux comptes a relevé plusieurs anomalies significatives dans les états comptables, révélant des dysfonctionnements profonds dans l'organisation comptable précédente. En réponse à cette situation, le cabinet DJEKHRAB.Z a proposé dans un premier temps la réalisation d'un audit contractuel comptable dans le cadre d'une mission de conseil. Cette démarche avait pour objectif d'évaluer la régularité des enregistrements comptables, de détecter les erreurs passées et d'identifier les principales faiblesses du système comptable en place.

Selon la gravité des écarts relevés au cours de cette mission, cette intervention pouvait être élargie à une opération d'assainissement comptable, afin de corriger les anomalies détectées et rétablir la fiabilité des comptes. Dans certains cas, lorsque les irrégularités constatées ont un impact direct sur les déclarations fiscales de l'entreprise, il peut également être pertinent de faire appel à un audit fiscal, en complément de l'audit contractuel, afin de régulariser la situation vis-à-vis de l'administration fiscale.

Le schéma ci-après résume le processus mis en œuvre par le cabinet d'audit dans le cadre de sa mission auprès de l'EURL ALEXA :

Schéma 5: Le processus de fiabilisation de l'information financière de l'EURL ALEXA



Chapitre 2 : Étude de cas réalisée au sein du cabinet d'audit DJEKHRAB Zakaria

Source : Réalisé par l'étudiante

Ainsi, l'audit contractuel avait pour objectif d'établir un diagnostic clair et structuré de la situation comptable de l'EURL ALEXA, en vue de formuler des recommandations concrètes permettant de fiabiliser l'information financière et d'assurer une gestion conforme aux normes comptables en vigueur. Ce processus constitue le cœur de la section suivante, dans laquelle seront présentés les constats effectués ainsi que les recommandations émises par l'auditeur.

Section 2 : L'audit contractuel comptable réalisé au sein de l'entreprise ALEXA et son impact sur la qualité de l'information financière.

Dans le cadre de la mission de conseil engagée auprès de la EURL ALEXA, le cabinet a proposé de réaliser un audit contractuel comptable. Cette initiative s'inscrivait dans une volonté conjointe de dresser un diagnostic fiable de la situation comptable de l'entreprise, en identifiant les anomalies, irrégularités ou pratiques nécessitant des améliorations.

L'audit a porté sur l'examen critique des comptes, des enregistrements comptables et des pratiques de gestion adoptées au fil des exercices. L'objectif principal était de détecter les éventuelles irrégularités comptables, d'évaluer leur impact sur la fiabilité des états financiers, et d'anticiper d'éventuels risques réglementaires ou fiscaux.

Cette section détaille la démarche d'audit suivie par le cabinet, les procédures mises en œuvre ainsi que les constats formulés à l'issue des travaux.

Sous-section 1 : la démarche d'audit contractuel comptable.

Après avoir été sensibilisée à l'importance de disposer d'états financiers fiables et réguliers, l'EURL ALEXA a sollicité le cabinet DJEKHRAB.Z pour la réalisation d'un audit contractuel comptable. Convaincue de la valeur ajoutée d'une telle mission, notamment pour corriger les dysfonctionnements comptables antérieurs et sécuriser ses états financiers.

1. Les étapes préliminaires de la mission d'audit :

Les étapes préliminaires de la mission d'audit effectuée au sein de l'EURL ALEXA se présente comme suit :

1.1. La lettre de mission :

La première étape de la démarche a donc consisté à établir une lettre de mission, document fondamental qui encadre la relation entre le gérant de l'EURL ALEXA et le cabinet DJEKHRAB.Z. Cette lettre définit de manière claire :

- **L'objectif de la mission** : Obtenir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des états financiers de l'EURL ALEXA pour l'exercice 2023, tout en identifiant les erreurs ou irrégularités significatives, qu'elles soient d'origine intentionnelle (fraudes) ou non (omissions, erreurs comptables) ;

Chapitre 2 : Étude de cas réalisée au sein du cabinet d'audit DJEKHRAB Zakaria

- **Le référentiel comptable applicable** : Le plan comptable financier algérien (SCF) ainsi que les dispositions fiscales en vigueur, servant de base à l'évaluation de la régularité et de la conformité des opérations enregistrées ;
- **Les responsabilités de la direction** : Préparer des états financiers, mettre à disposition l'ensemble des documents comptables requis, faciliter l'accès aux informations nécessaires à la mission, et collaborer de bonne foi avec l'auditeur ;
- **Les responsabilités du cabinet d'audit** : Conduire la mission avec compétence, indépendance et objectivité, en respectant les normes professionnelles applicables, et en fournissant une opinion fondée sur des éléments probants suffisants et appropriés ;
- **Le périmètre et le contenu des travaux** : L'audit couvre l'ensemble des comptes figurant au bilan de l'exercice 2023, à travers une approche axée sur l'identification des risques comptables et fiscaux ;
- **Le planning et le calendrier de la mission** : Organisation des travaux en plusieurs phases avec une durée prévisionnelle définie d'un commun accord.

Cette lettre constitue la base contractuelle sur laquelle repose l'ensemble de la mission. Elle permet d'instaurer une relation claire, structurée et équilibrée entre les parties.

1.2. La prise de connaissance de l'entité auditée :

Dans le cadre de l'audit contractuel comptable, le cabinet a débuté sa mission par une prise de connaissance générale de l'EURL ALEXA et de son environnement. Cette étape essentielle a pour objectif de comprendre le fonctionnement global de l'entité.

1.2.1. Généralités comptables :

La comptabilité de la société EURL ALEXA est tenue par le logiciel de comptabilité PC COMPTA Pour établir le bilan et tous les besoins comptables.

1.2.2. La collecte des documents :

La phase suivant la prise de connaissance de l'entité auditée consiste généralement en la collecte des informations et documents comptables nécessaires à la réalisation de la mission. Toutefois, dans le cas de l'EURL ALEXA cette étape a été largement facilitée, l'entreprise étant déjà cliente du cabinet pour la tenue de sa comptabilité. Ainsi, l'ensemble des pièces

Chapitre 2 : Étude de cas réalisée au sein du cabinet d'audit DJEKHRAB Zakaria

justificatives et des états financiers requis était déjà centralisé et disponible au sein du cabinet, ce qui a permis un accès immédiat aux données nécessaires à l'audit.

1.2.3. Les techniques utilisées :

Dans le cadre de sa mission d'audit contractuel comptable au sein de l'EURL ALEXA, l'auditeur a eu recours à plusieurs techniques afin de réunir des éléments probants et d'évaluer la fiabilité des états financiers de l'entreprise. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Analyse documentaire** : l'auditeur a examiné les différents documents comptables et financiers de l'entreprise notamment (Etats financiers, Balance générale, Grand livre, statuts de l'entreprise, Registre de commerce, contrats et conventions...) afin d'évaluer leur conformité aux normes comptables en vigueur ;
- **Les entretiens** : l'auditeur a effectué des entretiens avec le gérant et l'assistante afin d'obtenir des explications sur les écarts constatés ou les anomalies relevées.

2. L'évaluation du contrôle interne :

Suite à l'évaluation du système de contrôle interne l'auditeur a constaté les points suivants :

- Absence d'un manuel de contrôle interne ;
- Absence de séparation des fonctions ;
- Absence d'une cellule d'audit interne ;
- Absence de certification des comptes.

3. L'examen des comptes :

Dans le cadre de la mission d'audit contractuel menée auprès de l'EURL ALEXA, l'auditeur a procédé à un examen rigoureux et détaillé de l'ensemble des postes figurant au bilan et au compte de résultat. Cette étape a consisté à analyser la cohérence des enregistrements comptables, à vérifier la justification des soldes et à s'assurer de la correcte application des principes comptables en vigueur.

Chapitre 2 : Étude de cas réalisée au sein du cabinet d'audit DJEKHRAB Zakaria

3.1. L'intangibilité du bilan d'ouverture :

La première étape consiste à vérifier les soldes d'ouverture de l'exercice 2023 qui doivent correspondre aux soldes de clôture de l'exercice 2022.

Les montants sont en (KDA).

Tableau 4: tableau comparatif entre les soldes clôture (exercice 2022) et les soldes d'ouverture (exercice 2023).

Comptes	Au 31/12/2022		Au 01/01/2023		Ecart
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
Immobilisations	471 710,61		471 710,61		0
Stocks et en cours	1 185 125,73		1 185 125,73		0
Créances et emplois assimilés	326 765,30		326 765,30		0
Disponibilités et assimilés	400 275,29		400 275,29		0
Capitaux propres		38 267,46		38 267,46	0
Passif non courant		775 632,20		775 632,20	0
Passif courant		1 569 977,27		1 569 977,27	0

Source : document interne du cabinet.

Commentaire :

Les soldes réouvertures de l'année 2023 sont conformes avec ceux de la clôture de l'exercice précédent 2022.

L'auditeur a procédé à un examen approfondi des postes de l'actif, du passif ainsi que des éléments de charges et de produits pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les constats relevés mettent en lumière plusieurs irrégularités et anomalies susceptibles d'affecter la fiabilité de l'information financière produite par l'entreprise.

3.2. Actif :

3.2.1. Actif non courant :

Présente un total au 31/12/2023 de **539 467,53 KDA**, L'analyse menée par l'auditeur a révélé les anomalies suivantes :

- Une immobilisation corporelle (armoire) a été enregistrée pour son montant TTC de **107,29 KDA**, incluant ainsi la TVA de **17 , 130 KDA** dans sa valeur d'entrée ;

Chapitre 2 : Étude de cas réalisée au sein du cabinet d'audit DJEKHRAB Zakaria

- L'inventaire physique des immobilisations n'a pas été effectué conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi 07-11 relative au système comptable financier ;
- L'examen des taux d'amortissement fait ressortir les observations suivantes :

Tableau 5: Les constats des taux d'amortissement de l'EURL ALEXA

Désignation	Taux Appliqué	Durée Appliquée	Taux fiscal	Durée Fiscale
Immeubles de bureaux (administratifs)	5%	20 Ans	3,33%	30 ans
Mobiliers de bureau	20%	5 Ans	10%	10 Ans
Matériels informatiques	20%	5 Ans	33,33% à 20%	3 à 5 ans
Agencement Mobiliers de bureau	20%	5 Ans	10%	10 Ans
Agencement et installation	10%	10 Ans	10%	10 Ans

Source : document interne du cabinet.

Commentaire :

Les taux d'amortissement ne correspondent pas à ceux indiqués par l'administration fiscale.

3.2.2. Actif courant :

Présente un total au 31/12/2023 de **1 674 393, 54 KDA**, L'analyse menée par l'auditeur a révélé les anomalies suivantes :

3.2..2.1.Stocks et en cours :

Le solde du compte 351 « stock de produits intermédiaires » s'élève à **1 185 125, 73 KDA**. Il représente des locaux invendus au 31/12/2023, sans approbation formelle du service technique de son état d'achèvement.

3.2..2.2.Clients :

Il présente un solde de **48 924 ,61 KDA**. L'analyse menée par l'auditeur a révélé les anomalies suivantes :

- ✓ Seize (16) comptes clients présentent un solde anormalement créditeur totalisant **1 391 , 04 KDA** ;
- ✓ Un total de 51 factures émises par l'EURL ALEXA présente des irrégularités au regard des dispositions du Décret exécutif n° 05-468 du 10 décembre 2005, fixant les

Chapitre 2 : Étude de cas réalisée au sein du cabinet d'audit DJEKHRAB Zakaria

conditions et modalités d'établissement de la facture, du bon de transfert, du bon de livraison et de la facture récapitulative. Les principales anomalies relevées sont les suivantes :

- L'absence des identifiants fiscaux obligatoires : Numéro d'identification fiscale (NIF), numéro statistique (NIS), et numéro d'article d'imposition (AI) ;
- L'absence du numéro de Registre de Commerce ;
- L'absence de numérotation séquentielle continue et chronologique des factures ;
- Des divergences dans la dénomination sociale de certains clients par rapport à leurs documents légaux (Registre de Commerce).

3.2.2.3. Autres débiteurs :

Il présente un solde de **170 958, 33 KDA**. L'analyse menée par l'auditeur a révélé les anomalies suivantes :

- ❖ Le compte 409 « avances aux fournisseurs » comprend un solde de **12 493 ,61 KDA** issus d'exercice 2019 et 2017 non régularisés ;
- ❖ Le compte courant de l'associé présente un solde débiteur de **157 940 ,93 KDA**, situation non conforme aux dispositions fiscales ;
- ❖ Le compte 47, utilisé à titre transitoire, affiche un solde de **10 ,59 KDA** non soldé à la clôture de l'exercice.

3.2.2.4. Impôts et assimilés :

Il présente un solde de **174 884 ,83 KDA** au 31/12/2023, L'analyse menée par l'auditeur a révélé les anomalies suivantes :

- ✓ Un montant de **30 141 ,04 KDA** correspondant à la TVA sur achats et services acquittés au cours de l'exercice 2023, n'a pas été déclaré et récupéré via les déclarations fiscales G50 ;
- ✓ Un montant de **483, 57 KDA** correspondant à la TVA sur ventes a été incorrectement comptabilisé dans le compte de TVA sur achats ;
- ✓ Un précompte de TVA de **80 217 ,57 KDA** a été enregistré au compte TVA sur achats au lieu d'un compte distinct approprié.

3.2.2.5. La trésorerie :

Il présente un solde de **94 500 ,01 KDA**. L'analyse menée par l'auditeur a révélé les anomalies suivantes :

- ✓ Le rapprochement bancaire au 31 décembre 2023 révèle des chèques émis non encore encaissés pour un montant de **364 ,83 KDA** ;
- ✓ Des montants significatifs ont été réglés directement via la caisse.

2.3. Passif :

3.3.1. Les capitaux propres :

Ils sont constitués de :

- ❖ Capital émis de **1 000 KDA** ;
- ❖ Réserve légale de **100 KDA** ;
- ❖ Résultat net de l'exercice 2023 qui est de **120 437 ,11 KDA** ;
- ❖ Report à nouveau de **37 167 ,45 KDA**.

Aucun constat significatif n'a été relevé.

3.3.1. Passifs non courants :

Qui présente un solde de **395 311 ,29 KDA**. Aucun constat significatif n'a été relevé.

3.3.2. Passifs courants :

3.3.2.1. Fournisseurs et comptes rattachés :

Il présente un solde de **105 359,36 KDA**. L'analyse menée par l'auditeur a révélé les anomalies suivantes :

- ✓ Certains comptes fournisseurs affichent des soldes anormalement débiteurs d'un montant global de **1 478 ,29 KDA** ;
- ✓ Un montant total de **28 844,27 KDA** correspondant à des dettes antérieures n'a pas fait l'objet de régularisation en 2023 ;

3.3.2.2. Impôts :

Il présente un solde de **51 464 ,63 KDA**, les impôts sont constitués de :

Chapitre 2 : Étude de cas réalisée au sein du cabinet d'audit DJEKHRAB Zakaria

✓ IBS dû	43 052 ,31 KDA ;
✓ TVA sur vente	6 062 ,24 KDA ;
✓ IRG sur salaire	11, 52 KDA ;
✓ IRG 15% (Consultant)	1 816 ,96 KDA ;
✓ TVA à payer 12-2023	521 ,59 KDA.

L'analyse menée par l'auditeur a révélé les anomalies suivantes :

- Le solde du compte TVA collectée de **521 ,59 KDA** n'a pas été déclaré conformément au régime fiscal applicable (déclaration à l'encaissement) ;

3.3.2.3. Autres dettes :

Les autres dettes renferment :

- ❖ Avances reçues des clients d'un solde de **1 450 000 KDA**, correspondent aux acomptes versés par le client X dans le cadre de l'acquisition d'un bâtiment ;
- ❖ Cotisation CNAS du 4^{ème} trimestre de **58, 43 KDA**.

Les avances clients, bien qu'appuyées par un acte notarié de transfert de propriété d'un bâtiment, n'ont pas donné lieu aux déclarations de TVA et de TAP requises par la législation fiscale.

3.4. Les charges :

Elles totalisent à la fin de 2023 un montant de **253 227 ,21 KDA**.

Certaines factures relatives à des acquisitions d'immobilisations ont été comptabilisées à tort en charges d'exploitation, entraînant une sous-évaluation de l'actif et une surévaluation des charges.

3.5. Les produits :

Ils sont constitués principalement de chiffre d'affaires réalisé au titre de l'exercice 2023 d'un montant de **373 654, 37 KDA**.

L'analyse menée par l'auditeur a révélé les anomalies suivantes :

Chapitre 2 : Étude de cas réalisée au sein du cabinet d'audit DJEKHRAB Zakaria

- ❖ Les factures émises en décembre 2023 pour des prestations de janvier 2024 n'ont pas été comptabilisées en produits constatés d'avance d'un montant total de **20 059 ,25 KDA** ;
- ❖ Certaines factures de 2022 ont été comptabilisé en 2023 ;
- ❖ Un nombre significatif de factures émises en 2023 (258 factures) d'un montant de **33 180 ,89 KDA**, n'ont pas été enregistrées.

4. Le rapport d'audit :

À l'issue de la mission d'audit contractuel réalisée au sein de l'EURL ALEXA, un rapport a été élaboré afin de présenter les principales observations formulées par l'auditeur. Ce document retrace les constats relevés lors de l'examen des différents postes du bilan ainsi que les éventuelles irrégularités ou anomalies identifiées.

Et enfin l'auditeur a formulé un ensemble de recommandations pour l'entité.

5. Tableau de synthèse des constats d'audit :

Afin d'évaluer l'impact des irrégularités relevées sur la fiabilité de l'information financière de l'EURL ALEXA, il est essentiel de procéder à une analyse transversale reliant chaque constat de l'auditeur aux principes comptables concernés, aux risques identifiés ainsi qu'aux conséquences potentielles sur la qualité de l'information produite. Le tableau ci-après synthétise ces éléments et permet de mieux appréhender les enjeux comptables et fiscaux soulevés par la mission d'audit.

Tableau 6: Tableau de synthèse des constats d'audit.

Constat de l'auditeur	Risque identifié	Impact sur la fiabilité de l'information financière
Immobilisation enregistrée en TTC	Coûts contient une taxe récupérable (TVA)	Surévaluation de l'immobilisation et sous-évaluation de la créance de la TVA
Absence d'inventaire physique des immobilisations	La non-conformité aux dispositions de la loi 07-11	Risque d'existence inexacte de l'immobilisation
Stocks non validés par le service technique	Manque de fiabilité et de sincérité dans les données transmises	Risque de valorisation inexacte de l'achèvement des travaux
Soldes créditeurs sur comptes clients	Anomalie comptable	Risques que certaines factures n'aient pas été comptabilisées
Factures clients non conformes	Non-respect de la réglementation Décret exécutif n° 05-468 du 10 décembre 2005, relatif à la facturation	Risque de redressement ou sanctions
Compte courant associé débiteur	Non-conformité fiscale	Risque de redressement fiscal (paiement de l'IRG sur dividendes)
Compte 47 non soldé au 31/12/2023	Non-respect du principe de clôture annuelle conformément à la loi 07-11	Perte de traçabilité et manque de justification
TVA non déclarée	Principe de régularité fiscale (code des taxes sur chiffre d'affaires)	Risque de redressement fiscal
Fournisseurs avec soldes débiteurs	Anomalie comptable	Avance fournisseurs non régularisées
Revenus de janvier 2024 comptabilisés en 2023	Non-respect du Principe de séparation des exercices	Surévaluation des produits de l'année 2023 et sous-évaluation des produits de 2024

Source : Réaliser par l'étudiante à partir des résultats de l'auditeur.

Commentaire :

L'analyse croisée des constats relevés, des principes comptables enfreints et des risques identifiés met en évidence l'ampleur des dysfonctionnements affectant la qualité de l'information financière au sein de l'EURL ALEXA. Ces anomalies traduisent à la fois l'absence d'un véritable dispositif de contrôle interne et un non-respect des normes comptables fondamentales. Elles compromettent la transparence, la régularité et la fiabilité des états financiers.

Chapitre 2 : Étude de cas réalisée au sein du cabinet d'audit DJEKHRAB Zakaria

Sous-section 3 : les recommandations de l'auditeur.

L'auditeur a formulé plusieurs recommandations afin de remédier aux dysfonctionnements constatés et d'améliorer la fiabilité de l'information financière de l'EURL ALEXA :

- ❖ **Réaliser un audit fiscal approfondi** : cette démarche vise à identifier les écarts éventuels entre les obligations fiscales et les déclarations effectuées, et à évaluer les risques de redressement fiscal auxquels l'entreprise pourrait être exposée ;
- ❖ **Mettre en place un système de contrôle interne structuré** : cela permettrait de sécuriser le traitement des opérations comptables, d'améliorer la traçabilité des flux financiers, et de prévenir les erreurs ou irrégularités ;
- ❖ **Engager une opération d'assainissement comptable** : il s'agit de revoir et de corriger les écritures comptables inexactes ou non justifiées, afin d'assurer la régularité des comptes. Cette opération fera l'objet d'un développement détaillé dans la section suivante.

Section 3 : l'assainissement comptable réalisé au sein de l'entreprise ALEXA et son impact sur la qualité de l'information financière.

Dans cette section, nous allons détailler le processus d'assainissement comptable mis en place au sein de l'EURL ALEXA. Suite à l'audit contractuel réalisé, plusieurs irrégularités et anomalies ont été identifiées dans les enregistrements comptables et la gestion des opérations. L'objectif principal de l'assainissement est de corriger ces anomalies afin de garantir la régularité et la fiabilité des informations financières, en conformité avec les normes et la législation en vigueur.

Nous décrirons dans cette section les différentes étapes de l'opération d'assainissement, en précisant les comptes concernés, les écritures comptables à régulariser, ainsi que les actions correctives proposées. Ce processus vise à restaurer la transparence et la précision des états financiers, tout en réduisant les risques fiscaux et réglementaires pour l'entreprise.

Sous-section 1 : la démarche d'assainissement comptable.

Pour assurer une meilleure compréhension de cette opération, le schéma ci-après illustre les principales étapes du processus d'assainissement, Par la suite, chaque étape sera présentée et expliquée en détail :

Figure 6: Le processus d'assainissement.



Source : Réalisée par l'étudiante.

1. Les étapes préliminaires de la démarche d'assainissement comptable :

Avant d'engager le processus d'assainissement comptable, certaines vérifications préalables sont nécessaires afin de garantir la fiabilité des travaux à entreprendre. Voici les principales étapes réalisées dans ce cadre :

Chapitre 2 : Étude de cas réalisée au sein du cabinet d'audit DJEKHRAB Zakaria

- ✓ Avant d'entamer l'assainissement, il est essentiel de s'assurer que les bases comptables utilisées dans le logiciel PC COMPTA, couvrant la période de 2016 à 2023, sont conformes aux liasses fiscales déposées auprès de l'administration fiscale (attestées par les accusés de réception). Cette étape permet de garantir que les travaux d'analyse reposent sur des référentiels comptables exacts et cohérents ;
- ✓ **La vérification de l'intangibilité du bilan d'ouverture** : La vérification de la clôture de chaque exercice N-1 par rapport à l'ouverture de l'exercice N est une étape indispensable, à réaliser pour chaque année de 2016 à 2024. Elle permet de s'assurer de la continuité et de la cohérence du traitement comptable d'un exercice à l'autre.

2. L'analyse des comptes du bilan :

L'analyse des comptes du bilan constitue une étape essentielle de la démarche d'assainissement comptable. Elle concerne les comptes des classes 1 à 5, soit l'ensemble des postes liés aux capitaux, aux immobilisations, aux stocks, aux créances et dettes, ainsi qu'à la trésorerie. Cette analyse vise à identifier les anomalies, à comprendre leur origine et à proposer des pistes de régularisation. Elle se déroule selon les étapes suivantes :

- ✓ **Organisation des données** : Un fichier Excel a été élaboré, contenant une feuille distincte pour chaque compte à analyser, afin de structurer l'étude ;
- ✓ **Extraction des écritures comptables** : Les écritures sont extraites du logiciel PC COMPTA pour chaque compte concerné ;
- ✓ **Relevé des mouvements** : Chaque écriture est détaillée avec sa date, sa référence, son libellé, ainsi que sa place au débit ou au crédit du compte ;
- ✓ **Analyse du solde** : La nature du solde est examinée à la lumière de l'historique des écritures, et des pièces justificatives sont mobilisées pour en justifier la régularité ;
- ✓ **Calcul du solde final** : Le solde du compte est arrêté au 31 décembre 2024 ;
- ✓ **Rédaction d'une synthèse** : Chaque compte fait l'objet d'un commentaire synthétique soulignant les anomalies constatées, les irrégularités détectées, ou les ajustements nécessaires.

Chapitre 2 : Étude de cas réalisée au sein du cabinet d’audit DJEKHRAB Zakaria

Pour mieux expliquer le concept d'analyse des comptes, nous allons donner un exemple :

Figure 7: l'analyse de compte personnel de l'entreprise ALEXA.

PC	JL	Folio	Date	Réf	Libellé	D	C	OBS
1	JP	12	31/12/2024	12/2024	Consta salaire 12/2024		40000	
					Totaux au 31/12/2024	0,00	40 000,00	
					Solde créditeur au 31/12/2024		40 000,00	

EUURL ALEXA

Analyse des comptes

Compte : 421000

Libellé : PERSONNEL

Solde GL au 31/12/2024 : 40 000,00 DZD

Source : Document interne du cabinet.

3. Les anomalies détectées :

Lors de la mission d’assainissement comptable, une analyse approfondie et rigoureuse des comptes a été menée, avec un examen systématique et minutieux, compte par compte. Cette méthode permet de détecter des anomalies et des écarts qui n’avaient pas été relevés lors de l’audit contractuel initial, lequel, par nature, se concentre principalement sur une revue globale portant sur l’exercice de l’année en cours et celui de l’année précédente (N-1). À l’inverse, l’assainissement s’étend à l’analyse exhaustive de toutes les périodes depuis la création de l’entreprise. Cette approche détaillée et étendue explique pourquoi certaines irrégularités, restées invisibles lors de l’audit, ont pu être identifiées au cours de la phase d’assainissement.

3.1. Le compte produit intermédiaire :

L’analyse du compte 35 intitulé « *Produits intermédiaires* » a mis en évidence les anomalies suivantes :

- ❖ Transfert du déficit de l’exercice 2016 de **996 KDA** par une écriture comptable consistant à débiter le compte 351 Produits intermédiaires et à créditer le compte 120000 Résultat de l’exercice. Cette opération constitue une affectation inappropriée du déficit ;
- ❖ Enregistrement de l’achat d’un terrain par une écriture comptable consistant à débiter le compte 35 Produits intermédiaires et à créditer le compte 380 « *Achats de stocks* » d’un total de **25 000 KDA**. Cette écriture est incorrecte, car un compte

de produits intermédiaire ne doit jamais être utilisé en contrepartie d'un compte d'achats stockés, ces deux natures comptables étant incompatibles ;

- ❖ Au cours de l'exercice, les charges liées à la construction du bâtiment ont été comptabilisées. À la clôture de chaque exercice, le comptable débite le compte 351 « Produits intermédiaires » et crédite le compte 724 « variation de stock de produit » pour un montant équivalent à l'ensemble des charges engagées dans le cadre de cette opération. Cette écriture a été répétée chaque fin d'année jusqu'à l'achèvement du bâtiment. Toutefois, le compte 351 n'est pas adapté à une entreprise de promotion immobilière. Il aurait été plus pertinent que le comptable utilise le compte 335 « Travaux en cours », qui reflète de manière plus fidèle la nature des opérations engagées dans le cadre de la construction du bâtiment ;
- ❖ En fin d'année 2021 le solde du compte 351 été de **1 481 407 ,17 KDA** ;
- ❖ En 2022, une fois le bâtiment achevé, l'ancien comptable a procédé à la comptabilisation de l'opération en débitant le compte 213 « Constructions » et en créditant le compte 351 pour un montant de **296 281 ,43 KDA**. Cependant, cette écriture est inappropriée dans le contexte d'une entreprise de promotion immobilière. En effet, le bâtiment ne constitue pas une immobilisation corporelle au sens comptable du terme, dans la mesure où il est destiné à être vendu dans le cadre de l'activité courante de l'entreprise. Il aurait donc dû être enregistré dans un compte de stock, conformément à la nature de l'activité de la société ;
- ❖ Le compte 351 présente un solde de **1 185 125, 73 KDA**.

3.2. Le compte clients créditeurs, avances reçues, RRR à accorder et autres avoirs à établir :

Le compte 4190, destiné à enregistrer les avances reçues des clients, présente à la clôture un solde créditeur important de **1 450 000 KDA**, correspondant aux acomptes versés par un client dans le cadre de la vente d'un bâtiment. Toutefois, un litige portant sur le traitement de la TVA a surgi entre l'EURL ALEXA et le client concerné.

En conséquence, aucune écriture de vente n'a été enregistrée.

3.3 Le compte TVA sur achats et services :

Lors de l'analyse des comptes de la EURL ALEXA, une anomalie a été relevée concernant le compte 4456 « *TVA sur achats et services* ». Il s'agit d'un solde de TVA sur achats non récupéré, relatif aux exercices 2022 et 2023, dont le délai légal de récupération a été dépassé.

En effet, selon la réglementation en vigueur, la TVA doit être récupérée au plus tard le 20 décembre de l'année N+1. Passé ce délai, la créance de TVA devient irrécouvrable et doit être annulée.

3.4. Les déclarations mensuelles :

L'analyse des écritures comptables relatives à la TVA a révélé une anomalie persistante dans le traitement du précompte mensuel. En effet, l'ancien comptable n'avait ni créé de compte spécifique pour le précompte (445310), ni utilisé de compte de TVA à payer (4455), ce qui l'a conduit à enregistrer de manière incorrecte les déclarations fiscales mensuelles. Plus précisément, il procédait à une écriture simplifiée en débitant le compte de TVA collectée (4457) et en créditant le compte de TVA déductible sur achats (4456) pour le montant de la TVA sur vente sans passer par une écriture de régularisation conforme.

3.5. Le compte Associé (compte courant) :

Dans le cadre de l'assainissement du compte courant d'associé (compte 455000), il a été constaté que ce dernier présentait un solde débiteur de **155 142 ,53 KDA**, traduisant ainsi une situation anormale où l'associé prélevait des fonds sur les ressources de l'entreprise, en l'absence d'une distribution régulière de dividendes ou d'une décision d'affectation préalable.

4. Le périmètre d'intervention de l'opération d'assainissement comptable pour l'EURL ALEXA :

Compte tenu de la complexité du dossier comptable de l'EURL ALEXA, du volume significatif des écritures irrégulières identifiées, ainsi que des contraintes opérationnelles liées à la recherche et à la collecte des pièces justificatives auprès des clients, fournisseurs et autres partenaires, l'entreprise et le cabinet d'audit ont conjointement décidé de concentrer l'opération d'assainissement comptable sur les postes présentant les montants les plus significatifs et un impact direct sur la fiabilité de l'information financière. Cette approche sélective a été retenue dans le but de permettre le dépôt des états financiers dans les délais réglementaires.

Chapitre 2 : Étude de cas réalisée au sein du cabinet d'audit DJEKHRAB Zakaria

Conformément au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, les comptes devant faire l'objet d'un assainissement prioritaire au titre de l'exercice 2024 sont les suivants :

- ❖ Le compte 35X « Produits intermédiaires » ;
- ❖ Le compte 419 « Clients créditeurs – RRR à accorder et avoirs à établir » ;
- ❖ Le compte 4456 « TVA sur achats et services » ;
- ❖ Ainsi que le compte 455000 « Associé – Compte courant ».

Le reste des régularisations comptables fera l'objet d'un traitement progressif durant l'exercice 2025.

5. Les écritures d'assainissement :

Avant de procéder à l'opération d'assainissement comptable, il est essentiel d'établir une photographie fidèle de la situation comptable de l'EURL ALEXA telle qu'elle ressortait au terme de l'exercice 2024. À cette fin, nous présentons ci-dessous les grandes lignes du bilan comptable avant assainissement en KDA, reflétant les écritures comptables telles qu'enregistrées avant toute régularisation. Ces documents serviront de référence pour mesurer l'ampleur des corrections apportées et pour évaluer l'impact des anomalies détectées.

Chapitre 2 : Étude de cas réalisée au sein du cabinet d'audit DJEKHRAB Zakaria

Tableau 7 : L'actif du bilan de l'EURL ALEXA avant assainissement

LIBELLE	BRUT	AMO/PROV	NET
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Bâtiments	490 507,50	71 532,34	418 975,16
Autres immobilisations corporelles	83 599,24	10 890,85	72 708,40
Immobilisations encours	3 351,07		3 351,07
Immobilisations financières			
Prêts et autres actifs financiers non courants	3 500		3 500
TOTAL ACTIF NON COURANT	580 957,81	82 423,19	498 534,62
ACTIF COURANT			
Stocks et encours	1 185 125,73		1 185 125,73
Créances et emplois assimilés			
Clients	67 509,52		67 509,52
Autres débiteurs	168 362,84		168 362,84
Impôts et assimilés	160 098,84		160 098,84
Disponibilités et assimilés			
Trésorerie	103 695,85		103 695,85
TOTAL ACTIF COURANT	1 684 792,78		1 684 792,78
TOTAL GENERAL ACTIF	2 265 750,59	82 423,19	2 183 327,40

Source : Document interne du cabinet.

Tableau 8: Le passif du bilan de l'EURL ALEXA avant assainissement.

LIBELLE	2024
CAPITAUX PROPRES	
Capital émis	1 000
Primes et réserves	100
Résultat net	117 268,55
Autres capitaux propres - Report à nouveau	113 040,43
TOTAL I	231 408,98
PASSIFS NON-COURANTS	
Emprunts et dettes financières	310 528,72
TOTAL II	310 528,72
PASSIFS COURANTS :	
Fournisseurs et comptes rattachés	133 476,60
Impôts	16 577,76
Autres dettes	1 491 335,34
TOTAL III	1 641 389,70
TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)	2 183 327,40

Source : Document interne du cabinet.

3.1. Le compte 35x :

Conformément aux dispositions comptables en vigueur, lorsqu'une correction d'erreur a un impact rétrospectif, son enregistrement doit affecter directement le compte concerné par l'erreur (le compte 35) et sa contrepartie doit être portée au compte 115000 (changement de méthode ou correction d'erreur) reflétant ainsi une modification des capitaux propres. Ce traitement comptable requérant l'intervention de l'organe compétent, la décision d'enregistrement a été formalisée par un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire. Étant donné que la correction d'erreur a eu pour effet de diminuer le résultat des exercices précédents par rapport à une situation sans correction.

En conséquence, le cabinet a procédé à l'écriture d'ajustement suivante : **débit du compte 115000** « Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs » et **crédit du compte 35X** « produits intermédiaires », conformément aux règles de régularisation comptable.

Conformément aux principes de régularisation comptable rétroactive.

115000	Régularisation produits intermédiaires	1 185 125,73	
3516	Régularisation produits intermédiaires		796,80
3517	Régularisation produits intermédiaires		64 049,80
3518	Régularisation produits intermédiaires		185 766,83
3519	Régularisation produits intermédiaires		329591,36
3520	Régularisation produits intermédiaires		212 004,03
3521	Régularisation produits intermédiaires		392 916,90

3.2. Le compte 4190 :

Cette correction, conformément aux normes comptables en vigueur, constitue une régularisation à effet rétrospectif. En pareille situation, la contrepartie de l'écriture d'ajustement doit être inscrite au compte 115000 « Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs », afin de refléter avec transparence l'incidence de la correction sur les capitaux propres. Dans ce cas précis, la rectification avait pour effet d'**augmenter** le résultat des exercices antérieurs par rapport à la situation qui aurait prévalu sans l'erreur. La correction

Chapitre 2 : Étude de cas réalisée au sein du cabinet d'audit DJEKHRAB Zakaria

impactant les fonds propres, elle a été dûment approuvée par l'organe compétent, avec enregistrement officiel par procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire. Ainsi, le cabinet a procédé à l'écriture suivante : **débit du compte 4190 « Clients créditeurs, avances reçues, RRR à accorder et autres avoirs à établir », et crédit du compte 115000**, conformément aux principes de régularisation comptable rétroactive.

4190	Clients créditeurs, avances reçues, RRR à accorder et autres avoirs à établir.	1 450 000	
115000	Clients créditeurs, avances reçues, RRR à accorder et autres avoirs à établir.		1 450 000

3.3. Le compte 4456 :

Conformément au principe de correction des erreurs comptables à effet rétrospectif, la régularisation de cette anomalie a été comptabilisée par le biais du compte 115000 « Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs », afin d'en refléter l'impact sur les capitaux propres. Cette opération a été validée par l'organe compétent, comme en atteste le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire.

L'écriture d'assainissement comptabilisée est la suivante : **débit du compte 115000 et crédit du compte 4456**, traduisant ainsi l'annulation définitive de la TVA non récupérable.

115000	Annulation TVA non récupérable	53 087,62	
4456	Annulation TVA non récupérable		53 087,62

3.4. Le compte 445310 :

Pour assainir cette situation et se conformer aux principes comptables en vigueur, le cabinet a entrepris une correction en plusieurs étapes. Il a d'abord créé le compte de précompte 445310.

Afin d'illustrer concrètement l'écriture d'assainissement relative au précompte, nous présentons ci-dessous un exemple basé sur la déclaration fiscale G50 du mois de novembre 2022.

Chapitre 2 : Étude de cas réalisée au sein du cabinet d'audit DJEKHRAB Zakaria

Dans un premier temps, une **écriture d'annulation** de l'enregistrement erroné a été effectuée :

4456	Redressement écart G50 10-2022	7 266,52	
4456	Redressement écart G50 10-2022		7 266,52

Ensuite, la **nouvelle écriture correcte** a été passée selon les normes comptables :

4457	Consta TVA 10-2022	7 266,52	
445310	Consta TVA 10-2022	172 115,13	
4456	Consta TVA 10-2022		179 381,65

3.5. Le compte 455000 :

Dans le cadre de l'assainissement du compte courant d'associé (compte 455000), il a été constaté que ce dernier présentait un solde débiteur, traduisant ainsi une situation anormale où l'associé prélevait des fonds sur les ressources de l'entreprise, en l'absence d'une distribution régulière de dividendes ou d'une décision d'affectation préalable.

Ce déséquilibre constitue une irrégularité au regard des principes de bonne gouvernance et de transparence comptable. Pour corriger cette anomalie, le cabinet a procédé à une régularisation par une écriture d'ajustement comptable : le compte 455000 a été crédité et le compte 115000 « Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs » a été débité, actant ainsi l'impact de cette erreur sur les capitaux propres conformément aux règles comptables en vigueur.

115000	Régularisation compte courant- associé	155 142 ,53	
455000	Régularisation compte courant- associé		155 142, 53

3.6. Le compte transitoire :

Afin de régulariser le solde du compte transitoire, les responsables comptables ont demandé les pièces justificatives relatives aux écritures enregistrées avec le compte transitoire,

Chapitre 2 : Étude de cas réalisée au sein du cabinet d'audit DJEKHRAB Zakaria

Cette étape a permis de retracer l'origine des mouvements enregistrés et d'identifier avec précision leur nature et les soldes ont été apurés et ventilés vers les comptes appropriés.

Après avoir procédé à l'ensemble des écritures d'ajustement, il convient désormais de présenter le bilan comptable de l'entité tel qu'il ressort après l'opération d'assainissement.

L'objectif est de mettre en évidence l'impact concret des corrections apportées, sur la structure des comptes.

Tableau 9: L'actif du bilan de l'EURL ALEXA après assainissement

LIBELLE	BRUT	AMO/PROV	NET
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Bâtiments	490 507,50	71 532,34	418 975,16
Autres immobilisations corporelles	83 599,24	10 890,85	72 708,40
Immobilisations encours	3 351,07		3 351,07
Immobilisations financières			
Prêts et autres actifs financiers non courants	3 500		3 500
TOTAL ACTIF NON COURANT	580 957,81	82 423,19	498 534,62
ACTIF COURANT			
Stocks et encours			
Créances et emplois assimilés			
Clients	67 509,52		67 509,52
Autres débiteurs	13 220,31		13 220,31
Impôts et assimilés	101 838,95		101 838,95
Disponibilités et assimilés			
Trésorerie	103 695,85		103 695,85
TOTAL ACTIF COURANT	286 264,63		286 264,63
TOTAL GENERAL ACTIF	867 222,44	82 423,19	784 799,25

Source : Document interne du cabinet.

Tableau 10: Le passif du bilan de l'EURL ALEXA après assainissement

LIBELLE	2024
CAPITAUX PROPRES	
Capital émis	1 000
Primes et réserves	100
Résultat net	117 268,61
Autres capitaux propres - Report à nouveau	169 684,55
TOTAL I	288 053,16
PASSIFS NON-COURANTS	
Emprunts et dettes financières	310 528,72
TOTAL II	310 528,72
PASSIFS COURANTS :	
Fournisseurs et comptes rattachés	133 476,60
Impôts	11 405,43
Autres dettes	41 335,34
TOTAL III	186 217,37
TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)	784 799,25

Source : Document interne du cabinet.

6. Rapport d'assainissement :

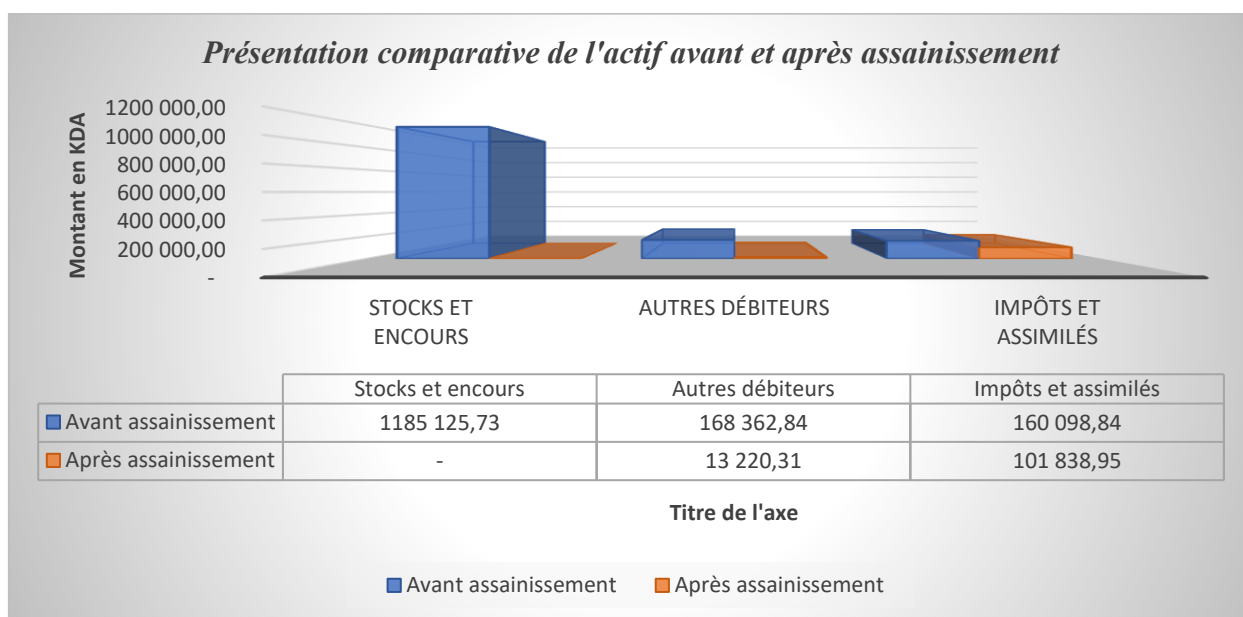
À l'issue de la mission d'audit contractuel réalisée au sein de l'EURL ALEXA, un rapport d'assainissement comptable a été établi. Ce document présente de manière synthétique les irrégularités identifiées dans les comptes, ainsi que les ajustements opérés pour les corriger.

Sous-section 2 : Analyse des résultats.

1. Analyse comparative des bilans avant et après assainissement :

Afin de mieux visualiser les transformations engendrées par l'assainissement comptable, une représentation graphique de la structure du bilan a été réalisée. Les histogrammes suivants permettent de comparer, de manière synthétique, la répartition des postes de l'actif et du passif de l'EURL ALEXA avant et après l'assainissement.

Figure 8: Comparaison graphique de l'actif avant et après assainissement

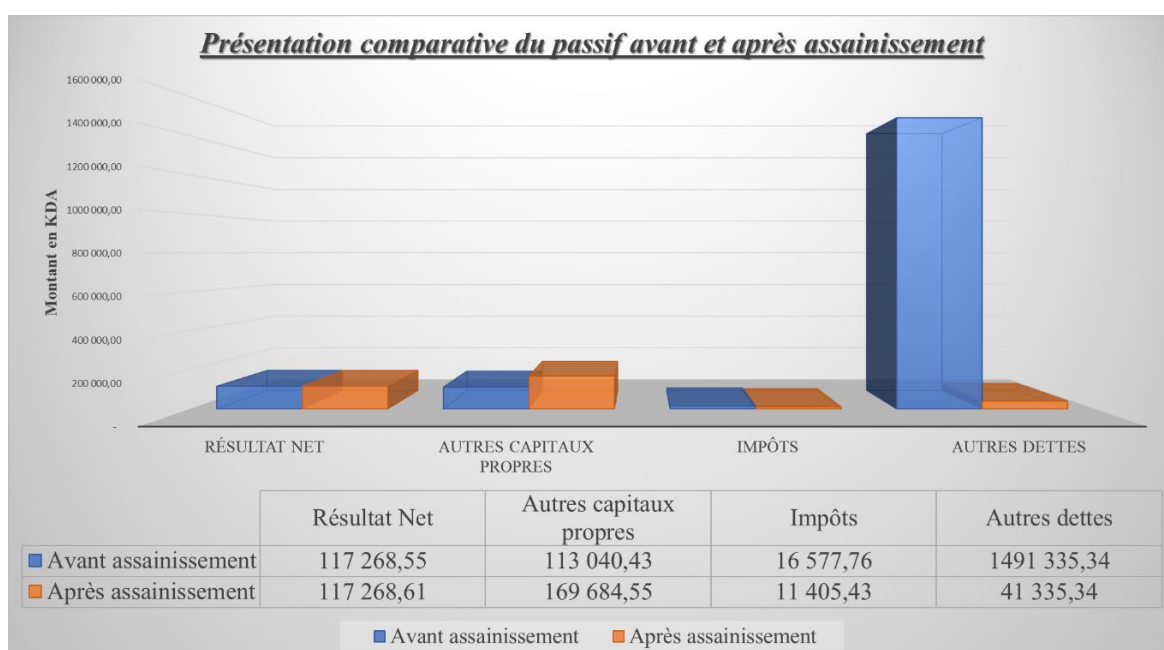


Source : Réalisé par l'étudiante à partir des bilans de l'entreprise ALEXA.

Commentaire :

On observe une réorganisation notable de la structure de l'actif suite à l'assainissement. Les postes « stocks et en-cours » ont été entièrement supprimés, les rubriques « autres débiteurs » ainsi que « impôts et assimilés » ont enregistré une diminution significative.

Figure 9: Présentation comparative du passif avant et après assainissement sous forme d'histogramme.



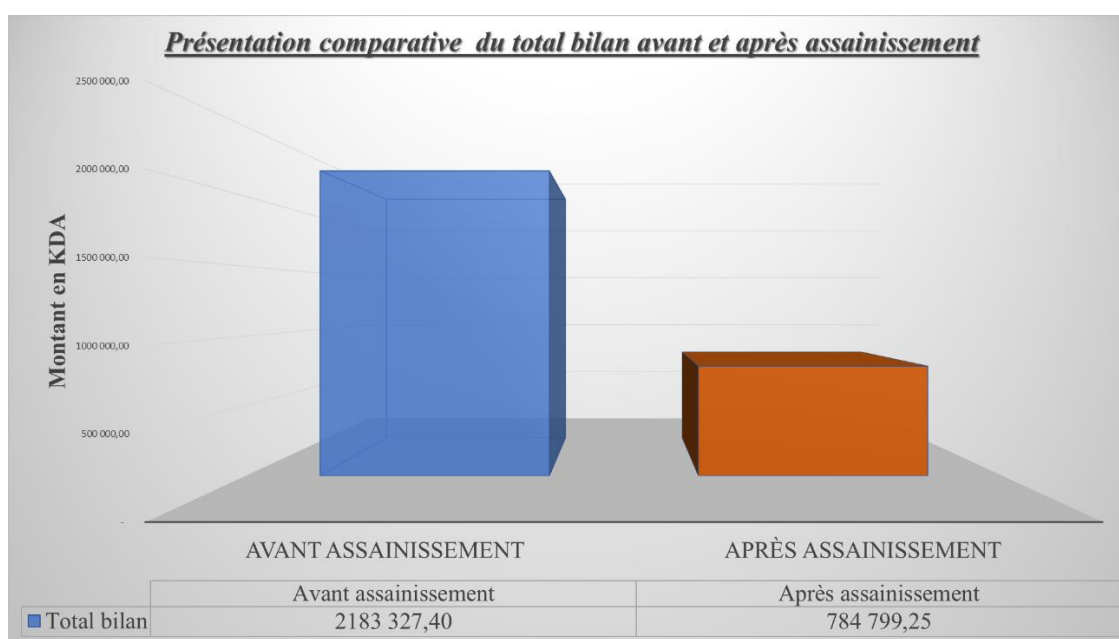
Chapitre 2 : Étude de cas réalisée au sein du cabinet d'audit DJEKHRAB Zakaria

Source : Réalisé par l'étudiante à partir du bilan de l'EURL ALEXA.

Commentaire :

L'évolution de la structure du passif après assainissement fait apparaître une augmentation des capitaux propres, accompagnée d'une réduction significative des dettes à court terme.

Figure 10: Présentation comparative du total bilan avant et après assainissement sous forme d'histogramme.



Source : Réalisé par l'étudiante à partir du bilan de l'EURL ALEXA.

Commentaire :

On observe une baisse significative du total du bilan à la suite des écritures d'assainissement, traduisant la correction des anomalies comptables initialement constatées.

L'opération d'assainissement comptable a modifié la structure financière de l'EURL ALEXA. La comparaison entre les bilans établis avant et après l'assainissement permet de mettre en évidence plusieurs écarts significatifs, que nous avons synthétisés dans le tableau comparatif ci-dessous.

Tableau 11: Analyse comparative du bilan avant et après assainissement

Rubrique	Montant avant assainissement	Montant après assainissement	Evolution	Variation absolue	Variation relative
Stocks et encours	1 185 125,72	0	Baisse	-1 185 125,72	-100%
Autres débiteurs	168 362,83	13 220,30	Baisse	- 155 142,53	-92,15%
Impôts et assimilés	160 098,84	101 838,95	Baisse	-58 259,89	-36,39%
Résultat Net	117 268,55	117 268,61	Hausse	0,06	10,90%
Autres capitaux propres	113 040,43	169 684,54	Hausse	56 644,12	50,11%
Impôts	16 577,75	11 405,43	Baisse	-5 172,32	-31,20%
Autres dettes	1 491 335,33	41 335,33	Baisse	-1 450 000	-97,23%
Total Bilan	2 183 327,39	784 799,24	Baisse	-1 398 528,14	-64,05%

Source : Réalisé par l'étudiante à partir des bilans de l'EURL ALEXA.

Commentaire :

L'analyse comparative du bilan comptable avant et après l'assainissement met en évidence un impact significatif de l'opération d'assainissement sur la structure financière de l'EURL ALEXA. Plusieurs postes clés ont été profondément ajustés, traduisant une volonté de refléter une image plus fidèle de la situation de l'entreprise.

- ✓ Tout d'abord, la rubrique "**Stocks et encours**" a été totalement supprimée, enregistrant une baisse de **100 %** suite à la régularisation du compte 351. Cette correction révèle un mauvais classement comptable initial qui surévaluait de manière importante l'actif de l'entreprise ;
- ✓ Ensuite, les « **Autres débiteurs** » ont connu une diminution notable de **92,15 %**, traduisant l'assainissement du compte courant, De même, les « **Impôts et assimilés** » ont été corrigés à la baisse de **36,39 %**, suite à la régularisation de la TVA sur achats et du précompte mal comptabilisé ;
- ✓ L'augmentation des autres capitaux propres de 50,11% est principalement due à la régularisation comptable effectuée via le **compte 115** « Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs », En effet, les différentes écritures d'assainissement ont permis de corriger des anomalies accumulées au fil des années, notamment celles concernant des écritures erronées liées aux stocks, aux avances clients, à la TVA et aux comptes d'associés. Ces corrections ont eu pour effet d'ajuster rétrospectivement les résultats passés. En comptabilité, ces ajustements ne viennent pas impacter le résultat de l'exercice en cours, mais sont comptabilisés dans le compte 115, conformément au principe de correction d'erreurs comptables des exercices antérieurs ;

Chapitre 2 : Étude de cas réalisée au sein du cabinet d'audit DJEKHRAB Zakaria

- ✓ Concernant l'évolution du résultat net, on observe une légère augmentation de 10,90 %, passant de 117 268 ,55 KDA à 117 268 ,61 KDA, soit une variation de 0,06 KDA. Cette variation n'est pas due à une opération majeure d'assainissement, mais plutôt à une écriture d'arrondissement comptabilisée par le commissaire aux comptes, suite à la constatation de la TVA L'arrondissement a été enregistré dans un compte de produit exceptionnel, impactant légèrement le résultat de l'exercice ;
- ✓ En ce qui concerne la rubrique « **Impôts** », une baisse significative de **31,20 %** a été enregistrée, passant de 16 577 ,75 KDA à 11 405 ,43 KDA. Cette diminution s'explique principalement par la **correction des écritures erronées liées à la TVA**, constatée systématiquement en fin de mois ;
- ✓ Les « **Autres dettes** » ont été réduit de **97,23 %**, conséquence directe de l'assainissement des avances clients.

L'évolution globale du **total du bilan**, qui passe de **2 183 327 ,39 KDA** à **784 799 ,24 KDA** (soit une réduction de **64,05 %**), démontre à elle seule **l'ampleur des corrections apportées** et l'importance de l'assainissement pour refléter une image fidèle et sincère du patrimoine de l'entreprise.

2. Analyse de l'impact de l'assainissement comptable à travers les indicateurs financiers :

Afin d'approfondir l'analyse et de mettre davantage en évidence l'incidence de l'assainissement comptable sur la qualité et la fiabilité de l'information financière, il est pertinent d'examiner un ensemble de ratios financiers significatifs.

Tableau 12: Le calcul des ratios avant et après l'assainissement.

Tableau 13: Le calcul des ratios avant et après l'assainissement

Ratio/ Indice	Avant assainissement	Après assainissement
Ratio de rentabilité		
ROA (Return on assets)=(Résultat net/total des actifs)	0,05	0,15
ROE (Return on Equity)=(Résultat net/ Capitaux propres)	0,51	0,41
Ratio de structure financière		
Ratio de solvabilité (Capitaux propres/Total des passifs)	0,1	0,37
Ratio d'endettement (dettes totales/ Capitaux propres)	8,43	1,72
Ratio de liquidité générale (Actifs courants/passifs courants)	1,03	1,54

Source : Réalisé par l'étudiante à partir du bilan de l'EURL ALEXA.

Interprétation des résultats des ratios financiers avant et après assainissement :

Voici notre interprétation des résultats de tableau :

a. Ration de rentabilité :

- ✓ **ROA (Return on Assets)** : Le ROA progresse de 0,05 à 0,15, soit une amélioration notable de la rentabilité des actifs. Cette évolution résulte directement des écritures d'assainissement opérées, notamment la régularisation du compte produits intermédiaires, la correction du compte courant, ainsi que l'ajustement du compte de TVA et du précompte. Ces corrections ont permis de redresser les capitaux propres tout en rétablissant une image plus fidèle du total des actifs. Dès lors, chaque dinar investi dans l'actif de l'entreprise génère un rendement net plus élevé, traduisant une meilleure efficacité comptable ;
- ✓ **ROE (Return on Equity)** : Le ROE baisse légèrement de 0,51 à 0,41. Cette baisse est logique et ne traduit pas une détérioration de la rentabilité, mais plutôt une augmentation significative des capitaux propres après l'assainissement (suite à la réintégration des résultats antérieurs corrigés), ce qui dilue le ratio sans que la performance réelle ne se dégrade ;

b. Ratios de structure financière :

- ✓ **Ratio de solvabilité** : Il passe de 0,10 à 0,37, ce qui reflète une nette amélioration de la solidité financière de l'entreprise. Cela signifie que l'entreprise est désormais moins dépendante de la dette et plus autonome financièrement grâce à l'augmentation de ses fonds propres après correction et la diminution des impôts et des autres dettes ;
- ✓ **Ratio d'endettement** : Il chute de **8,43** à **1,72**, ce qui est une évolution très positive. Avant assainissement, l'entreprise présentait une structure extrêmement déséquilibrée, fortement endettée par rapport à ses fonds propres. Après assainissement des comptes d'impôts et des autres dettes le niveau d'endettement

devient beaucoup plus raisonnable et indique une meilleure maîtrise des engagements financiers ;

- ✓ **Ratio de liquidité générale** : Ce ratio passe de 1,03 à 1,54, indiquant que la capacité de l'entreprise à faire face à ses dettes à court terme s'est renforcée. Avant assainissement, la situation était juste équilibrée, tandis qu'après assainissement, les actifs courants couvrent largement les passifs courants, ce qui améliore la trésorerie et rassure les créanciers.

3. L'impact de l'assainissement comptable sur la fiabilité de l'information financière :

L'assainissement comptable joue un rôle déterminant dans la production d'une information financière fiable, cohérente et utile à la prise de décision. En permettant de corriger les erreurs, régulariser les anomalies accumulées et réajuster les écritures comptables passées, il contribue à donner une image fidèle de la situation financière et patrimoniale de l'entreprise. Contrairement à une mission d'audit contractuel, souvent limitée à un ou deux exercices et axée sur des zones de risque identifiées, l'assainissement adopte une démarche exhaustive, qui couvre l'ensemble des comptes, sur plusieurs années, jusqu'à l'origine des déséquilibres. Ce travail de fond permet de traiter les irrégularités structurelles parfois invisibles à l'audit.

Notre étude de cas sur l'EURL ALEXA illustre concrètement cette réalité. Grâce à l'assainissement, des anomalies majeures ont été détectées et corrigées. Ces rectifications ont profondément modifié la structure du bilan et mis en évidence des écarts significatifs entre les états financiers avant et après assainissement. L'évolution des postes comptables, notamment la réduction de plus de 64 % du total du bilan témoigne de l'ampleur de l'impact.

Pour aller plus loin dans la démonstration, le calcul de plusieurs ratios financiers clés a permis de quantifier l'impact concret de l'assainissement comptable. Avant cette opération, les états financiers reflétaient une image déformée de la situation économique de l'entreprise, sous-estimant significativement sa performance réelle. L'amélioration du retour sur actif (ROA), passé de 5 % à 15 %, révèle une meilleure performance économique réelle. La hausse du ratio de solvabilité (de 10 % à 37 %) traduit un renforcement de la solidité financière de l'entreprise, tandis que la baisse du ratio d'endettement (de 8,43 à 1,72) souligne une structure financière plus équilibrée. Ces évolutions renforcent non seulement la crédibilité de l'information financière, mais aussi la capacité de l'entreprise à convaincre des partenaires externes.

Chapitre 2 : Étude de cas réalisée au sein du cabinet d'audit DJEKHRAB Zakaria

Ainsi, l'assainissement comptable ne se limite pas à une opération technique ponctuelle : il s'impose comme un processus stratégique de reconstitution de la vérité comptable. L'étude menée au sein de l'EURL ALEXA démontre de manière tangible que ce processus est indispensable pour garantir la fiabilité de l'information financière, en particulier dans les structures non soumises à l'obligation de certification des comptes.

Conclusion :

Ce deuxième et dernier chapitre a été consacré à l'étude pratique de l'impact de l'audit et de l'assainissement comptable sur la fiabilité de l'information financière, à travers le cas concret d'une EURL non soumise à l'obligation de certification des comptes. Nous avons commencé par présenter le cabinet d'audit ainsi que l'entreprise objet d'étude, afin de poser le cadre de l'intervention.

Nous avons ensuite exposé la démarche d'audit contractuel réalisée, qui a permis d'identifier plusieurs irrégularités comptables. Cette mission a été suivie d'une opération d'assainissement plus approfondie, conduite compte par compte, et étendue sur plusieurs exercices comptables, révélant des anomalies structurelles non détectées lors de l'audit initial.

Enfin, l'analyse comparative des états financiers avant et après assainissement, appuyée par le calcul et l'interprétation de plusieurs ratios financiers, a démontré de manière objective et chiffrée l'amélioration de la qualité et de la fiabilité de l'information financière. Cette étude de cas confirme ainsi le rôle essentiel que jouent l'audit et l'assainissement comptable, même dans les entreprises non soumises à une obligation légale de certification, pour garantir une information fidèle, pertinente et exploitable à des fins décisionnelles.

Conclusion Générale

Conclusion générale

Dans un environnement où la transparence financière est devenue un enjeu crucial, même pour les structures non soumises à une obligation légale de certification, l'audit contractuel et l'assainissement comptable apparaissent comme des leviers essentiels pour améliorer la qualité de l'information financière. C'est dans cette perspective que notre recherche a été conduite, avec pour objectif principal d'évaluer dans quelle mesure ces deux mécanismes peuvent contribuer à renforcer la fiabilité des états financiers d'une EURL non soumise à l'obligation de certification des comptes.

Notre problématique de recherche était la suivante :

« Dans quelle mesure l'audit et l'assainissement comptable peuvent-ils renforcer la qualité de l'information financière d'une EURL non soumise à l'obligation de certification des comptes ? »

Notre étude visait à confirmer ou à infirmer trois hypothèses majeures relatives aux effets de l'audit contractuel et de l'assainissement comptable sur la qualité de l'information financière au sein d'une EURL non soumise à l'obligation de certification des comptes. Elle a également eu pour ambition d'apporter des éclairages utiles aux praticiens, dirigeants des structures et chercheurs, en mettant en lumière les bonnes pratiques, les enseignements tirés et les perspectives liées à la mise en œuvre volontaire de ces dispositifs.

Pour mener à bien cette recherche, notre travail a été structuré en deux chapitres distincts :

D'abord, le premier chapitre a permis d'établir le cadre théorique de notre recherche, en présentant les fondements de l'audit externe et plus précisément l'audit contractuel et de l'assainissement comptable. Nous y avons clarifié leurs définitions, leurs objectifs respectifs, ainsi que leur rôle central dans l'amélioration de la qualité de l'information financière.

Ensuite, le deuxième chapitre a constitué l'aspect pratique de notre travail. Il a porté sur une mission d'audit contractuel et d'assainissement comptable réalisée au sein d'une EURL. À travers l'analyse détaillée des comptes, la détection des anomalies, et les corrections effectuées, nous avons mené une étude comparative des états financiers avant et après l'assainissement. Cette démarche a été complétée par le calcul de plusieurs ratios financiers, confirmant de manière chiffrée l'impact significatif des actions menées sur la fiabilité et la transparence de l'information financière produite par l'entité.

Conclusion générale

À la lumière des résultats obtenus dans le cadre de notre étude de cas, nous avons pu valider notre première hypothèse (H1), selon laquelle **l'audit contractuel permet d'identifier les anomalies comptables et de renforcer les mécanismes de contrôle interne dans les structures non soumises à l'obligation de certification légale**. En effet, la mission d'audit menée a permis de mettre en évidence plusieurs dysfonctionnements comptables. Cette phase d'identification a constitué une base solide pour orienter les actions correctives nécessaires et renforcer les processus de vérification internes.

Notre deuxième hypothèse (H2) a également été confirmée. **L'assainissement comptable a effectivement contribué à la régularisation des comptes et à l'amélioration de la qualité de l'information financière**. À travers un travail rigoureux de réconciliation, de reclassement et de correction des écritures, l'entreprise a pu produire des états financiers plus sincères, plus lisibles et plus conformes aux principes comptables. Cette régularisation a permis de clarifier la situation patrimoniale réelle de l'EURL ALEXA et d'offrir une image plus fidèle de sa santé financière.

Enfin, l'étude comparative des bilans avant et après assainissement, appuyée par une analyse des ratios financiers, nous a permis de **valider notre troisième hypothèse (H3)**. **La combinaison de l'audit contractuel et de l'assainissement comptable a eu un impact significatif sur la fiabilité de l'information financière produite par l'entreprise**. L'évolution positive des indicateurs financiers après les corrections opérées montre clairement que cette double démarche contribue à renforcer la transparence, à faciliter la prise de décision et à améliorer la crédibilité de l'entreprise vis-à-vis de ses parties prenantes.

En se basant sur les résultats de notre étude, nous recommandons aux structures non soumises à l'obligation de certification des comptes :

- Mettre en place une procédure formalisée de contrôle interne ;
- Solliciter un professionnel externe (expert-comptable ou auditeur) pour une mission d'audit ponctuelle ou périodique afin d'anticiper les risques ;
- Former le personnel administratif ou comptable aux règles de base et aux évolutions afin de limiter les erreurs ;
- Tirer profit d'un outil numérique qui automatise certaines tâches, réduit les erreurs et permet un meilleur suivi.

Conclusion générale

Pendant le déroulement de nos recherches, nous avons rencontré certaines contraintes qui ont limité l'achèvement de meilleurs résultats pour cette recherche :

- ✓ Manque notable de littérature académique spécifique à l'assainissement comptable, Cette lacune a rendu difficile l'ancrage théorique approfondi de cette notion ;
- ✓ Sur le plan empirique, l'opération d'assainissement comptable au sein de l'EURL étudiée n'a pas pu être finalisée entièrement sur l'exercice 2024, en raison de contraintes temporelles et administratives, notamment la nécessité de respecter les délais de dépôt légal du bilan. Par conséquent, certains comptes restent à assainir et feront l'objet de travaux complémentaires au cours de l'exercice 2025. Cette situation limite la portée de l'analyse comparative du bilan avant et après assainissement, en ne permettant pas d'observer l'impact global et définitif de la démarche.

Ce thème ouvre la voie à d'autres travaux de recherche, notamment des mémoires de master ou des thèses de doctorat. À titre de recommandation, je propose le thème suivant :

- ✓ L'évaluation de l'efficacité du contrôle interne dans la prévention des risques comptables : l'audit et l'assainissement comptable dans une EURL non soumise à l'obligation de certification des comptes.

Enfin, nous espérons que ce modeste travail a permis d'apporter un éclairage pertinent sur la problématique abordée, et qu'il contribuera, à son échelle, à enrichir la réflexion et à nourrir les recherches futures dans ce domaine.

Bibliographie

Bibliographie

1. Les ouvrages :

- ❖ ALAIN Mikol (2014), *Audit et commissariat aux comptes*, édition E-THEQUE, Paris.
- ❖ Barlet J.L, TORIO V, MERE P (2017), *Audit commissariat aux comptes*, Editions FRANCIS LEFEBVRE, Paris.
- ❖ BATUDE Danièle (1999), *l'audit comptable et financier*, édition NATHAN, Paris.
- ❖ BERTIN Elisabeth (2007), *Audit interne*, collection Finance, Edition d'organisation, Paris.
- ❖ BERTIN, GODOWSKI et KHELASSI (2013), *Manuel comptabilité et audit*, Edition BERTI, Alger.
- ❖ IFACI, CRIPP : *les dispositions obligatoires et lignes directrices de mise en œuvre*, (2017), Paris.
- ❖ IGALENS Jacques, PERETTI Jean-Marie (2016), *Audit social, ressources humaines*, Edition Eyrolles, Paris.
- ❖ Jacques RENARD (2010), *Théorie et pratique de l'audit interne*, Edition d'organisation, Paris.
- ❖ KROLL Pascale, FIORI Débora Fiori (2010), *Les métiers de l'audit*, Edition L'ETUDIANT, Paris.
- ❖ N.E. SADI & A. MAAZOUZ (1999), *Pratique de commissariat aux comptes en Algérie*. Édition société national de comptabilité.
- ❖ NOIROT Philippe, et WALTER Jacques (2009), *Le contrôle interne*, édition AFNOR, Paris.
- ❖ Robert OBERT, Marie-Pierre MAIRESSE (2009), *Comptabilité et audit*, Comptabilité-Audit, Edition DUNOD, Paris.
- ❖ SIMONS Pascal (1987), *Audit financier*, LES EDITIONS D'ORGANISATION, Paris.
- ❖ VIDAL Dominique (1985), *le commissaire aux comptes dans les sociétés anonymes*, L.G.D.J, Paris.

Bibliographie

2. Revue et articles scientifiques :

- ❖ DAMENE Kamelia, BEKOUR Farida, (2023), L'importance de l'information comptable dans la prise de décisions : cas de décisions de financement dans l'Entreprise Régionale de Génie Rural Djurdjura, Tizi-Ouzou, Revue des recherches en sciences financières et comptables, N°01, Vol 08, P 712- 729.
- ❖ HAMIDOUCHE M'hamed, (2018), LES ATTRIBUTS DE L'AUDIT EXTERNE POUR UNE INFORMATION FINANCIERE DE QUALITE, Revue nouvelle économie, N° 18, Vol 01, de P.37 à P.58.
- ❖ LEBBAH Abdelhakim, (2018), La qualité de l'information financière produite par le système comptable financier, La qualité de l'information financière produite par le système comptable financier, N° 06, (de P.2 à P.24).
- ❖ P. BOUDOUR Nesrine, KHELIFA Islam, (2018), Le SCF et la qualité de l'information financière : Etat des lieux et perspectives, LE MANAGER, N°7, P.17 à P.29.
- ❖ RIGHA Ahmed Seghir (2021), L'adoption des Normes Internationales d'Audit en Algérie : Peut-on faire des normes un levier pour la qualité d'audit ? ISSN, Revue des Recherches Economique et financière, Vol 08, P (de 569 à 592).
- ❖ Sofiane slimane, l'impact de l'adoption des normes comptables internationales sur la qualité de l'information pour la prise de décision et le contrôle : le système comptable financier Algérien comme modèle, Institut des Sciences Economiques et Commerciales et des Sciences de Gestion Centre Universitaire de Relizane.
- ❖ YASMINE oudjedi damerdji, (2018), La pratique de l'audit au sein des sociétés Algériennes Etude de cas : SITEL, ISSN, vol N° 2, (de P.218 à P.234).

3. Thèses et mémoires de fin d'études :

- ❖ Ali Nouna Selma, Khelifati Rania (2023), Transformation de la profession d'auditeur externe à travers l'impact du digital CAS : PwC Algérie, Mémoire de master, ESGEN Koléa.
- ❖ LAOUAR Yousra, (2023), L'audit interne des coûts pétroliers. Cas : La Direction Générale SONATRACH, Mémoire de master, ESGEN Koléa.

Bibliographie

- ❖ AYACHI Fela, (2018), commissariat aux comptes et gouvernance d'entreprise une analyse à partir du contexte de l'audit légal dans les entreprises en Algérie, thèse de doctorat, université d'Oran 2.
- ❖ ZAAFRANE Mansouria, (2018), La qualité de l'audit externe outil 5e performance des entreprises, Thèse de doctorat, Université Abd Elhamid Ibn Badis MOSTAGANEM.
- ❖ ROUFEYDA MESSAOUDENE, (2023), LA REUSSITE D'UNE MISSION D'AUDIT CONTRACTUEL CAS : Entreprise cliente de KPMG, Mémoire de master, ESGEN, Koléa.
- ❖ Mr : YAHI Abderrahmane (2012), Rapport de stage N° 07 : ASSAINISSEMENT COMPTABLE, Conseil National de comptabilité.
- ❖ MEHENNI Massilia, AMELLAL Tassadit, (2023), Evaluation de l'efficacité du contrôle interne dans la prévention des risques comptables : Assainissement comptable dans une entreprise, Mémoire de Master, Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou.
- ❖ Support de Cours de l'école supérieure de gestion et d'économie numérique, « les immobilisations », Par enseignant ESGEN.
- ❖ Guy DJONGOUE, (2015), Qualité perçue de l'information comptable et décisions des parties prenantes, thèse de doctorat, l'Université de Bordeaux, France.

4. Textes réglementaires :

- ❖ Loi 10-01 du 29 juin 2010 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et du comptable agréé.
- ❖ La loi n° 05-05 du 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005.
- ❖ Normes internationales d'audit, ISA 200, Objectifs généraux de l'auditeur indépendant et conduite d'un audit Selon les normes internationales d'audit, juin 2012.
- ❖ Décision n°002 du 04 février 2016 portant normes algériennes d'audit (NAA 210, NAA 505, NAA 560, NAA 580).
- ❖ Normes internationales, d'audit ISA 300, Planification d'un audit d'états financiers.

Bibliographie

❖ Journal Officiel de la République Algérienne n°19.

5. Sites web :

❖ [https://www.ifac.org/International Federation of Accountants \(IFAC\).](https://www.ifac.org/International Federation of Accountants (IFAC).)

❖ <https://www.controledigestion.org/comptabilite/assainissement-comptable/#:~:text=Assainir%20des%20comptes%20consiste%20%C3%A0,fid%C3%A8le%20possible%20avec%20la%20r%C3%A9alit%C3%A9.>

Les annexes

Annexe 01 : Actif bilan de l'EURL ALEXA exercice clos 2023

EDITION_DU:21/05/2025 14:47
EXERCICE:01/01/23 AU 31/12/23

BILAN (ACTIF) -copie provisoire

ACTIF	NOTE	2023		2022
		Montants Bruts	Amortissements Provisions et pertes de valeurs	Net
ACTIFS NON COURANTS				
Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrainsx				
Bâtiments		490 507 498,66	47 006 968,62	443 500 530,04
Autres immobilisations corporelles		45 460 074,34	2 885 752,55	42 574 321,79
Immobilisations en concession				
Immobilisations encours				
Immobilisations financières				
Titres mis en équivalence				
Autres participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres actifs financiers non courants		3 500 000,00		3 500 000,00
Impôts différés actif				
TOTAL ACTIF NON COURANT		539 467 573,00	49 892 721,17	489 574 851,83
ACTIF COURANT				
Stocks et encours		1 185 125 728,85		1 185 125 728,85
Créances et emplois assimilés				
Clients		48 924 618,41		48 924 618,41
Autres débiteurs		170 958 334,68		170 958 334,68
Impôts et assimilés		186 326 982,93		186 326 982,93
Autres créances et emplois assimilés				
Disponibilités et assimilés				
Placements et autres actifs financiers courants				
Trésorerie		94 500 017,77		94 500 017,77
TOTAL ACTIF COURANT		1 685 835 682,64		1 685 835 682,64
TOTAL GENERAL ACTIF		2 225 303 255,64	49 892 721,17	2 175 410 534,47

Annexe 02: Passif du bilan de l'EURL ALEXA exercice clos 2023.

EDITION_DU:21/05/2025 14:47
EXERCICE:01/01/23 AU 31/12/23

BILAN (PASSIF) -copie provisoire

	NOTE	2023	2022
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis		1 000 000,00	
Capital non appelé			
Primes et réserves - Réserves consolidées (1)		100 000,00	
Ecart de réévaluationx			
Ecart d'équivalence (1)			
Résultat net - Résultat net part du groupe (1)		75 872 970,41	
Autres capitaux propres - Report à nouveau		37 167 459,56	
Part de la société consolidante (1)			
Part des minoritaires (1)			
TOTAL I		114 140 429,97	
PASSIFS NON-COURANTS			
Emprunts et dettes financières		395 311 295,30	
Impôts (différés et provisionnés)			
Autres dettes non courantes			
Provisions et produits constatés d'avance			
TOTAL II		395 311 295,30	
PASSIFS COURANTS:			
Fournisseurs et comptes rattachés		177 023 322,16	
Impôts		35 806 960,88	
Autres dettes		1 453 128 526,16	
Trésorerie passif			
TOTAL III		1 665 958 809,20	
TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)		2 175 410 534,47	

(1) A utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

Annexe 03: Compte de résultat de l'EURL ALEXA exercice clos 2023.

EDITION_DU:21/05/2025 14:47
EXERCICE:01/01/23 AU 31/12/23

COMPTE DE RESULTAT/NATURE -copie provisoire

	NOTE	2023	2022
Ventes et produits annexes		373 654 370,67	
Variation stocks produits finis et en cours			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
I-PRODUCTION DE L'EXERCICE		373 654 370,67	
Achats consommés		-44 172 751,69	
Services extérieurs et autres consommations		-157 788 758,75	
II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE		-201 961 510,44	
III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)		171 692 860,23	
Charges de personnel		-883 825,85	
Impôts, taxes et versements assimilés		-5 346 517,00	
IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		165 462 517,38	
Autres produits opérationnels			
Autres charges opérationnelles		-2 096 394,47	
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs		-27 378 532,48	
Reprise sur pertes de valeur et provisions			
V- RESULTAT OPERATIONNEL		135 987 590,43	
Produits financiers		9 950,01	
Charges financières		-32 729 929,03	
VI-RESULTAT FINANCIER		-32 719 979,02	
VII-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V+VI)		103 267 611,41	
Impôts exigibles sur résultats ordinaires		-27 394 641,00	
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires			
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES		373 664 320,68	
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES		-297 791 350,27	
VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES		75 872 970,41	
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)			
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)			
IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE			
X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE		75 872 970,41	

Table des matières

<i>Introduction Générale</i>	1
Chapitre 1 : Approche théorique de la fiabilité de l'information financière à travers l'audit et l'assainissement comptable	6
Introduction :	7
Section 1 : L'audit comptable	8
Sous-section 1 : Cadre théorique de l'audit	8
1. Définition de l'audit :	8
2. Typologie de l'audit :	9
2.1. Selon l'objectif de la mission :	9
2.1.1. Audit financier :	9
2.1.2. Audit opérationnel :	10
2.2. Selon la nature de l'audit :	11
2.2.1. L'audit interne :	11
2.2.2. L'audit externe :	11
Sous-section 2 : l'audit externe	12
1. Définition de l'audit externe :	12
2. Les professionnels de l'audit externe :	13
2.1. Les experts comptables :	13
2.2. Les commissaires aux comptes :	14
2.2.1. Les missions du commissaire aux comptes :	14
2.2.1.1. Missions permanentes :	14
2.2.1.2. Les missions spécifiques :	15
3. La normalisation de la profession d'audit externe :	16
3.1. Les normes personnelles :	17
3.2. Les Normes Algérienne d'Audit :	18
4. La typologie de l'audit externe :	20
4.1. L'audit légal :	20
4.2. L'audit contractuel :	21
Sous-section 3 : L'audit contractuel comptable	22
1. Définition et spécificités de l'audit contractuel par rapport aux autres types d'audit : 22	
2. Les différents types d'audit contractuel :	24
2.1. Audit comptable et financier :	25

3.	Les assertions d'audit :	26
4.	Le risque d'audit :	27
4.1.1.	Risque inhérent :	27
4.1.2.	Risque lié au contrôle :	27
4.2.	Risque de non détection :	28
5.	Le déroulement d'une mission d'audit :	29
5.1.	Prise de connaissance de l'entité et les travaux préparatoires :	30
5.1.1.	La lettre de mission :	30
5.1.2.	La prise de connaissance générale de l'entité :	31
5.1.3.	La planification de la mission :	31
5.2.	Evaluation du contrôle interne :	32
5.3.	L'examen des comptes financiers :	32
5.4.	La rédaction du rapport :	33
Section 2 : l'assainissement comptable.		35
Sous-section 1 : Le cadre théorique de l'assainissement comptable.		35
1.	Définition d'assainissement comptable :	35
2.	Les Principaux Facteurs Déclencheurs d'un Assainissement Comptable :	35
3.	Les objectifs de l'assainissement comptable :	36
4.	Les conditions d'un assainissement comptable :	36
Sous-section 2 : La démarche d'assainissement comptables.		37
1.	L'assainissement des comptes de l'actif :	37
1.1.	Les comptes d'immobilisation :	38
1.1.1.	La codification :	38
1.1.2.	L'inventaire physique :	39
1.1.3.	L'inventaire comptable :	39
1.1.4.	Rapprochement des deux inventaires :	39
1.2.	Les comptes de stocks :	40
1.2.1.	L'inventaire physique :	41
1.2.3.	Valorisation :	42
1.3.	Les comptes de créance :	44
1.4.	Comptes de disponibilités :	44
2.	L'assainissement des comptes de passif :	45
2.1.	Les comptes de fonds propres :	45
2.1.1.	Le capital social :	46

2.1.2. Le résultat en instance d'affectation :	46
2.2 Les comptes de dettes :	46
Section 3 : l'information financière au sein de l'entité.	49
Sous-section 1 : l'information financière au sein de l'entité.....	49
1. Définition de l'information financière :	49
2. La qualité de l'information financière :	49
2.1. La compréhensibilité ou l'intelligibilité :	50
2.2. La pertinence :	50
2.3. La fiabilité :	50
2.4. La comparabilité :	51
3. Le rôle de l'information financière dans la prise de décision :	51
Sous-section 2 : le rôle de l'audit et de l'assainissement comptable sur la fiabilité de l'information financière	52
1. Le rôle de l'audit dans la fiabilité de l'information financière :	52
2. Le rôle de l'assainissement comptable dans la fiabilité de l'information financière : 53	
3. La complémentarité entre l'audit contractuel comptable et l'assainissement comptable :	53
Conclusion :	55
Chapitre 02 : Étude de cas réalisée au sein du cabinet d'audit DJEKHRAB Zakaria	56
Introduction :	57
Section 01 : La présentation de l'organisme d'accueil et de l'entreprise objet d'étude.	58
Sous-section 1 : la présentation de l'organisme d'accueil.....	58
1. La présentation du Cabinet DJEKHRAB. Z :	58
2. Structure et organisation du cabinet :	58
2.1. L'organigramme du cabinet :	59
Sous-section 2 : présentation de l'entreprise objet d'étude	61
1. Présentation de l'entreprise objet d'étude :	61
2. L'organisation de l'entité objet d'étude :	61
3. Les facteurs déclencheurs d'une mission de conseil :	62
4. Décision de recourir à une mission de conseil :	63
Section 2 : L'audit contractuel comptable réalisé au sein de l'entreprise ALEXA et son impact sur la qualité de l'information financière.	66
Sous-section 1 : la démarche d'audit contractuel comptable.	66
1. Les étapes préliminaires de la mission d'audit :	66

1.1.	La lettre de mission :	66
1.2.	La prise de connaissance de l'entité auditée :	67
1.2.1.	Généralités comptables :	67
1.2.2.	La collecte des documents :	67
1.2.3.	Les techniques utilisées :	68
2.	L'évaluation du contrôle interne :	68
3.	L'examen des comptes :	68
3.1.	L'intangibilité du bilan d'ouverture :	69
3.2.	Actif :	69
3.2.1.	Actif non courant :	69
3.2.2.	Actif courant :	70
3.2.2.1.	Stocks et en cours :	70
3.2.2.2.	Clients :	70
3.2.2.3.	Autres débiteurs :	71
3.2.2.4.	Impôts et assimilés :	71
3.2.2.5.	La trésorerie :	72
2.3.	Passif :	72
3.3.1.	Les capitaux propres :	72
3.3.1.	Passifs non courants :	72
3.3.2.	Passifs courants :	72
3.3.2.1.	Fournisseurs et comptes rattachés :	72
3.3.2.2.	Impôts :	72
3.3.2.3.	Autres dettes :	73
3.4.	Les charges :	73
3.5.	Les produits :	73
4.	Le rapport d'audit :	74
5.	Tableau de synthèse des constats d'audit :	74
	Sous-section 3 : les recommandations de l'auditeur.	76
	Section 3 : l'assainissement comptable réalisé au sein de l'entreprise ALEXA et son impact sur la qualité de l'information financière.	77
	Sous-section 1 : la démarche d'assainissement comptable.	77
1.	Les étapes préliminaires de la démarche d'assainissement comptable :	77
2.	L'analyse des comptes du bilan :	78
3.	Les anomalies détecter :	79

3.1.	Le compte produit intermédiaire :	79
3.2.	Le compte clients créditeurs, avances reçues, RRR à accorder et autres avoirs à établir :	80
3.3	Le compte TVA sur achats et services :	81
3.4.	Les déclarations mensuelles :	81
3.5.	Le compte Associés comptes courants :	81
4.	Le périmètre d'intervention de l'opération d'assainissement comptable pour l'EURL ALEXA :	81
5.	Les écritures d'assainissement :	82
3.1.	Le compte 35x :	84
3.2.	Le compte 4190 :	84
3.3.	Le compte 4456 :	85
3.4.	Le compte 445310 :	85
3.5.	Le compte 455000 :	86
3.6.	Le compte transitoire :	86
6.	Rapport d'assainissement :	88
Sous-section 2 : Analyse des résultats.....		88
1.	Analyse comparative des bilans avant et après assainissement :	88
2.	Analyse de l'impact de l'assainissement comptable à travers les indicateurs financiers :	92
3.	L'impact de l'assainissement comptable sur la fiabilité de l'information financière :	94
Conclusion :		96
<i>Conclusion Générale</i>		97
Bibliographie		101
<i>Les annexes</i>		106